



International
Labour
Office
Geneva

Version Finale

**Décembre
2019**

Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Economie
Formelle (SNIT-EF)

Dr. Simon Barussaud
Bureau d'Etudes PEASA

Département des
politiques de l'emploi

Table des matières

Table des illustrations.....	3
Liste des sigles et des abréviations	4
1. Introduction.....	6
1.2 Cadre de Partenariat entre le BIT et le gouvernement de Côte d'Ivoire	9
2. Caractéristiques majeures de l'économie informelle et conditions d'emploi	10
2.1 Le respect faible et inégal de la réglementation	10
2.2 Les contraintes productives et leur lien avec l'informalité	14
2.3 La faible structuration des secteur d'activité et le manque d'organisation intermédiaire représentative	16
2.4 Les conditions d'emploi précaires et la faiblesse des systèmes de protection des travailleurs informels	17
3. Méthodologie d'élaboration de la SNIT-EF.....	21
3.1 La phase préparatoire et l'élaboration des documents de travail/support de communication.	21
3.2 La tenue de l'atelier et l'alternance des travaux en commission et des séances plénières....	22
3.3 L'intégration des produits de l'atelier et la production du document final	24
4. Présentation des composantes de la SNIT-EF.....	25
4.1 La composante réglementaire	26
4.2 La composante productive	34
4.3 La composante représentation et dialogue social	44
4.4 La composante condition d'emploi et protection	50
5. Principaux facteurs de risque et opportunités à saisir dans le cadre du déploiement de la SNIT-EF..	60
6. Proposition technique de comité de pilotage de la SNIT-EF	62
7. Principes directeurs de l'élaboration du Plan d'Action Opérationnel (PAO).....	67
Annexes.....	70

Table des illustrations

Liste des figures

Figure 1: Taux d'informalité selon la catégorie d'entreprise	Figure 2: Respect des différents critères de la formalité	12
Figure 3: Variation du taux d'informalité selon la branche d'activité et le genre	14	
Figure 4: Taux d'informalité selon le niveau d'instruction	Figure 5 : Type d'instruction selon le secteur d'activté et le caractère formel/informel de l'entreprise	15
Figure 6: Présence d'un syndicat selon le caractère formel/informel	Figure 7: Taux de syndicalisation des travailleurs.....	17
Figure 8: Part de l'emploi informel selon le type de contrat et selon le sexe (% employés).....	18	
Figure 9: Schématisation du lien entre le contrat de travail et l'application effective du code du travail	19	
Figure 10: Informalité et protection : taux d'accès aux prestations parmi les employés.....	19	
Figure 11: Schématisation de la SNIT-EF et de ses quatres composantes	20	
Figure 12: Schématisation des différentes interventions favorables à la transition vers l'économie formelle.....	26	
Figure 13. Schématisation de la proposition de structure de pilotage de la SNIT-EF.....	66	

Liste des tableaux

Tableau 1: Représentation simplifiée du tissu entrepreneurial ivoirien en fonction du segment d'entreprise et du secteur d'activté	13
Tableau 2: Synthèse de l'ensemble des procédures d'enregistrement par secteur d'activité et catégorie d'entreprises en 2019	27
Tableau 3: Principales mesures à intégrer dans la SNIT-EF au sein de la Composante Réglementaire	33
Tableau 4 : Principales mesures à intégrer dans la SNIT-EF au sein de la Composante Productive (indicateurs compétences des entrepreneurs et des travailleurs).....	42
Tableau 5 : Principales mesures à intégrer dans la SNIT-EF au sein de la Composante Productive (indicateurs accès au financement et aux marchés)	43
Tableau 6: Principales mesures à intégrer dans la SNIT-EF au sein de la composante Représentation et dialogue social (indicateurs structuration des secteurs, encadrement des MPME et gouvernance des Organisations Professionnelles)	48
Tableau 7: Principales mesures à intégrer dans la SNIT-EF au sein de la composante Représentation et dialogue social (indicateurs représentation des travailleurs et cadres de dialogue public/privé)	49
Tableau 8: Principales mesures à intégrer au sein de la composante « Condition d'Emploi et protection» (indicateurs respect du code du travail et promotion des PDFT).....	58
Tableau 9 : Principales mesures à intégrer au sein de la composante « Condition d'Emploi et protection » (indicateurs protection sociale et politique préventive de SST)	59

Liste des sigles et des abréviations

AGEFOP : Agence de Formation Professionnelle

APERP: Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi et à la Réduction de la Pauvreté

ARMP : Autorité de Régulation des Marchés Publics

ATMP : Accidents du Travail et Maladie Professionnelle

AVSI : Association des Volontaires pour le Service Internationale

BIT : Bureau International du Travail

BNETD : Bureau National d'étude Technique et de Développement

BOT: Build, Operate and Transfer

BTP: Bâtiment et Travaux Publics

CA : Chiffre d’Affaires

CAPEC : Cellule d’Analyse de Politiques Économiques du CIRES

CCESP : Comité de Concertation État Secteur Privé

CCI-CI : Chambre du Commerce et de l’Industrie de Côte d’Ivoire

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CEPICI : Centre de Promotion des Investissements en Côte d’Ivoire

CGA : Centre de Gestion Agréé

CGECI : Confédération Générale des Entreprises de Côte d’Ivoire

CIT : Conférence Internationale du Travail

CNACI : Chambre Nationale d’Agriculture de Côte d’Ivoire

CNAM : Caisse Nationale d’Assurance Maladie

CNDS : Conseil Nationale de Dialogue Social

CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

CNMCI : Chambre Nationale des Métiers de Côte d’Ivoire

CMU : Couverture Maladie Universelle

DGDDL : Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local

DGE : Direction Générale de l’Emploi

DGI : Direction Générale des Impôts

DGT : Direction Générale du Travail

DLTE : Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants

DPAF : Direction de Promotion et de l’Autonomisation de la Femme

DPP : Dialogue Public-Privé

DOPA : Direction des Organisations Professionnelles Agricoles

DSST : Direction de la Santé et Sécurité au Travail

ENSESI : Enquête Nationale sur la Situation de l’Emploi et le Secteur Informel

EPI : Équipements de Protection Individuel

FENACCI : Fédération Nationale des Commerçants de Côte d’Ivoire

FDFP : Fonds de Développement et de la Formation Professionnelle

FIPME : Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises

GAMBY : Groupement des Artisans des Métiers du Bois de Yopougon
GUFE : Guichet Unique des Formalités d'Entreprises
IFEF : Institut de Formation et d'Éducation Familiale
IMF : Institution de Micro Finance
IS : Impôt Synthétique
IT : Inspection du Travail
JNP : Journée Nationale du Partenariat
MCAPPME : Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME
MEPS: Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MPME : Micro, Petites et Moyennes Entreprises
OCPV : Office pour le Commerce des Produits Vivriers
OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droits des Affaires
OIT : Organisation Internationale du Travail
OP : Organisation Professionnelle
OPA : Organisation Professionnelle d'Artisans
PDFT : Principes et Droits Fondamentaux au Travail
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PNE : Politique Nationale de l'Emploi
PPP : Partenariat Public-Privé
PPTD : Programme pays pour la Promotion du Travail Décent
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
RCCM : Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
RM : Registre du Métier
RNI : Régime réel Normal d'Imposition
RSI : Régime du réel Simplifié d'Imposition
SCOOPS : Société Coopérative Simplifiée
SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNIT-EF : Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Économie Formelle
SST : Santé et Sécurité au Travail
SOSTECI : Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
TPE : Très Petites Entreprises
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UPI : Unité de Production Informelle
UVICOCI : Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
VAE : Validation des Acquis de l'Expérience
VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

1. Introduction

Depuis 2011, la Côte d'Ivoire connaît des performances macro-économiques remarquables symbolisées par une croissance économique soutenue, une balance commerciale excédentaire et un afflux d'Investissement Direct Etranger (IDE) provenant d'un panel de plus en plus large et diversifié de pays. Grâce à l'amélioration sensible de l'environnement des affaires (traduite par une progression au classement Doing Business), la hausse constante des investissements publics au travers de projets d'infrastructure ambitieux (réseaux routiers, barrages hydroélectriques, agrandissement des infrastructures portuaires, etc.) et la multiplication des partenariats internationaux, le secteur privé ivoirien retrouve de la vigueur et on assiste à une augmentation significative de la création d'entreprises au niveau du CEPICI. Peu à peu, la Côte d'Ivoire retrouve son rang de locomotive économique de l'Afrique de l'Ouest grâce à la dynamisation de ses échanges commerciaux avec les pays de l'hinterland (Burkina Faso, Mali, Niger). Les Partenaires Technique et Financiers (PTF), ayant de nouveau confiance en la gouvernance économique de l'Etat ivoirien, multiplient les programmes d'appui à l'amélioration du climat des investissements, au financement de grands projets d'infrastructures et la mise en place de Partenariat Public-Privé (PPP) dans un nombre croissant de secteurs d'activités (NTIC, Agro-business, BTP). Ce modèle de croissance est basé sur le postulat que ces investissements massifs provoqueront un effet d'entrainement sur les segments intermédiaires de l'économie national et notamment auprès des Micro, Petites et Moyennes entreprises (MPME) qui profiteront pleinement de ce dynamisme économique et de la multiplication des opportunités de marché.

Malheureusement, après presque une décennie de croissance, on constate que cet effet de ruissellement auprès des populations n'a pas eu lieu et que les indicateurs sociaux ne suivent pas la même trajectoire encourageante que les indicateurs macro-économiques. Ainsi, malgré l'amélioration de l'environnement des affaires, l'économie informelle continue de se propager et concerne dorénavant 93.6% des emplois au niveau national (ENSESI 2016) et même davantage si l'on cible certaines franges défavorisées de la population (96.8 % des femmes ont un emploi informel, 95.2% des jeunes de moins de 25 ans). Ce taux d'informalité qui était de 89.4% en 2012 (AGEPE 2013), ne cesse d'augmenter et la grande majorité des emplois créés sont dorénavant dans l'économie informelle. Cette situation s'explique d'une part, du fait que la grande majorité des micro et petites entreprises ne déclarent pas leurs activités et évoluent avec leur travailleurs dans l'informalité et d'autre part, qu'une proportion croissante des entreprises formelles (de taille plus conséquente), ne respectent pas tous les critères de la

formalité (dimension sociale, réglementaire, sanitaire) au détriment des conditions d'emploi de leurs travailleurs.

Face à cette détioration des conditions d'emploi des travailleurs ivoiriens, le gouvernement ivoirien via notamment le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) prend de plus en plus conscience qu'il y a urgence à agir afin de proposer des solutions concrètes visant à faciliter **la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle**. Favoriser cette transition répond à de multiples impératifs décrits ci-dessous qui en justifie le bien fondé et la nécessité d'y apporter des solutions multi-formes :

- **Impératifs sociaux** : L'économie informelle demeure fortement corrélée avec le taux de pauvreté et on constate sur la période une persistance de la pauvreté urbaine qui demeure préoccupant. De plus, les travailleurs informels demeurent pour la plupart exclus des systèmes d'assurance maladie et de prévoyance sociale qui sont tous deux nécessaires pour garantir leur état de santé et leur niveau de bien-être.
- **Impératifs d'égalité de genre et de justice sociale** : Les femmes, souffrant d'un accès limité au marché formel du travail, demeurent surreprésentées ou sein de l'économie informelle (96.8% possèdent un emploi informel) au sein de laquelle elles occupent souvent les métiers les plus précaires et les moins rétribués. A cet égard promouvoir la transition vers l'économie formelle (des entreprises et des travailleurs) favorise une amélioration des conditions d'emploi féminin, une réduction des inégalités de genre et une meilleure justice sociale.
- **Impératifs économiques** : Les entreprises informelles qui, du fait d'une multiplicité de facteurs humains, technologiques et organisationnels, affichent des niveaux de productivité et de compétitivité largement inférieurs aux entreprises formelles. Le maintien d'un taux de croissance élevé et d'une compétitivité internationale des entreprises ivoiriennes passent nécessairement par une augmentation du niveau de productivité des agents économiques incompatible avec la persistance de l'informalité.
- **Impératifs budgétaires** : Les entreprises informelles qui représentent ~40 % de la création de valeur au niveau national contribuent à moins de 1% de l'assiette fiscale ce qui constitue un manque à gagner très important pour le budget de l'Etat. Il est nécessaire d'élargir l'assiette fiscal via l'inclusion des entreprises informelles dans un régime d'imposition adapté pour maintenir les équilibres budgétaires de l'Etat et continuer de mener une politique ambieuse d'investissements productifs.

- **Impératifs démographiques** : La Côte d'Ivoire est en plein boom démographique et il demeure primordial de pouvoir fournir un emploi décent aux cohortes de nouveaux entrants sur le marché du travail sous peine de ne pas pouvoir profiter pleinement de cette fenêtre d'opportunité. Cette bonne absorption des nouveaux entrants nécessite une augmentation préalable des capacités de création d'emploi des entreprises formelles qui demeurent les principales pourvoyeuses d'emplois stables et décents.
- **Impératifs institutionnels** : Les entreprises informelles ne respectent pas les règles/normes/lois imposées par l'Etat et elles participent à une délégitimation de la puissance publique et du cadre réglementaire incompatible avec la promotion de la bonne gouvernance et de la stabilité politique. Garantir la persistance de l'Etat de droit passe nécessairement par une meilleur conformisation des entreprises au cadre réglementaire et administratif favorable à la libre concurrence et au respect des lois du marché.

Jusqu'à présent, les réponses gouvernementales apportées à ces problématiques diverses mais complémentaires se sont fait de manière éparse, cloisonnée et non synchronisée par le biais des différents acteurs en charge de ces questions et en fonction de leur moyen spécifique d'intervention (ex : la DGI développe de son côté une stratégie d'élargissement de son assiette fiscale, la CNPS vient d'instaurer deux régimes de protection sociale destinés au travailleurs indépendant, etc). Cette absence de synergie d'action nuit gravement à la mutualisation des ressources à disposition, à l'efficacité des initiatives mises en place ainsi qu'à leur visibilité et lisibilité par le secteur privé et les partenaires sociaux. Dès lors, le gouvernement ivoirien, au premier rang duquel le Ministère en charge de l'Emploi et de la Protection Social (MEPS), ont tenu à se doter d'un document d'orientation stratégique visant à favoriser la transition des entreprises et de leurs travailleurs vers l'économie formelle. Pour ce faire, le MEPS a sollicité, en début d'année 2019, l'appui technique et financier du Bureau International Travail (BIT) pour élaborer une Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Economie Formelle (SNIT-EF). L'élaboration de cette SNIT-EF vise à matérialiser les engagements internationaux pris au cours des années récentes par le gouvernement ivoirien lors des

Conférences Internationales du Travail (notamment les recommandations 204 et 202)¹ et elle s'inscrit dans un cadre actif de partenariat qu'il convient de décrire plus en détail dans la prochaine section.

1.2 Cadre de Partenariat entre le BIT et le gouvernement de Côte d'Ivoire

Le BIT possède une présence ancienne et marquée en Côte d'Ivoire en vue d'accompagner le gouvernement dans l'élaboration de politiques favorables au respect de ses engagements internationaux, à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et aux conditions d'emploi des différentes strates de l'économie ivoirienne. Au cours des dernières années et face à la nécessité de répondre aux défis économiques, sociaux et démographiques du pays, le BIT a établi, en collaboration avec le gouvernement ivoirien le Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD 2017-2020) qui définit le cadre stratégique dans lequel sont contenus tous ses politiques/programmes d'appui. A ce jour, ce programme s'est déjà matérialisé par l'élaboration d'une Politique Nationale de l'Emploi (PNE 2016-2020) qui vise en ses axes stratégiques 1 et 4 à améliorer les conditions de travail de la population et favoriser l'accès à l'emploi décent des populations vulnérables². L'atteinte de ces objectifs nécessite de promouvoir une transition graduelle de l'économie informelle vers l'économie formelle. De manière spécifique, mais complémentaire deux programmes de coopération, financés par la France, ont été mis en place en collaboration avec le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) pour favoriser cette transition graduelle vers l'économie formelle :

- Le **Programme APERP 3** (2016-2019) qui a pour objectif de promouvoir l'emploi et de réduire la pauvreté au sein des couches les plus vulnérables de l'économie informelle
- Le **Programme Gouvernance** (2016-2019) qui entend améliorer le mode de gestion des TPE-PME, y compris dans l'économie informelle, en vue d'assurer un respect plus grand

¹ Le gouvernement de Côte d'Ivoire a ratifié la recommandation 202 lors de la 101^{ème} session de la CIT en 2012 (établir un seuil minimal de protection sociale) et la recommandation 204 (favoriser la transition vers l'économie formelle) lors de la 105^{ème} session de la CIT en 2015

² Cette Politique National de l'Emploi, qui a été validée en 2016, n'a malheureusement pas encore été financée et mise en application.

des règles de Santé et de Sécurité au Travail (SST) et des Principes et Droits Fondamentaux des Travailleurs (PDFT).

Dans le cadre de ces deux programmes, des études-diagnostic sectorielles ont été réalisées en 2017 et 2018 afin de mieux appréhender les caractéristiques plurielles et hétérogènes de l'économie informelle en Côte d'Ivoire et déceler les facteurs favorables à la mise en place d'une transition graduelle vers l'économie formelle. Dès lors, il est apparu nécessaire de pouvoir de valoriser les résultats de ces deux études sectorielles afin de dégager un diagnostic global qui a servi de base à la tenue d'un atelier national de deux jours (26 et 27 Septembre 2018), réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans la promotion de l'emploi décent en Côte d'Ivoire (administration publique, organisations patronales et centrales syndicales, ONG et partenaires au développement, organisations professionnelles, représentants de l'économie informelle, etc.). Au sortir de cet atelier, cette approche participative a permis de valider un diagnostic consolidé des conditions d'emploi dans l'économie informelle et des facteurs favorables à la transition vers l'écoéconomie formelle. Ce document contient un certain nombre d'évidences empiriques sur les caractéristiques de l'économie informelle en Côte d'Ivoire, ses liens plus ou moins collaboratifs/concurrentiels avec l'économie formelle et les principaux leviers pouvant être actionner pour favoriser la transition vers cette dernière. Par conséquent, **ce diagnostic consolidé constitue le socle sur lequel va s'articuler l'élaboration de la SNIT-EF**. Dès à présent, il convient, dans la prochaine partie, de décrire à grand trait, les principaux enseignements issus du diagnostic consolidé.

2. Caractéristiques majeures de l'économie informelle et conditions d'emploi

2.1 Le respect faible et inégal de la réglementation

Le **premier d'enseignement** issu de ce diagnostic consolidé réside dans le fait que l'économie informelle en Côte d'Ivoire occupe une place prépondérante dans l'économie ivoirienne que ce soit sur le plan de la création de richesse, de la dynamique entrepreneuriale et commerciale et de la création d'emplois. Par conséquent, sa présence voire sa persistance constitue une réalité, qui n'est pas à considérer comme une anomalie à combattre, mais comme une composante structurante de l'économie nationale qui se doit d'être reconnue et accompagnée afin de favoriser la diffusion de certains standards/normes/doits fondamentaux à

ses travailleurs. A cet égard, il est inutile et vain de vouloir dissocier l'économie informelle de l'économie formelle qui composent tous deux le tissu entrepreneurial de la Côte d'Ivoire par leur lien de concurrence mais également parfois de complémentarité et de collaboration. Cette approche holistique de l'économie informelle, préconisée par la R 204, implique d'appliquer les mêmes critères de définition et de délimitation aux entreprises informelles qu'aux entreprises formelles. A cet égard, la Côte d'Ivoire s'est dotée depuis 2014 d'une loi portant promotion des PME³, qui complétée par l'adoption du statut de l'entrepreneur⁴, permet de distinguer quatre catégories d'entreprises en fonction de leur nombre d'employés et de leur niveau de chiffre d'affaires annuel.

- *L'Auto-entrepreneur* (ou entrepreneur) : qui opère à son propre compte, n'a pas d'employé et possède un chiffre d'affaires annuel hors taxe inférieur à 5 millions de FCFA
- *La Micro Entreprise* : qui emploie en permanence de 1 à 10 employés et qui a un chiffre d'affaires annuel hors taxe compris entre 5 et 30 millions de FCFA.
- *La Petite Entreprise* qui possède un effectif compris entre 10 et 50 employés et qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxe situé entre 30 et 150 millions de FCFA
- *La Moyenne Entreprise* qui possède un effectif compris entre 51 et 199 employés et réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxe situé entre 150 et 1 milliard de FCFA

De manière usuelle et en raison de leur nombre relativement réduit dans les tissus entrepreneurial subsahariens (problématique du chaînon manquant), les petites et les moyennes sont regroupées ensemble et forment une catégorie à part entière, les PME. Cette approche est retenue dans le cadre de ce document stratégique qui distingue trois catégories d'entreprises pertinentes soit les auto-entrepreneurs qui représentent 36% des emplois nationaux (Ensesi 2016), les micro-entreprises (50.3%), les PME (5.8%). A elles toutes, ces trois catégories d'entreprises occupent environ 92.1% de la population active de Côte d'Ivoire ce qui atteste de la forte atomicité du tissu entrepreneurial national composé principalement

³ Loi n°2014-140 du 24 mars 2014 portant orientation de la politique nationale de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises

⁴ Le statut de l'entrepreneur est issu des dispositions du code communautaire de l'OHADA qui été promulgué en 2011. Au niveau national, ce statut spécifique a été défini par le décret n° 2017-409 du 21 juin 2017 portant modalités d'acquisition et de perte du statut de l'entrepreneur

d'activité d'auto-emploi et d'entreprises comptant moins de 10 employés demeurant les cibles prioritaires de la SNIT-EF.

Le second enseignement de ce diagnostic réside dans le fait que le taux d'informalité connaît de grande variation suivant le segment d'entreprise et le critère réglementaire considéré tel qu'illusté par les figures 1et 2.

Figure 1: Taux d'informalité selon la catégorie d'entreprise

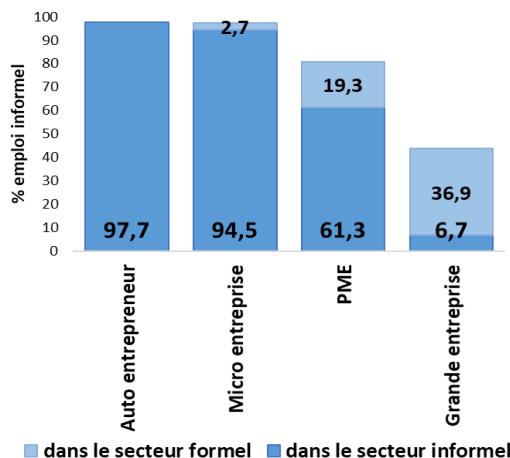
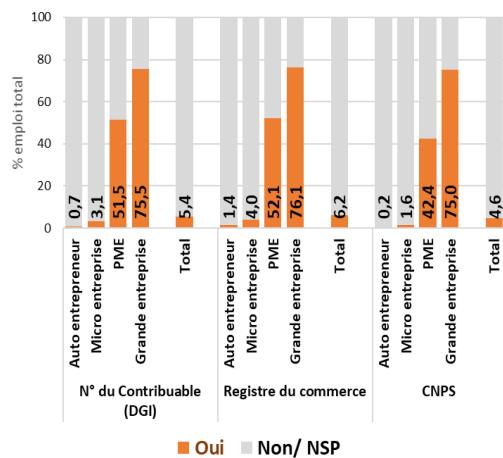


Figure 2: Respect des différents critères de la formalité



Source : Elaboré à partir des données de l'enquête ENSESI 2016

Les **auto-entrepreneurs** évoluent à 97.7% dans l'informel et ils ne respectent aucun des critères de formalité reconnus par la législation soit l'enregistrement fiscal, la détention d'un registre du commerce ou document de portée équivalente (registre des métiers, inscription au répertoire des activités agricoles) et la déclaration de leurs employés à la CNPS. Ils constituent ce qu'on appelle traditionnellement les *activités informelles de subsistance*.

Les **micro-entreprises** possèdent également un niveau d'informalité très élevé (94.4%) et sont légèrement plus nombreuses à posséder un registre du commerce à contrario des dimensions sociales et fiscales de la formalité qui sont très peu respectées. En raison de leur niveau d'activité plus élevé, de leur capitalisation plus importante et de la satisfaction partielle de certains critères de formalité, ce segment est considéré comme des *entreprises à potentiel de formalisation*.

Les **PME** qui, malgré leur taille et leur niveau d'activité beaucoup plus importants, restent majoritairement informelles (61.3%). Elles demeurent plus enclines à satisfaire les critères administratifs et fiscaux de la formalité (RCCM et fiscalité) que de déclarer leurs employés à

la CNPS et payer leur cotisations patronales. Ce constat démontre que l'informalité des conditions d'emploi en Côte d'Ivoire est une tendance lourde qui s'observe également au sein des entreprises formelles qui décident volontairement de se soustraire à leurs obligations réglementaires. Ce segment d'entreprise doté de ressources plus conséquentes peut être qualifié de « *gros informel* ». Un effort doit être effectué pour que ces PME rentrent dans le cadre de la loi et assurent notamment un meilleur niveau de protection à leurs employés qui, bien souvent, ne possèdent pas de contrat de travail et évoluent dans des conditions précaires.

En outre, le secteur d'activité exerce une influence forte sur le taux de formalité et les études sectorielles ont démontré que les branches d'activité agricoles, commerciales et artisanales affichent des taux d'informalité beaucoup plus élevé que les activités industrielles et de prestation de service. Ce phénomène s'explique notamment par la composition distincte de ces différents secteurs qui abritent des entreprises de taille plus ou moins conséquente. Le croisement de ces deux dimensions (catégorie d'entreprises et secteur d'activité), illustré par le tableau 1, offre un aperçu global et simplifié du tissu entrepreneurial ivoirien devant être prise en considération par la SNIT-EF.

Tableau 1: Représentation simplifiée du tissu entrepreneurial ivoirien en fonction du segment d'entreprise et du secteur d'activité

Segment entrepreneurial / Secteur d'activité	Agriculture	Artisanat	Industrie	Commerce	Service
Auto-Entrepreneur (0 employé) <i>Activité informelle de subsistance</i>	Exploitant individuel ou main d'œuvre agricole	Artisan individuel ou travailleur contractuel	/	Commerce de détail, vente ambulante	Prestataire individuel / Travailleur indépendant
Micro-Entreprise (de 1 à 10 employés) <i>Entreprise à potentiel de formalisation</i>	Exploitation agricole familiale	Micro-unité artisanale	Petite unité industrielle	Commerce de demi-gros	Micro entreprise de service
PME (de 11 à 200 employés) <i>Gros informel</i>	Société coopérative agricole	Entreprise artisanale	Unité industrielle de taille moyenne	Commerce de gros	Société de service

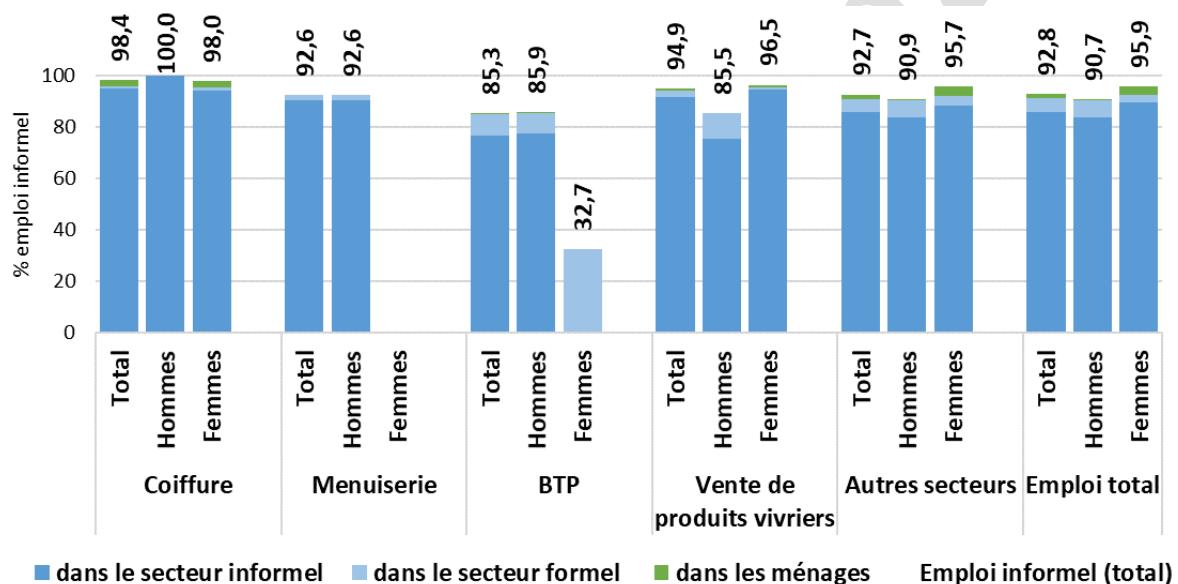
Au vu du respect très faible et inégal des critères de formalité par nos différentes catégories d'entreprises et secteur d'activité, il apparaît clairement que la **composante réglementaire** devra constituer le premier pilier de notre SNIT-EF. Cette composante réglementaire, ayant pour principal objectif d'améliorer le taux de conformisation des entreprises évoluant dans l'informel, se devra de tenir compte de la catégorie d'entreprise considérée qui fait face à des obligations réglementaires spécifiques et qui possède des ressources plus ou moins importantes pour satisfaire ces nouvelles exigences. Par conséquent, les défis réglementaires propres aux micro-entrepreneurs ne seront pas les

mêmes que pour les micro-entreprises et plus encore les PME. L'enregistrement des entreprises, via les différentes procédures sectorielles en vigueur, constitue un préalable à l'ensemble des autres mesures visant à favoriser la transition vers l'économie formelle.

2.2 Les contraintes productives et leur lien avec l'informalité

Le **troisième enseignement**, corolaire des deux premiers, réside dans le caractère hétérogène et composite de l'économie informelle en Côte d'Ivoire, qui nécessite également de prendre en compte les caractéristiques sociodémographiques des entrepreneurs et travailleurs informels (genre, classe d'âge, niveau d'instruction etc.) qui, selon les secteurs d'activité, présentent des réalités fort contrastées.

Figure 3: Variation du taux d'informalité selon la branche d'activité et le genre



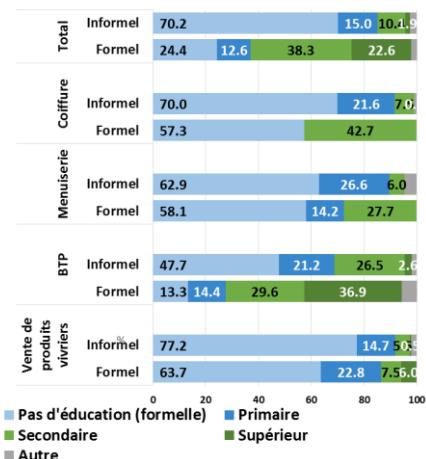
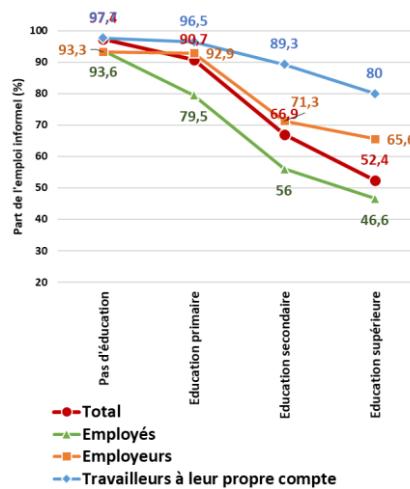
Source : Elaboré à partir des données de l'enquête ENSESI 2016

De manière globale et au niveau national, le taux d'emploi informel est plus élevé chez les femmes (95.9%) que chez les hommes (90.7%). Cette prédominance féminine de l'informel a été corroborée par les études sectorielles qui ont mis en évidence que les branches d'activités traditionnellement composée de femmes (coiffure, vente de produits vivriers) sont aussi celles qui affichent les taux d'informalité les plus élevés par rapport aux filières plus masculines (menuiserie, BTP). Plusieurs facteurs cumulatifs expliquent cette sureprésentation féminine : (i) les femmes possèdent un niveau d'instruction, en moyenne, plus faible que les hommes et possèdent des perspectives d'emploi formel plus limitées, (ii) elles sont plus nombreuses à exercer des activités informelles de subsistance peu productives au potentiel restreint de

formalisation, (iii) elles occupent, au sein des entreprises informelles comme formelles, des emplois plus précaires et souvent moins valorisés que les hommes ce qui réjaillit négativement sur leur conditions de travail et l'application effectives des différentes dispositions du code du travail. **Dès lors, il est nécessaire que la SNIT-EF prenne pleinement en compte cette dimension genre et adopte des mesures spécifiques à ce groupe cible (les femmes) pour favoriser leur transition vers l'économie formelle.**

Ces mesures d'accompagnement doivent notamment viser le renforcement des compétences des entrepreneurs et des travailleurs de l'économie informelle qui sont insuffisamment développées, mises à jour et certifiées et ne répondent pas aux exigences d'un entrepreneuriat moderne et compétitif.

Figure 4: Taux d'informalité selon le niveau d'instruction **Figure 5 :** Type d'instruction selon le secteur d'activité et le caractère formel/informel de l'entreprise



Source : Elaboré à partir des données de l'enquête ENSESI 2016

Le niveau d'instruction des entrepreneurs et travailleurs informels est faible et les données empiriques démontrent que le taux d'informalité est inversement corrélé avec celui-ci. En effet, la proportion d'emploi informel décroît à mesure que l'on progresse dans les niveaux d'instruction et ce aussi bien dans la catégorie des auto-entrepreneurs, des employeurs et plus encore des travailleurs (Figure 4). Au niveau sectoriel, les travailleurs formels possèdent systématiquement un niveau d'instruction moyen supérieur (majoritairement de niveau secondaire ou supérieur) aux travailleurs informels (pour la plupart non scolarisés ou de niveau primaire). Ces faibles ressources scolaires réjaillissent négativement sur la productivité des entrepreneurs et des travailleurs de l'économie informelle de même que sur leur capacité à

saisir les opportunité de financement (accès au crédit) et de diversification des débouchés commerciaux (accès au marché).

En complément de la composante réglementaire, la **composante productive représente le second pilier de la SNIT-EF** qui devra fournir un ensemble de dispositif d'appui touchant aussi bien les entrepreneurs que les travailleurs pour leur permettre d'accroître leur compétitivité. Le renforcement des capacités productives des MPME devra s'effectuer en synergie avec la composante réglementaire et cibler prioritairement les entreprises qui décident de s'inscrire dans une démarche de transition vers l'économie formelle. Ces mesures d'accompagnement (accès à la formation, au crédit, aux opportunités de marché) s'avèrent nécessaires pour rendre plus attractif le respect des critères de formalité (analyse coût/bénéfice) et permettre aux MPME de supporter, de manière perenne, les coûts de la formalité. Faute de quoi, les effets des mesures réglementaires sur la transition vers l'économie formelle ne seront que limités, partiels et temporaires.

2.3 La faible structuration des secteur d'activité et le manque d'organisation intermédiaire représentative

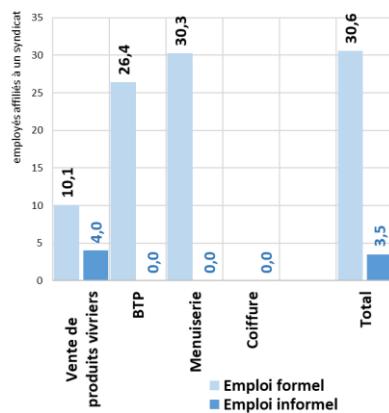
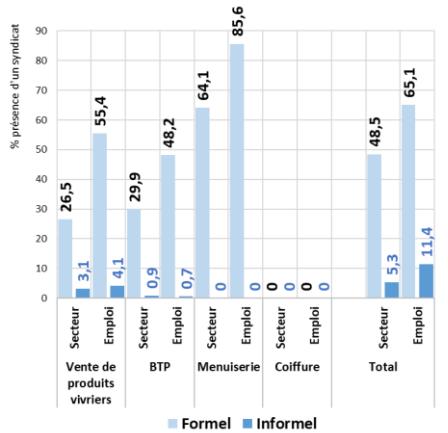
Le **quatrième enseignement** du diagnostic réside dans le fait que le segment des MPME demeure faiblement organisé et structuré et que les organisations patronales et syndicales ivoirienne éprouvent des difficultés à représenter les intérêts spécifiques de ce segment entrepreneurial et à fortiori des entreprises informelles.

Au **niveau des entreprises**, les études sectorielles ont révélé plusieurs contraintes qui expliquent cette faible structuration du tissu entrepreneurial ivoirien et de ses différents secteurs d'activité : (i) l'atomicité et la forte dispersion des MPME qui demeurent relativement isolées et fonctionnent pour la plupart de manière autarcique, (ii) les moyens d'actions limités des organisations intermédiaires qui les incitent à cibler les entreprises les plus grandes, les plus visibles au détriment des entreprises de taille plus petite plus difficilement accessibles et mobilisable, (iii) le faible niveau de gouvernance des organisations intermédiaires qui font face à des conflits de légitimité et de leadership, (iv) la faible attractivité des organisations intermédiaires qui peinent à fidéliser leurs membres et à leurs délivrer de manière régulière des services d'appui en adéquation avec leurs principaux besoins, et (v) le faible soutien technique et financier de l'Etat aux organisations intermédiaires qui fonctionnent pour la plupart sur financement propre et sur la base du volontariat.

Au niveau des travailleurs, il ressort du diagnostic que la présence des syndicats est beaucoup plus marqué au niveau des entreprises formelles que celles de nature informelle où celle-ci est vraiment marginale. Par conséquent, il y a un réel déficit de représentation des travailleurs informels dont les

intérêts ne sont pas suffisamment défendus par les syndicats qui se focalisent sur les travailleurs formels disposant déjà d'un socle minimal de protection (Figures 6 et 7).

Figure 6: Présence d'un syndicat selon le caractère formel/informel **Figure 7: Taux de syndicalisation des travailleurs**



Source : Elaboré à partir des données de l'enquête ENSESI 2016

Les figures 6 et 7 mettent toutes deux en évidence les écarts de représentation des syndicats entre les entreprises formelles et les informelles et ce dans l'ensemble des branches d'activité étudiées. Pour résultat, le taux de syndicalisation des travailleurs informels est de 3.5% sur l'ensemble des secteurs et nul dans les branches d'activités artisanales comme la coiffure et la menuiserie qui ne connaissent pas bien le rôle et la fonction d'un syndicat.

Cette présence limitée des organisations intermédiaires au sein des MPME et leur faible capacité/volonté à représenter les intérêts spécifiques des entrepreneurs et travailleurs informels plaide pour que **la troisième composante de la SNIT-EF se focalise sur les enjeux liés à la représentation de l'économie informelle et la promotion du dialogue social**. Pour être effective, cette représentation nécessite au préalable de renforcer la présence des organisations au sein des MPME, d'améliorer leur mode de gouvernance et leur attractivité (services d'appui) et de résoudre les conflits de leadership et de légitimité afin d'assurer une meilleure structuration d'ensemble du secteur privé ivoirien. Par la suite et sur la base de cette meilleure organisation, des mesures devront être prises pour assurer une intégration plus poussée de ces organisations intermédiaires au sein des différentes plateformes de dialogue et de concertation public/privé afin de porter les revendications des entrepreneurs et travailleurs informels. Sans cette meilleure représentation et inclusion des acteurs de l'économie informelle, les mesures réglementaires et productives visant à favoriser la transition vers l'économie formelle ne pourront qu'avoir un effet limité et de court terme.

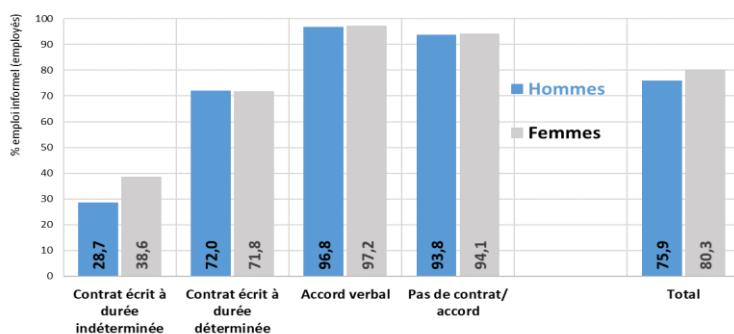
2.4 Les conditions d'emploi précaires et la faiblesse des systèmes de protection des travailleurs informels

Le **cinquième enseignement** de ce diagnostic vise à illustrer, de manière plus concrète et approfondie, le constat introductif faisant état d'une détérioration des conditions d'emploi des

travailleurs ivoiriens sur la période récente (2011-2019) et la faible portée des systèmes visant à leur assurer un meilleur niveau de protection (assurance maladie, prévoyance sociale, santé et sécurité au travail, principes et droits fondamentaux etc). Cette détérioration des conditions d'emploi est particulièrement forte au sein des entreprises informelles qui sont le refuge traditionnel du travail précaire et non protégé et également, de plus en plus, au sein des entreprises formelles qui, malgré leur statut, ne fournissent pas à leurs employés, le socle minimal de protection réclamé par la loi. Ce dernier constat, faisant écho à la problématique du « gros informel » exposée précédemment met en évidence la faible capacité de l'administration publique ivoirienne via les services techniques concernés (IT, DSST, DLTE) à faire appliquer les dispositions du code du travail.

En premier lieu, se pose la problématique du contrat de travail qui n'est pas généralisé au sein des MPME ivoiriennes a fortiori informelles.

Figure 8: Part de l'emploi informel selon le type de contrat et selon le sexe (% employés)



Il existe une forte association entre l'absence de contrat de travail et la nature informelle de l'emploi exercé (Figure 8). En effet, le taux d'emploi informel est proche de 100% pour les situations d'accord verbal ou d'absence de contrat alors qu'il est nettement inférieur pour les CDD (~70%) et plus encore les CDI (~ 30%). Le contrat de travail représente l'élément déterminant pour le travailleur qui conditionne fortement l'application ultérieure de l'ensemble des dispositions du code du travail favorisant la sécurisation des conditions d'emploi de ce dernier.

Figure 9: Schématisation du lien entre le contrat de travail et l'application effective du code du travail

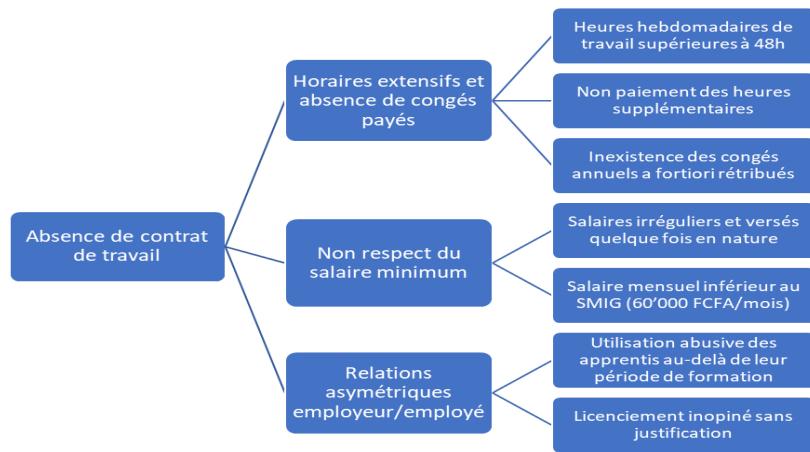
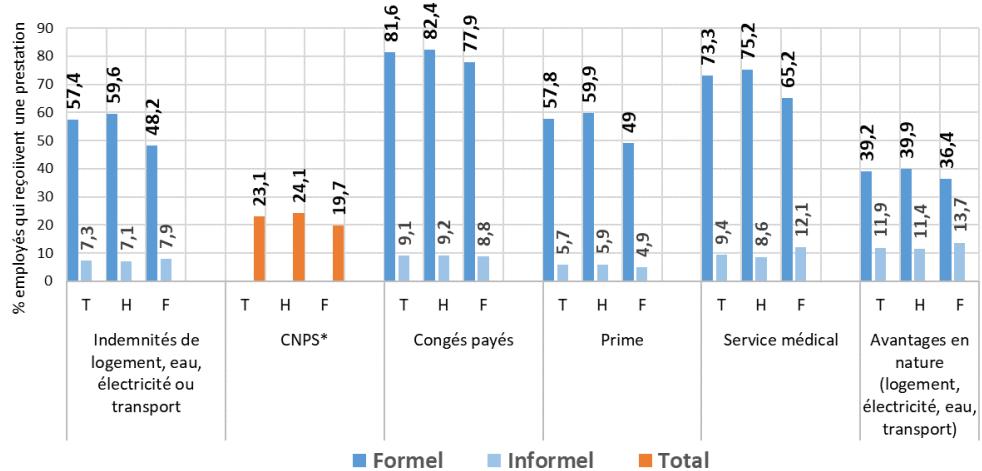


Figure 10: Informalité et protection : taux d'accès aux prestations parmi les employés



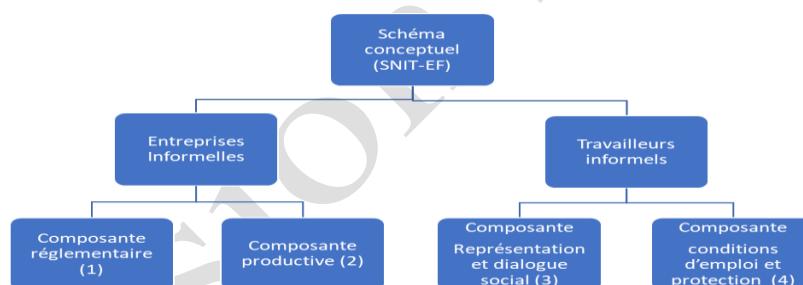
Source : Elaboré à partir des données de l'enquête ENSESI 2016

En plus de cette précarité des conditions de travail, les emplois informels pâtissent d'un déficit de protection au niveau de la santé et de la prévoyance sociale qui sont tous deux faiblement généralisés au sein des MPME. Les travailleurs informels sont plus exposés à certains risques professionnels (maladie, accident, horaire extensif de travail, licenciement abusif etc.) et ils ne sont pas protégés par les dispositifs institutionnels en cas de problèmes. Par conséquent, ceux-ci doivent souvent mettre en suspend leur activité et financer leur prise en charge médicale sur fonds propres faut de mécanisme institutionnel de solidarité.

Cette dégradation des conditions d'emploi au sein des entreprises formelles et surtout informelles et l'absence de système performant de protection des travailleurs doit être intégrée à la SNIT-EF. Par conséquent, la **quatrième composante de cette stratégie cible l'amélioration des conditions d'emploi au sein des MPME et l'élargissement des dispositifs institutionnels de protection de leurs travailleurs (CMU, CNPS, SST, PDFT)**. Cette composante, de nature transversale, s'adresse à l'ensemble du tissu entrepreneurial quelque soit la taille, le secteur d'activité ou le degré de formalité de l'entreprise considérée. Un accent particulier sera mis sur les catégories de travailleurs évoluant dans les emplois les plus précaires, mal rémunérés et peu sécurisés afin qu'il dispose d'un socle minimal de protection en vertu des différentes recommandations signées par le gouvernement de Côte d'Ivoire (cf recommandation 202).

En résumé, ce diagnostic participatif consolidé des conditions d'emploi dans l'économie informelle a permis d'identifier quatre axes prioritaires d'intervention qui constituent les composantes principales de la SNIT-EF. Dans une approche intégrée de la transition vers l'économie formelle, elle souhaite prendre en compte l'aspect multidimensionnel de la formalité qui touche aussi bien les entreprises informelles que les travailleurs qu'elles emploient (Figure 11).

Figure 11: Schématisation de la SNIT-EF et de ses quatres composantes



A cet égard, les composantes réglementaires (1) et productives (2) ciblent plus particulièrement les entreprises afin de les inciter à respecter davantage la réglementation et à leur donner les moyens productifs de le faire dans la durée.

Tandis que les composantes (3) et (4) s'adressent davantage aux travailleurs informels afin d'assurer une meilleure représentation de leurs intérêts et leur participation effective dans les mécanismes de dialogue social contribuant ainsi à favoriser l'amélioration de leur condition d'emploi et leur intégration dans les dispositifs institutionnels de protection.

L'ensemble de ces évidences empiriques sur l'économie informelle en Côte d'Ivoire et le diagnostic consolidé sur les conditions d'emplois servent de base à la SNIT-EF dont il convient de préciser dans la prochaine partie la méthodologie d'élaboration.

3. Méthodologie d'élaboration de la SNIT-EF

Le processus d'élaboration de la SNIT-EF s'inscrit dans la continuité des étapes antérieures ayant permis de valider de façon concertée le diagnostic consolidé des conditions d'emploi dans l'économie informelle. Cette approche participative et inclusive a été maintenue pour la phase d'élaboration de la SNIT-EF qui a eu pour événement pivot l'organisation d'un atelier national de trois jours (du 13 au 15 Mai 2019, Grand Bassam). Cet atelier tripartite a réuni 32 structures ayant participé aux phases antérieures du processus et à même d'apporter des solutions/propositions concrètes en vue de favoriser, dans leur domaine d'intervention respectif, la transition vers l'économie formelle. De manière schématique, le processus d'élaboration de la SNIT-EF peut être découpé en trois grandes phases : (i) la préparation de l'atelier, (ii) la tenue de l'atelier et (iii) l'incorporation des produits de l'atelier dans le document final.

3.1 La phase préparatoire et l'élaboration des documents de travail/support de communication

Cet atelier au cours duquel fut défini, de façon collégiale, les grandes orientations de la SNIT-EF a été précédé d'un important travail de préparation effectué par une équipe de consultants accompagné par une implication forte de la DGE et du BIT. Ce travail préparatoire a consisté en :

- L'élaboration de fiches techniques pour chacune des quatres composantes afin de définir précisément les contours de ces composantes, les principaux indicateurs pertinents, l'identification de la situation de référence (baseline) et la détermination des objectifs généraux à atteindre. L'ensemble de ces éléments ont été définis sur la base des résultats du diagnostic consolidé.
- L'inventaire des mesures/programmes/réformes nationales en vigueur ou en projet qui rentrent dans le cadre des quatres composantes de la SNIT-EF et qui peuvent servir de point d'ancre pour le déploiement de cette stratégie. Ce travail documentaire a permis

également de dégager certaines « bonnes pratiques » au niveau sous-régional ou international qui ont servi de source d’inspiration pour les participants de l’atelier.

- La sélection rigoureuse des 32 structures participantes à l’atelier (figurant en annexe) et leur affectation dans les quatres groupes de travail correspondant le mieux à leur domaine de compétence et d’intervention. Cette sélection des structures s’est opérée en fonction de leur participation active aux phases antérieures du diagnostic, de leur forte implication dans les différents domaines d’intervention de la SNIT-EF et de leur niveau de représentativité. Leur affectation dans les quatre groupes de travail (composés chacun de huit participants) a tenu à maintenir une certaine diversité des acteurs (administration publique, partenaires sociaux, représentants de l’économie informelle) pour répondre aux exigences du tri-partisme plus. Au sein de chaque groupe de travail fut nommé en amont de l’atelier, un chef de file qui eut la charge de préparer les travaux de groupe, d’animer les échanges et de restituer, en séance pleinière, les résultats de ceux-ci.
- L’élaboration de matrices, spécifique à chaque composante, répertoriant des propositions d’actions concrètes visant à favoriser l’atteinte des différents objectifs et sous objectifs de la transition. L’ensemble de ces propositions d’action rédigées par l’équipe de consultant, servant de documents de travail pour l’atelier, furent par la suite discutées, amendées et complétées par les participants durant les travaux en commission.

3.2 La tenue de l’atelier et l’alternance des travaux en commission et des séances pleinières

L’atelier d’élaboration de la SNIT-EF s’est tenu à Grand Bassam au mois de Mai 2019 (du 13 au 15 Mai) sur un format de trois jours pleins de travail. En plus de l’équipe de consultant et des experts thématiques du BIT en charge de l’économie informelle, il a réuni 32 structures nationales qui s’impliquent directement dans les différentes composantes de la transition. Ces 32 structures participantes ont été répartis dans les quatre groupes de travail chargés d’élaborer/compléter les documents de travail relatifs à leur domaine d’intervention. Les différentes séances de travail en groupe ont permis d’atteindre les objectifs suivants :

- Faire l’inventaire des initiatives passées, actuelles et futures au niveau national dans le champ d’intervention de la composante

- Identifier la documentation relative à l'ensemble de ces initiatives afin de pouvoir mieux évaluer leur degré d'adéquation avec les objectifs de la SNIT-EF. Pour la documentation qui n'était pas directement disponible, une stratégie de collecte de l'information manquante a été définie ainsi qu'une délimitation claire des engagements de chaque structure en vue de collecter celle-ci.
- Amender et compléter la matrice des initiatives à mettre en place dans le cadre SNIT-EF ayant été élaborée préalablement par l'équipe de consultants. Ces propositions d'initiatives supplémentaires ont directement été inspirées des sessions de travail antérieures (inventaire des initiatives en cours) et également des « bonnes pratiques internationales » pertinentes dans le contexte ivoirien.
- Identifier les structures publiques et/ou privées pertinentes capables, dans le cadre de la SNIT-EF, d'assumer la responsabilité de la mise en œuvre des différentes initiatives proposées précédemment. Pour cette mise en œuvre, un accent particulier a été mis sur la synergie d'action et le partenariat public/privé.

A l'issue de ces quatre séances de travail en commission, les matrices de chaque groupe de travail ont été présentées en séance plénière afin de pouvoir bénéficier des apports des autres groupes de travail et des experts thématiques du BIT. Le fruit de ce travail consolidé collectivement constitue la base de la SNIT-EF et des différentes propositions d'actions qui seront présentées dans les prochaines parties de ce document d'orientation stratégique.

En plus de l'élaboration de la SNIT-EF, l'atelier a également servi à démarrer le travail d'élaboration du Plan d'Action Opérationnel (PAO) en abordant les dimensions suivantes :

- Le séquençage nécessaire du déploiement de la SNIT-EF à travers la définition d'une phase pilote permettant de focaliser les actions sur un public cible prédéterminé (à fort potentiel de formalisation).
- Les critères de sélection de ce public cible à partir de la connaissance des caractéristiques des différents secteurs d'activité et/ou segments entrepreneuriaux du tissu économique ivoirien
- Les principaux facteurs de risque à considérer dans le cadre du déploiement de la phase pilote de la SNIT-EF et les mesures d'atténuation pertinentes pouvant être mises en place par les différentes structures impliquées
- Le portage institutionnel de la SNIT-EF et le besoin de représentativité en son sein de la pluralité des acteurs impliqués

Le produit des discussions de ces différents éléments sera pris en compte, par l'équipe de consultants, lors de l'élaboration du PAO. En outre, la tenue de cet atelier et la forte implication des structures participantes ont permis de faire émerger les enseignements suivants :

- Les initiatives nationales en cours et/ou projets, s'inscrivant dans le cadre de la SNIT-EF, sont nombreuses et complémentaires et celles-ci méritent d'être pleinement intégrées dans le document d'orientation stratégique. Les initiatives en cours nécessitent d'être appuyés/renforcées et celles qui sont en projet et attendent un assentiment politique et/ou financier doivent être soutenues par des actions de plaidoyer (ex : Extension de la CNPS aux travailleurs indépendants, Mise en place du statut de l'Entreprenant par l'agence Côte d'Ivoire PME)
- Le choix des quatre composantes constitutives de la SNIT-EF fait l'unanimité de même que les indicateurs retenus et les objectifs à atteindre au sein de chacune d'elle. En ciblant à la fois les entreprises et les travailleurs informels, ces quatres composantes couvrent l'ensemble des dimensions du processus de transition vers l'économie formelle en parfaite adéquation avec l'esprit de la R204
- Les 32 structures participantes s'impliquent toutes, de par leurs missions et leurs actions quotidiennes sur le terrain, en faveur de la transition vers l'économie formelle. Cependant, la plupart de ces actions sont menées de façon isolée et cloisonnée et il y a lieu, pour plus d'efficacité, que celles-ci soient déployées en collaboration avec d'autres structures partenaires. A cet égard, la mise en place d'un comité de pilotage multipartite dans le cadre de la SNIT-EF permettra de garantir la synergie d'action et l'effectivité des partenariats public/privé.
- Au vu de l'importance de l'économie informelle en Côte d'Ivoire (93.6% de la population active) la transition vers l'économie formelle est un processus de long terme qui va s'effectuer par strate et par palier. Pour arriver à des résultats tangibles, la SNIT-EF via son PAO devront identifier, dans leur phase pilote, des cibles à fort potentiel de formalisation à travers une segmentation judicieuse des objectifs à atteindre. A cet égard, les résultats des études sectorielles seront pertinents pour définir les publics cibles de la phase pilote.

3.3 L'intégration des produits de l'atelier et la production du document final

A la suite de l'atelier, l'équipe de consultants, en collaboration avec les chefs de file des quatre groupes de travail, ont procédé au regroupement de l'ensemble des produits de l'atelier et de la documentation afférente. Ce contenu dense et diversifié a permis d'enrichir considérablement les différentes composantes de la SNIT-EF afin d'offrir un état des lieux, le plus exhaustif et détaillé possible, des initiatives nationales en cours en matière de transition et des propositions additionnelles d'action pour atteindre les objectifs spécifiques préalablement définis lors de l'atelier. Ce travail de consolidation a nécessité de la part de

l'équipe de consultants de parcourir l'ensemble de la documentation transmise par les différents groupes de travail et de sélectionner uniquement les initiatives/projets qui se rapprochent le plus des objectifs de la SNIT-EF afin de pouvoir les incorporer dans les matrices stratégiques. Au cours de cette sélection, la priorité a été accordée aux initiatives les plus avancées, à la portée la plus large et inclusive possible et celles ayant démontré leur efficacité concrète auprès des acteurs de l'économie informelle.

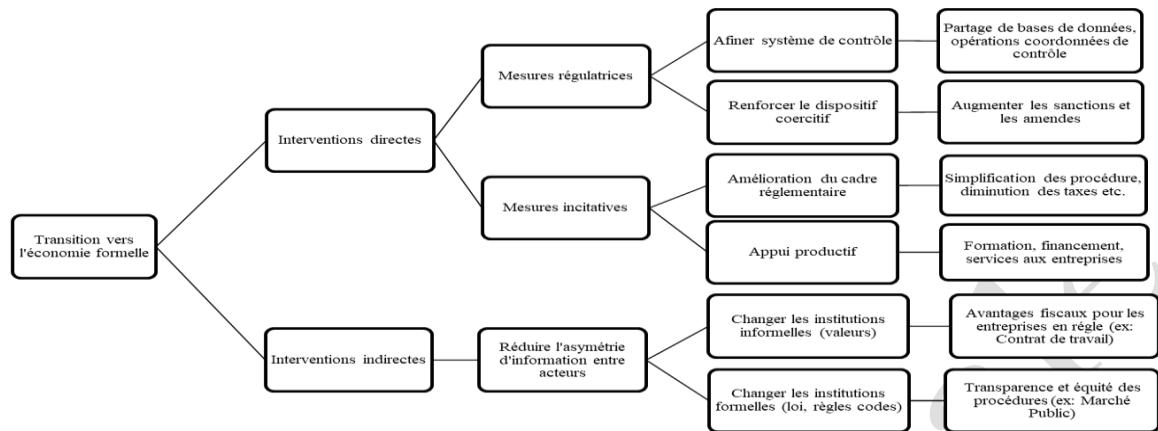
La méthodologie participative d'élaboration de la SNIT-EF, décrite précédemment, garantie le caractère inclusif et multidimensionnel des quatre composantes de la SNIT-EF qui seront exposées dans les parties suivantes. Cette description, s'effectuera composante par composante, puis en fin de document seront présentées les matrices globales de la SNIT-EF réunissant l'ensemble de celles-ci. La description de chaque composante se fera avec la même structure à savoir (i) la délimitation des éléments constitutifs et des indicateurs retenus, (ii) l'inventaires des initiatives en cours ou en projet et, pour finir, (iii) la détermination des actions à mener et des objectifs à atteindre dans le cadre de la SNIT-EF.

4. Présentation des composantes de la SNIT-EF

En conformité avec l'approche méthodologique défendue par le BIT, la SNIT-EF met en pratique les principes de base de la R 204 qui stipule que toute politique de transition efficace se doit (i) d'être intégrée et multidimensionnelle (*« integrated strategy »*) (ii) de mettre en œuvre de façon synchronisée un ensemble de mesures d'accompagnement ciblant les différents leviers de la transition (*« policy mix »*) (iii) de favoriser une bonne collaboration institutionnelle à travers un comité de pilotage de haut niveau et une division claire et concertée du rôle et des responsabilités de chaque acteur (*« institutional coordination »*). En outre, les expériences passées et les bonnes pratiques déployées dans certaines régions du monde (pays latino-américains notamment) révèlent que la mise en place d'une politique incitative de conformisation progressive (*« compliance strategy »*) des acteurs de l'informel demeure plus efficace et pérenne que la volonté d'adopter des mesures coercitives et correctrices visant à formaliser, à marche forcée, un pan entier de l'économie nationale (*« enforcement approach »*). Cette orientation stratégique se base sur une combinaison d'interventions directes et indirectes qui doit cibler les contraintes spécifiques des différents segments de l'économie informelle ivoirienne et s'appuyer sur les leviers pertinents à même de provoquer une amélioration graduelle du mode de gouvernance des

Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) afin de correspondre aux lois/normes/standards nationaux et internationaux.

Figure 12: Schématisation des différentes interventions favorables à la transition vers l'économie formelle



Dans le contexte ivoirien, cette démarche méthodologique repose sur quatre composantes principales qui sont présentées ci-après.

4.1 La composante réglementaire

Les différents indicateurs de la dimension réglementaire

Cette dimension centrée sur l'entreprise évalue dans quelle mesure les MPME, des différents secteurs d'activité, respectent ou non la législation administrative, juridique et fiscale. Cette évaluation basée sur un faisceau d'indicateurs cherche à tenir compte des obligations propres à chaque secteur d'activité et à chaque catégorie d'entreprises (taille, CA annuel). Par conséquent, cette évaluation ne repose pas sur une dichotomie entre secteur formel et informel arbitrairement défini, mais plutôt sur un continuum de formalité allant d'un degré de conformisation inexistant des MPME à un respect intégral de la réglementation. Le diagnostic consolidé effectué en Côte d'Ivoire a permis d'identifier trois principaux indicateurs constitutifs de la dimension réglementaire soit (i) la localisation et l'identification de l'activité, (ii) son enregistrement administratif et la possession par la MPME d'une autorisation d'exercer l'activité (iii) l'immatriculation fiscale et le paiement des taxes/impôts relatifs au régime d'imposition concerné et au chiffre d'affaires réalisé. Par conséquent, la composante réglementaire cherchera à promouvoir un respect plus grand des MPME concernant ces 3 indicateurs décrits plus en détails ci-après :

(a) **La localisation et l'identification de l'activité des MPME** qui définit si celle-ci (a) est implantée dans un espace approprié et prévu à cet effet (b) cet emplacement est reconnu par une autorité administrative ou coutumière, (c) est clairement identifiée par les structures en charge de la réglementation du secteur d'activité concerné (chambres consulaires, collectivité territoriales). Ces éléments constituent le stade initial de la formalisation de l'entreprise sans lequel les autres indicateurs de la formalité ne peuvent pas être satisfaits ;

(b) **L'enregistrement administratif** qui évalue si l'entrepreneur a effectué les démarches administratives nécessaires à l'enregistrement juridique de son entreprise selon les procédures prescrites par son activité. Dans le contexte ivoirien, cette évaluation du niveau d'enregistrement des MPME est complexe en raison de la multiplicité des procédures d'enregistrement propres à chaque secteur d'activité et du fait que certaines procédures ne sont pas encore opérationnelles (cf statut de l'entreprenant, carte professionnelle de commerçant). Afin de faciliter cette évaluation, le tableau 2 synthétise les différentes procédures d'enregistrement en vigueur en fonction du secteur d'activité et de la taille de l'entreprise.

Tableau 2: Synthèse de l'ensemble des procédures d'enregistrement par secteur d'activité et catégorie d'entreprises en 2019

	Agriculture	Artisanat	Industrie	Commerce	Service
Activité auto-emploi (sans employé)	Statut de l'Entreprenant ⁵	Immatriculation au registre des Métiers (CNMCI) <i>Ou Statut de l'Entreprenant</i>	/	<i>Statut de l'entreprenant ou Carte professionnelle de commerçant⁶</i> Ou GUFE/CEPICI	<i>Statut Entreprenant Ou GUFE/CEPICI</i>
Entreprise individuelle (personne physique avec employé)	Entreprise Agricole (Chambre Nationale de l'Agriculture)	Entreprises artisanales (CNMCI)	GUFE/CEPICI	GUFE/CEPICI	GUFE/CEPICI
Formes Sociétaires (personne morale)	SCOOPS (Tribunal du commerce+CNA) ou GUFE/CEPICI	Société Civile/ SARL artisanales (CNMCI) ou GUFE/CEPICI	GUFE/CEPICI	GUFE/CEPICI	GUFE/CEPICI

Source ; Élaboré par l'auteur à partir des informations collectées auprès des structures

⁵ Le statut de l'entreprenant a été défini par le décret n° 2017-409 du 21 juin 2017 portant modalités d'acquisition et de perte du statut de l'entreprenant. Celui-ci sera délivré par l'Agence Côte d'Ivoire PME, mais il n'est pour l'heure pas encore opérationnel.

⁶ La chambre du Commerce et de l'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) en collaboration avec les principales organisations faitières des commerce (FENACCI) ont le projet de délivrer une carte professionnelle de commerçant valable pour les commerçants individuels qui ne disposent pas de RCCM. La phase pilote de ce projet est prévu pour le premier semestre 2019.

(c) **L'immatriculation fiscale** est une obligation qui incombe à toute entreprise quelque soit son statut juridique et son volume d'activité. Cette immatriculation fiscale s'effectue soit à travers la création juridique de l'entreprise au niveau du GUFE du CEPICI soit directement auprès des services fiscaux de la DGI. À la vue de ces procédures cet indicateur fiscal repose sur (i) la déclaration fiscale d'existence de l'activité au niveau du service des impôts et l'obtention d'un numéro d'identifiant unique (IDU) (ii) l'assujettissement au régime d'imposition approprié selon le secteur d'activité et le chiffre d'affaires de l'entreprise⁷ (iii) le paiement effectif et régulier des taxes et impôts afférents à ce régime d'imposition.

Les initiatives nationales visant à favoriser la conformisation réglementaire des MPME

Cette section répertorie l'ensemble des initiatives nationales récentes (depuis 2014), en cours ou en projet qui visent à améliorer le respect de la réglementation par les MPME et plus spécifiquement concernant les trois indicateurs retenus dans le cadre de la SNIT-EF.

a) Localisation et identification des activités :

La sécurisation des conditions d'implantation et d'exercice de l'activité des MPME a été pendant longtemps négligé par l'Etat ivoirien et les collectivités territoriales qui n'ont pas respecté les Schéma Directeurs d'Aménagement prévoyant un site dédié aux activités artisanales/commerciales et n'ont pas consenti suffisamment d'effort pour garantir à ces dernières l'accès à ces sites qui ont été utilisés à d'autres fins notamment spéculatives. Au cours des dernières années, face à la problématique de l'implantation anarchique et précaire des MPME, plusieurs initiatives ont été mises en place :

- La construction de sites artisanaux par la CNM-CI en partenariat avec le Ministère de l'artisanat pour permettre aux artisans de disposer d'infrastructures adaptées (ex : Case moderne d'Abobo pour les ferrailleurs)
- La création de plusieurs incubateurs d'entreprises à Abidjan (Dream Factory, CI-PME), Bouaké (CCI-CI) et San-Pédro

⁷ La Côte d'Ivoire possède quatre régimes d'imposition soit la Taxe Forfaitaire (TF) payée au niveau des collectivités territoriales, l'Impôt Synthétique (IS), le Régime Simplifié d'Imposition (RSI) et le Régime Normal d'Imposition (RNI) qui sont tous trois payés à la DGI.

Ces initiatives étant assez récentes, il s'avère essentielle dans le cadre de la SNIT-EF d'évaluer le degré d'adéquation de ces sites avec les besoins des MPME et de pouvoir mesurer leur effet sur le développement de leur activité et le respect plus important des autres indicateurs de la formalité (enregistrement administration, paiement des taxes et impôts, déclaration des travailleurs à la CNPS etc.). Cette évaluation permettra de dégager les « bonnes pratiques » pouvant être élargies à d'autres branches d'activité et/ou zones géographiques.

Par ailleurs, plusieurs initiatives sont en projet notamment de la part de la CNM-CI afin de veiller au respect du code de l'artisanat stipulant qu'il revient à l'Etat et aux collectivités territoriales de prendre des dispositions en vue de favoriser la création de sites artisanaux accessibles aux artisans en collaboration avec leurs organisations faitières. Dans cette optique, la construction de trois villages artisanaux centrés sur les métiers de la mécanique (Abobo), de la menuiserie (Abobo) et de la vannerie (Bassam) sont envisagés de même que l'ouverture d'une pépinière d'entreprises d'agro-transformation à Bonoua.

Cet inventaire des initiatives en faveur de la stabilisation de la localisation des MPME démontrent que celles-ci sont peu nombreuses, très localisées et ne répondent que très partiellement au besoin énorme émanant des entreprises. Par conséquent, des mesures additionnelles doivent être impérativement intégrées à la SNIT-EF pour sécuriser les conditions d'implantation des MPME sans quoi aucune politique active de formalisation ne pourra être menée à bien.

b) Enregistrement administratif et juridique des MPME

Au cours des dernières années, les principales initiatives visant à favoriser l'enregistrement des MPME furent :

- L'ouverture du Guichet Unique de Formalité des Entreprises (GUFE) au sein du CEPICI ce qui a permis de simplifier le processus d'enregistrement des MPME au registre du commerce et la création de sociétés. De plus, le programme e-regulation a procédé à la dématérialisation des procédures d'enregistrement via une plateforme online permettant de créer son entreprise à distance.

- L'enregistrement des artisans auprès de la CNM-CI (registre des métiers) et la délivrance d'une carte professionnelle d'artisan⁸. La délivrance de ces cartes est assurée par les différents démembrement régionaux et départementaux de la CNM-CI en collaboration avec les Organisations Professionnelles d'Artisan. Cette initiative a bénéficié du soutien technique et financier de l'ONG international AVSI qui a élaboré des supports de communication destinés aux artisans et à financer des campagnes de communication décentralisées en français et en langues locales. Malgré cet appui, seulement 10% des artisanaux ont été répertoriés à ce jour au niveau national⁹.

Ces deux initiatives ont connu des fortunes diverses et elles ne possèdent pas un rayon d'action très large permettant d'enregistrer un grand nombre de MPME. Cet effet limité provient notamment du fait que la mise en place de ces dispositifs, faute de moyens, n'ont pas fait l'objet d'une campagne de communication de grande envergure et dans la durée et que de nombreuses MPME n'en sont pas informées (cf Création du GUFE au sein du CEPICI). Pour compenser la faiblesse des dispositifs actuels d'enregistrement administratif des MPME, plusieurs projets sont en cours d'opérationnalisation :

- La mise en place effective du statut de l'entrepreneur par l'agence Côte d'Ivoire PME qui malgré l'adoption d'un décret d'application en 2017 n'est pour l'heure toujours pas opérationnel. Le statut de l'entrepreneur, accordé aux auto-entrepreneurs réalisant un chiffre d'affaire annuel inférieur à 5 millions de FCFA, ciblera le segment inférieur du tissu entrepreneurial. Ce ciblage sur les auto-entrepreneurs qui représentent 36% de la population active (Ensesi 2016), la simplicité des procédures d'enregistrement et la mise en place de différents incitatifs liés à ce statut, devrait garantir une adhésion forte du public cible à ce statut qui constitue une première étape du processus de formalisation (rôle de tremplin)
- La délivrance d'une Carte Professionnelle de Commerçant (CPC) qui est une initiative du Ministère du Commerce dont la gestion a été confiée à la CCI-CI en partenariat avec les organisations faîtière du secteur (FENACCI). Basé sur le modèle de la carte professionnelle des artisans, cette initiative vise à enregistrer les activités de commerce de détail qui sont très peu nombreuses à détenir le RCCM. La phase pilote de ce projet devrait commencer au cours de l'année 2019.

⁸ Cette immatriculation est devenue obligatoire depuis la mise en œuvre de l'arrêté N°006/MCAPPME/CAB du 16 Janvier 2015 définissant les modalités d'immatriculation au registre des métiers.

⁹ Chiffre approximatif communiqué par les responsables de la CNM-CI sur la base du répertoire national des artisans enregistrés et d'une estimation du nombre total d'artisans évoluant sur toute l'étendue du territoire.

Le déploiement prochain de ces deux initiatives répond à une réelle nécessité qui est de procéder à l'enregistrement du segment inférieur du tissu entrepreneurial dont le taux d'enregistrement demeure inférieur à 5%. Cependant, celles-ci viennent s'ajouter à d'autres procédures en vigueur au niveau du CEPICI, de la CNMCI et de la CNA et il demeure prioritaire que le partage des rôles et du rayon d'action de ces différentes structures en charge de l'enregistrement des MPME. La coordination de ces différentes initiatives doit être intégrée dans le dispositif de déploiement de la SNIT-EF afin que ces procédures ne se concurrencent/superposent pas et qu'elles ne provoquent pas, par manque de lisibilité et de compréhension, le rejet du public ciblé (les MPME). De plus, pour renforcer l'attractivité et la durabilité de cet enregistrement, il est essentiel que celui-ci puisse déboucher sur des avantages productifs fournis directement ou indirectement par les structures d'enregistrement. A cet égard, il est bon de souligner les efforts entrepris par l'agence Côte d'Ivoire PME pour fournir un ensemble d'avantages productifs (accès au financement, aux formations, à des locaux productifs), fiscaux (exemption sur les deux premiers exercices) et sociaux (CMU, CNPSS) aux futurs détenteurs du statut de l'entrepreneur. Cette démarche incitative a pour effet d'atténuer au yeux de l'entrepreneurs le coût du processus de formalisation et découlant de son nouveau statut de formalité.

c) Immatriculation fiscale et paiement des taxes/impôts

La contrainte fiscale constitue le principal obstacle à la formalisation des MPME qui possèdent une méfiance vis-à-vis des services fiscaux et la peur de ne pouvoir assumer les coûts fiscaux inhérents à la formalité. Plusieurs initiatives ont été déployées au niveau national afin de lever ces réticences et faire en sorte d'augmenter le civisme fiscal des MPME :

- La création des CGA qui proposent une assistance comptable aux MPME soumises aux régimes de l'IS et du RSI. Leur couverture nationale (93 CGA sur toute l'étendue du territoire) et le nombre élevé des MPME adhérentes (25309 en Septembre 2018) font des CGA un acteur central du volet réglementaire et surtout fiscale de la transition.
- L'exonération du paiement des impôts pour les nouvelles sociétés durant leurs deux premières années d'exploitation (cf code des investissements plus attractif)
- La dématérialisation du paiement des taxes forfaitaires journalières, via Mobile Money, au sein de certaines mairies et collectivités territoriales pilotes qui devraient par la suite être élargie à l'ensemble des villes et communes de Côte d'Ivoire (projet de la DGDDL et de l'UVICOCI).

Au cours de l'atelier, les participants de la composante réglementaire en concertation avec les experts techniques du BIT et l'équipe de consultant ont fait le constat que ces différentes initiatives, même si elles vont dans le bon sens et constitue un premier pas à encourager, ne sont pas d'envergure à promouvoir la transition des entreprises informelles vers le formel. Par conséquent, il s'avère primordial dans le cadre de la SNIT-EF de proposer des mesures plus ambitieuses et ciblées sur les besoins effectifs des MPME. L'ensemble de ces mesures additionnelles sont présentées dans la prochaine section en fonction du diagnostic de base qui a été effectué et des objectifs à atteindre.

Les mesures réglementaires préconnisées dans le cadre de la SNIT-EF

Dans le cadre de la SNIT-EF, la composante réglementaire poursuivra trois objectifs prioritaire à savoir :

- **Fixer et sécuriser la localisation des activités des MPME** afin de leur favoriser l'accès à un cadre de travail adapté au développement de leur entreprise
- **Recenser et enregistrer les activités des MPME** afin que celles-ci soient davantage reconnues des pouvoirs publics et des structures d'encadrement pour pouvoir bénéficier de différents services d'appui
- **Améliorer le niveau de civisme fiscal des MPME via une taxation juste, claire et transparente** afin de permettre une meilleure compréhension/collaboration entre les chefs d'entreprise et les différents services de recouvrement

Pour atteindre ces objectifs, la composante réglementaire repose sur les différentes mesures et implique les structures figurant dans le tableau 3 de la page suivante.

Tableau 3: Principales mesures à intégrer dans la SNIT-EF au sein de la Composante Réglementaire

Situation de référence (Septembre 2018)	Objectif général à atteindre	Mesures à mettre en place dans le cadre de la SNIT-EF	Structures à impliquer
Implantation spontanée et exercice précaire de l'activité des MPME	Fixer et sécuriser la localisation des activités des MPME	Appuyer les associations professionnelles (OPA) et structures d'encadrement (CNMCI) dans l'identification des artisans et l'évaluation des besoins, par branche d'activité et corps de métiers, en termes de localisation/stabilisation des activités artisanales	CNMCI, AVSI, Ministère de l'Artisanat
		Créer des zones artisanales conformément aux dispositions du code de l'artisanat (2014) qui répondent aux besoins exprimés dans l'enquête auprès des artisans et en s'assurant de leur accessibilité géographique et financière pour les micro-unités informelles	Ministère de l'artisanat, Ministère de la construction,
		Mettre en place un fonds d'appui et d'aide à l'installation des artisans, sous l'égide du Ministère en charge de l'Artisanat et de la CNM-CI pour favoriser leur accès à des locaux décents et stables (priorité accordée aux OPA constituées)	Ministère de l'artisanat, CNM-CI, Ministère de l'économie
		Associer les autorités communales à l'élaboration des schémas directeurs d'urbanisation et les sensibiliser à la nécessité de définir des espaces dédiés aux activités commerciales et artisanales et procéder à leur viabilisation	Ministère de la construction, DGDDL, UVICOCI
		Faire en sorte que chaque commune urbaine de Côte d'Ivoire dispose d'un plan de localisation des activités artisanales et commerciales et celui-ci soit respecté (appui nécessaire de la DGDDL et de l'UVICOCI)	DGDDL, UVICOCI
		Veiller à la construction de marchés modernes dans les zones prévues par le Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA 2030)	Ministère en charge de la Construction, en charge du Commerce, BNETD,
Faible respect de la réglementation administrative et multiplicité des procédures d'enregistrement des MPME	Recenser et enregistrer les activités des MPME pour qu'elles n'échappent plus au contrôle de l'Etat et des collectivités territoriales	Favoriser les initiatives des différentes chambres consulaires (CCI-CI, CNM-CI, CNA-CI) visant à enregistrer sur le plan national les opérateurs économiques évoluant dans leur secteur d'activité respectif	CCI-CI, CNM-CI, CNA-CI
		Simplifier les procédures d'enregistrement des MPME au niveau du Guichet Unique du CEPICI et mener une campagne de communication de proximité à l'endroit des opérateurs informels	CEPICI
		Soutenir le processus de décentralisation du CEPICI afin de permettre aux MPME opérant dans les autres localités de Côte d'Ivoire (hors Abidjan) de pouvoir créer leur entreprise à proximité du lieu de leur activité	Présidence de la république
		Opérationnaliser le statut de l'entrepreneur en CI et assortir celui-ci d'avantages attractifs (couverture sociale, formation et renforcement des capacités, accès aux crédits) puis appuyer l'Agence CI PME dans le déploiement de ce nouveau statut (campagne de communication et d'enrôlement)	Agence CI-PME, Ministère du Commerce et de la promotion des PME
		Accompagner le Ministère du Commerce et la CCI-CI dans les opérations de délivrance de la Carte Professionnelle de Commerçant en finançant des campagnes de communication dans les principaux marchés d'Abidjan en y associant les organisations de commerçants	CCI-CI, Ministère du Commerce, FENACCI
		Réduire et harmoniser les sources d'enregistrement juridiques et les processus spécifiques à chaque secteur et définir avec précision et clarté le rôle et les prérogatives de chaque structure d'enregistrement	Ministère de l'Artisanat, du Commerce, Ministère de l'Agriculture
Faible taux d'identification fiscale, absence de tenue régulière d'une comptabilité formelle et tendance à la sous déclaration	Améliorer le niveau de civisme fiscal des MPME via une taxation juste, claire et transparente	Mener des campagnes de sensibilisation auprès des opérateurs informels sur les différents types de taxes et impôts qui les concernent directement (taxe municipales, impôt synthétique) reposant sur des supports de communication adaptés au public cible (DGI)	Services fiscaux communaux, DGI
		Reconnaitre le statut de contribuable aux commerçants et artisans s'acquittant des taxes communales via la carte de contribuable et renforcer les capacités des agents fiscaux communaux pour mener des campagnes de lutte contre le segment du « gros informel »	DGI
		Créer des guichets de services d'information destinées aux MPME au sein des centres d'impôts dont la mission principale serait d'orienter les opérateurs sur les obligations et les avantages propres à chaque régime d'imposition afin de les guider dans leur choix	DGI, CGA
		Accompagner le travail des structures d'appui comptable et fiscale (CGA) et favoriser l'adhésion des MPME via des incitatifs fiscaux attractifs et des services d'appui-conseil	DGI, CGA
		Associer les organisations professionnelles dans la vulgarisation de l'information sur l'existence de mesures d'exonération accordées aux MPME	FIPME, OPA, (SYNACECI, GAMBY,etc.)
		Poursuivre les actions initiées en matière de la dématérialisation et d'informatisation de la collecte des taxes et impôts communaux via notamment l'utilisation facilitée des solutions innovantes de paiement (Mobile Money)	DGI, Services fiscaux communaux

4.2 La composante productive

Les différents facteurs de la dimension productive

La composante productive, centrée également sur l'entreprise, constitue un élément fondamental de la SNIT-EF car elle vise d'une part à rendre attractive la transition pour les MPME et d'autre part, de donner à ce segment d'entreprise les moyens humain, matériel et financier pour engager, dans la durée, ce processus de formalisation et profiter des opportunités qu'il offre. Les différents appuis productifs délivrés aux MPME dans le cadre de la SNIT-EF sont directement issus du diagnostic consolidé des entreprises informelles qui a permis de faire ressortir quatre contraintes majeures bridant leur potentiel de développement. Ces contraintes sont à (a) les compétences managériales et techniques des entrepreneurs, (b) les compétences métiers et le niveau de qualification des travailleurs, (c) l'accès au financement et/ou aux équipements nécessaires à la croissance de l'activité et (d) l'accès à des marchés réguliers, diversifiés et de taille suffisamment conséquente pour garantir la pérennité et la croissance de la MPME. Les organismes publics et/ou privés d'appui seront les acteurs centraux de cette composante à travers leurs diverses prestations visant à renforcer les capacités productives des MPME. Les deux premiers indicateurs de cette composante se rapportent aux ressources humaines (compétences des entrepreneurs et des travailleurs) tandis que les deux indicateurs suivants se réfèrent aux ressources matérielles et financières et logistiques des MPME. Le contenu exact de ces quatre indicateurs est précisé ci-après :

a) Les compétences techniques et managériales des entrepreneurs qui sont la résultante des différentes connaissances, savoir-faire et expériences accumulés au cours de leur parcours scolaire, professionnel et entrepreneurial. De manière spécifique on fait référence à leur niveau d'instruction de base, au suivi de formations techniques/entrepreneuriales spécifiques à leur domaine d'activité, à leur maîtrise des NTIC et des outils modernes de gestion d'entreprise (comptabilité), à leur savoir-faire en termes de management et de marketing. L'ensemble de ces capitaux humains constituent un facteur essentiel de la productivité des MPME et de leur potentiel de croissance.

b) Les compétences métiers et le niveau de qualification des travailleurs qui sont également le produit de leur parcours scolaire et professionnel en général et de la pratique de leur métier plus spécifiquement. L'évaluation de ces compétences repose sur le niveau d'instruction de base, le mode formel et/ou informel d'apprentissage du métier, les certifications et diplômes

obtenus et les différents savoir-faire et savoir être acquis en entreprise ou à travers des dispositifs de formation continue ou de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

c1) L'accès au financement se rapporte au degré d'inclusion financière de l'entrepreneur et de son entreprise, des services financiers à disposition en général avec un accent particulier sur les solutions de crédit disponibles, sur le degré d'adéquation de cette offre de crédit avec les besoins financiers des MPME. Si l'offre de crédit existe, il crucial de pouvoir évaluer son caractère plus ou moins attractif pour les MPME et également les probabilités que ces dernières puissent y accéder sur la base de leurs caractéristiques de fonctionnement.

c2) L'accès à des équipements, fortement lié à la dimension financière, se rapporte aux différentes équipements en possession des MPME en vue de réaliser leur activité. Le niveau d'équipement (matériel, machine-outil, moyen de transport, infrastructure etc.) de nature individuelle et/ou collective à disposition des MPME permet-il d'effectuer l'activité de manière productive et compétitive. L'évaluation de cet équipement prend notamment en compte les notions d'usure et d'obsolescence progressive, des dispositifs d'entretien et de maintenance qui influent directement sur l'état de fonctionnalité et le rendement de celui-ci.

d) L'accès aux marchés qui se réfère à la capacité des MPME de pouvoir bénéficier de débouchés commerciaux suffisamment réguliers et diversifiés pour écouler en continu leur biens et services. Un accent particulier est mis sur la possibilité et la capacité des MPME de pouvoir soumissionner et obtenir des marchés publics et/ou de grandes entreprises. L'accès à ces marchés de taille plus importante conditionne fortement la capacité de développement et de croissance des MPME.

Ces quatre indicateurs susmentionnés influent directement sur le niveau de productivité de la MPME, sa capacité à satisfaire de manière compétitive une clientèle large et diversifiée contribuant finalement à assurer sa pérennisation et son développement. Concernant cette dimension productive, l'enjeu principal de la SNIT-EF est de pouvoir démontrer aux MPME que le processus de transition vers l'économie formelle permet d'accroître son niveau d'activité, sa productivité et sa rentabilité. L'augmentation de cette productivité peut découler directement de ce nouveau statut de formalité et des opportunités qu'il offre (amélioration du mode de gestion, accès à de nouveaux marchés, accès facilité au financement) et également des services d'accompagnement délivrés par les organismes publics et/ou privés d'appui. Pour être inclusif et efficace ces différents appuis productifs doivent prendre en considération les

caractéristiques socioéconomiques des personnes cibles et notamment concernant la dimension genre. En effet, les femmes entrepreneuses et/ou travailleuses faisant face à des contraintes financières (accès limité au financement, niveau salarial plus faible), sociales (dévalorisation des activités féminines, confinement de celles-ci dans la sphère domestique) ou culturelles (taux de scolarité plus faible, arrêt précoce des études, savoir faire technique plus limité), ces incitatifs productifs doivent permettre de rééquilibrer ces inégalités de genre et de promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

L'inventaire des initiatives nationales en cours et/ou en projet visant à renforcer les capacités productives des MPME est proposé dans la partie suivante.

Les initiatives nationales visant à renforcer les capacités productives des MPME

Depuis 2011, de très nombreuses initiatives ont été menées sur le plan national pour renforcer la productivité et la compétitivité des MPME ivoirienne qui ont été très durement impactées par la crise post-électorale et qui pour, certaines d'entre elles, ont du reprendre leur activités de zéro. Le gouvernement ivoirien s'est pleinement engagé pour restaurer la compétitivité de son secteur privé figurant comme une des priorités économiques nationales. Dans son engagement, il a été très fortement soutenu par PTF actifs dans le domaine (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Société Financière Internationale, etc.) via la mise en place de programmes d'appui multiformes destinés au secteur privé ivoirien en général et plus singulièrement aux PME. Sur le plan législatif, il a été promulgué en 2014 la loi portant promotion des PME qui définit les différents priviléges accordés aux PME en vue d'accroître leur productivité et les faire contribuer davantage au développement économique de la Côte d'Ivoire.

En matière d'appui direct aux MPME, le programme le plus structurant et le plus ambitieux demeure le programme Phénix qui s'étale sur la période 2015 à 2020 et qui repose sur 50 engagements fort au service de la compétitivité des PME ivoiriennes (en annexe). Le volet opérationnel de ce programme est assuré par l'Agence Côte d'Ivoire PME qui fournit un package multiforme de prestations destinées à ce public cible.

Dans le cadre de la SNIT-EF, il convient d'apprécier les différentes initiatives mises en œuvre dans le cadre du programme Phénix et également des différents programmes de

développement du secteur privé afin d'identifier celles qui se rapprochent le plus des cinq facteurs de productivité figurant au sein de la stratégie.

L'état des lieux de ces initiatives en cours en projet commence par les différents programmes de renforcement des compétences des entrepreneurs et des travailleurs des MPME à travers différents types de formation techniques, managériales, commerciales etc.

A et B) Programme de renforcement des compétences (entrepreneurs et travailleurs)

À la vue de leur nombre important, des différentes structures impliquées et de l'hétérogénéité du public cible parmi les MPME, ces programmes de renforcement des compétences sont de nature très diversifié. Les actions de formation qui concernent le segment inférieur du tissu entrepreneurial (auto-entrepreneurs, micro-entreprises) centrent leur intervention sur les compétences de base à savoir l'alphabétisation, des rudiments de comptabilité et de gestion, de l'entrepreneuriat et du renforcement des techniques et savoir faire métiers. En la matière, les initiatives relevées sont :

- Programme d'alphabétisation fonctionnelle des femmes commerçantes au sein des Institutions de Formation et d'Éducation des Femmes (IFEF) situées à proximité des principaux marchés de la commune d'Abidjan (Adjamé, Yopougon)
- Formation en comptabilité simplifiée et gestion de jeunes entrepreneurs par l'Agence Emploi Jeune (AEJ) en amont du financement de leur projet
- Mise en place de programme d'appui-conseil des MPME assuré par les Centres de Gestion Agréés (CGA) via des formations en comptabilité, en fiscalité, à l'éducation financière etc.
- Formation qualifiante et renforcement des compétences techniques des travailleurs assuré par l'AGEFOP dans le cadre de projets d'appuis financés en partie par le FDFP
- Programme de la CNMCI visant à promouvoir au sein des responsables d'unité artisanale le statut de Maître Artisan qui permet de certifier les compétences acquises et donne droit à un certain nombre d'avantage en termes de formation continue en Côte d'Ivoire ou à l'étranger, d'inclusion dans les programmes d'insertion professionnelle des jeunes et de dotation en équipements via des projets de développement
- Déploiement par la CNMCI en collaboration avec le Ministère de la Formation Professionnelle de programme de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les artisans ne disposant pas de certification formelle de leur compétence métier

Ces formations sont souvent intégrées dans des programmes d'appui financés par les PTF et ciblant une catégorie bien précise du tissu entrepreneurial (les jeunes, les femmes, les ex-combattants démobilisés) à l'image du Programme d'Emploi des Jeunes et de Développement de leurs Compétences (PEJEDEC) financé par la Banque Mondiale¹⁰. Outre l'accent sur la transmission des compétences, le PEJEDEC mène également des actions visant à améliorer le dispositif de certification des compétences notamment pour les travailleurs ayant appris leur métier sur le tas à travers la VAE.

Pour les PME, les programmes de renforcement sont plus approfondis et ciblent des compétences plus pointues (marketing et prospection de nouveaux marchés, gestion des ressources humaines, finance-comptabilité, digitalisation des activités et marketing numérique) avec une participation accrue du secteur privé et notamment des organisations patronales :

- Mise en place de la CGECI-Academy (Septième édition) qui offre aux entrepreneurs des formations, des rencontres d'affaires et du networking
- Création en 2014 de l'Agence Côte d'Ivoire PME (opérationnelle depuis 2017) qui propose des services d'appui aux MPME (formation de 200 promoteurs, mise en place de Cluster Vert, accès de 7 PME à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières)
- Création de l'incubateur de l'agence Côte d'Ivoire PME (Dream Factory) dont les activités consistent à encadrer et accompagner les start-ups et porteurs de projets
- Mise en place d'un pôle agro-industriel dans la région du Bélier (Programme 2PAI-BELIER) visant la transformation du secteur agricole par le renforcement des capacités et organisation/structuration des acteurs

Ces programmes de renforcement des compétences sont plus complets et approfondis car outre les formations spécialisées, ils intègrent également des dispositifs de networking, de mentoring voir des incubateurs à start-ups (Dream Factory de l'agence Côte d'Ivoire PME).

¹⁰ Le premier PEJEDEC a été conduit sur la période 2011-2015 puis il a été reconduit pour une deuxième phase sur la période 2016-2020

c) Accès au financement et aux équipements

Sur le plan national, plusieurs initiatives ont été déployées pour apporter des réponses concrètes au déficit d'accès au financement et à des équipements productifs dont souffrent les MPME. En la matière, les initiatives à relever sont :

- Développement de services de pico et de micro-crédit destinés aux auto et micro-entrepreneurs via les solutions de Mobile Money des opérateurs Orange et MTN
- Création de plusieurs fonds d'investissement destinés spécifiquement au segment des MPME (Fonds BACI pour les femmes entrepreneures, Fond CORIS pour les PME doté de 10 milliards de FCFA, Fonds de l'AEJ pour les jeunes entrepreneurs)
- Mise en place d'un fonds de garantie ARIZ par l'Agence Française de Développement (AFD) qui permet de couvrir entre 50 et 75% des risques d'un prêt destiné au MPME allant d'un montant de 10'0000 à 300'000 Euros
- Adoption en Décembre 2017 d'une loi définissant les modalités d'octroi du crédit-bail et les conditions contractuelles à respecter entre le crédit preneur (MPME) et le crédit bailleur (Organisme de crédit)
- Renforcement des capacités de 30 organisations professionnelles des PME à l'utilisation du leasing pour l'acquisition d'outils de production
- Programme de développement des unités mécanisées d'agro-transformation à bas coût proposées par le Centre de Démonstration et de Transformation (CDT) et l'Institut des Technologies Tropicales (I2T)

Ces initiatives, même si elles participent d'un rapprochement entre les MPME et les établissements financiers, n'offrent qu'une réponse très partielle aux besoins importants de financement et d'équipement de ce segment d'entreprise qui fonctionne sur fonds propres et demeure sous-capitalisés. Pour poursuivre les efforts entrepris par le passé, plusieurs initiatives en projet méritent d'être signalées :

- Projet de promotion de l'agriculture sous contrat (MINADER) par la mise à disposition de crédits aux entreprises agricoles, y compris les petits exploitants agricoles (DGE) et renforcement des capacités et compétences des institutions financières à financer le secteur agricole

- Projet d'ouverture de la Maison de la PME par l'Agence CI PME et la Société Générale en vue de favoriser l'accès au crédit bancaire des MPME¹¹
- Lancement du logiciel Compta.com en vue d'améliorer les performances économiques et financières des PME/PMI et de professionnaliser leur mode de gestion pour leur faciliter l'accès aux financements et aux marchés publics

d) Accès au marché

Les PME et plus encore les micros entreprises sont caractérisées par leur taille limitée et la faible diversification de leur débouchés commerciaux. Pour leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés dont les marchés de l'Etat, plusieurs initiatives ont déjà été déployées au niveau national :

- Inclusion au sein de la loi portant orientation de la politique nationale de promotion des PME d'articles spécifiques (articles 18 à 20) visant à favoriser l'accès des PME aux marchés publics à travers la réservation d'une quote-part de 20%
- Mise en place de la bourse de sous-traitance et de partenariat (BSTP) qui a pour objectif de favoriser l'accès des PME aux marchés publics
- Programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale (PACIR II) financé par l'UE qui comprend des dispositifs d'accompagnement des PME pour leur permettre d'élargir leur taille de marché et favoriser l'exportation de leur biens et services
- Programme « *Going Global* », de CI PME pour le renforcement de la productivité et de la compétitivité des PME afin de favoriser leur accès au marché
- Mise en place de plateforme multi-acteurs dans plusieurs filières agricoles (céréales, produits vivriers, tubercules) afin d'assurer un meilleur appariement de l'offre et de la demande de biens agricoles

Au sortir de l'atelier, les membres de la commission productive ont constaté que les initiatives nationales visant à renforcer la compétitivité des MPME sont nombreuses mais qu'elles demeurent très faiblement coordonnées entre elles et que cela nuit à leur portée, à leur complémentarité et à leur efficacité globale. A cet égard, l'adoption en 2014 d'une loi portant spécifiquement sur la promotion des PME qui définit juridiquement les différents dispositifs d'appui constitue un acquis intéressant surtout depuis l'ouverture effective de l'agence Côte d'Ivoire PME. Cette agence, qui se présente en partenaire préférentiel des MPME, devrait permettre d'assurer une meilleure centralisation et coordination des dispositifs d'appui en vigueur et de renforcer l'accès des entreprises à ceux-ci. Dans le cadre de la composante productive de la SNIT-EF, il est prioritaire d'accompagner cette dynamique nouvelle et de la

¹¹ Cette maison des PME a été officiellement inaugurée au mois de Juillet 2019 et vise à proposer aux porteurs de projet un ensemble de services d'accompagnement financiers offerts par la SGCI et d'autres structures financières (Advans, Baobab, Proparco).

compléter par d'autres mesures plus ciblées afin d'opérer un lien plus étroit et concret entre appui productif et formalisation.

Les mesures productives préconnisées dans le cadre de la SNIT-EF

Pour renforcer la productivité des MPME, la SNIT-EF souhaite leur apporter un appui multiforme répondant à leurs principales contraintes de fonctionnement identifiées à travers le diagnostic consolidé. L'amélioration de la productivité des MPME reposera sur les objectifs suivants :

- **Relever le niveau d'instruction et renforcer les compétences techniques et managériales des promoteurs de MPME** avec un accent particulier sur les auto et les micros-entrepreneurs dont le mode de gestion peut être sensiblement amélioré via des dispositifs ciblés et complémentaires d'accompagnement
- **Relever le niveau d'instruction des travailleurs des MPME et renforcer leurs compétences techniques** afin de contribuer à rendre leur unité de production plus compétitives et améliorer leurs conditions d'emploi au sein de celles-ci.
- **Favoriser l'inclusion financière et l'accès au crédit des MPME** pour leur permettre de diversifier leur source de financement, consolider leur fonds de roulement et leur donner l'opportunité d'effectuer des investissements productifs
- **Appuyer les MPME dans l'acquisition d'équipements modernes** correspondant aux besoins réels de leur secteur d'activité
- **Favoriser l'accès aux marchés des MPME et développer des opportunités d'affaire spécifiques** via notamment une participation renforcée aux marchés publics et une inclusion dans les chaînes de sous-traitance des grandes entreprises

Tableau 4 : Principales mesures à intégrer dans la SNIT-EF au sein de la Composante Productive (indicateurs compétences des entrepreneurs et des travailleurs)

Situation de référence (Septembre 2018)	Objectif général à atteindre	Mesures à mettre en place dans le cadre de la SNIT-EF	Structures à impliquer
Faible niveau d'instruction des promoteurs de MPME et faible évolution des savoir-faire pratiques	Relever le niveau d'instruction et renforcer les compétences techniques et managériales des promoteurs de MPME	<ul style="list-style-type: none"> Instaurer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle à proximité des marchés et des sites artisanaux (cible : auto-entrepreneurs pas ou faiblement alphabétisés) Délivrer des modules de formation GERME destinée aux MPME afin d'améliorer leur compétence de gestion et d'entrepreneuriat Permettre à un plus grand nombre d'entrepreneurs de bénéficier du programme de formation initié par le patronat (CGECI -Academy) Organiser des journées portes-ouvertes des Structures d'accompagnement des entreprises (Agence CI PME/FDFP) afin de vulgariser/démocratiser leur programmes de formation Promouvoir la démarche qualité auprès des MPME en leur permettant de profiter des programmes de formation de CODINORM Promouvoir la numérisation et la digitalisation des MPME via les dispositifs de formation du Ministère en charge de l'Économie Numérique (ANSUT/Agence CI PME/CEPICI) 	<ul style="list-style-type: none"> IFEF, UNESCO, ONG (AVSI), Ministère de l'éducation nationale AGEFOP, FIPME, Agence CI PME CGECI, Organisations professionnelles Agence CI PME, FDFP, Ministère de la formation professionnel, IPNET FIPME, CODINORM Ministère de l'Économie Numérique, Agence CI PME, CEPICI
Faible niveau d'instruction des travailleurs de MPME et non-reconnaissance de leurs compétences métiers	Relever le niveau d'instruction des travailleurs des MPME et renforcer leurs compétences	<ul style="list-style-type: none"> Instaurer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle à proximité des marchés et des sites artisanaux (cible : travailleurs faiblement alphabétisés) Assurer une meilleure supervision des modes informels d'apprentissage et la certification des compétences des apprentis Assurer un meilleur déploiement du dispositif de formation professionnelle qualifiante via l'élargissement de l'offre de formation et la création de nouveaux référentiels adaptés aux besoins des entreprises (CQB, CQP, BQP) Promouvoir la formation par alternance, la formation duale et le recyclage des compétences des travailleurs des MPME au sein des centres de formation professionnelle (ex : métiers de l'artisanat et du BTP) Mettre en œuvre des incitatifs à la formation/renforcement des capacités à travers l'aide à l'insertion professionnelles des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, etc.) Initier un programme d'apprentissage tout au long de la vie (le ministère en charge de la formation professionnelle/ AGEFOP/ CODINORM) Opérationnaliser la Valorisation des Acquis de l'Expérience" (VAE) et la commission spéciale pour la certification des apprentis 	<ul style="list-style-type: none"> IFEF, ONG (AVSI), Ministère de l'éducation nationale Ministère de l'Artisanat, CNMCI, Ministère de la formation professionnelle, AGEFOP, IPNET AGEFOP, IFEF, Agence emploi jeune, Ministère de la femme, Ministère de l'emploi Ministère de la formation professionnelle, AGEFOP, Ministère de l'Artisanat, CNMCI

Tableau 5 : Principales mesures à intégrer dans la SNIT-EF au sein de la Composante Productive (indicateurs accès au financement et aux marchés)

Situation de référence (Septembre 2018)	Objectif général à atteindre	Mesures à mettre en place dans le cadre de la SNIT-EF	Structures à impliquer
Faible accès des MPME au financement	Favoriser l'inclusion financière et l'accès au crédit des MPME	Élaborer des Programmes de littératie financière (« Financial literacy ») et d'appui à la comptabilité des micros entreprises en vue de pouvoir produire des états financiers viables	CNCGA, CNMCI, CCI-CI, Agence CIPME, CNA-CI
		Promouvoir la délivrance de micro-crédit via les solutions de mobile money	APSFD, APBEF
		Soutenir le déploiement des produits de microfinance calqué sur le modèle communautaire de l'épargne informelle (ex: Produit awalé de la Poste Côte d'Ivoire)	Ministère de l'Économie, APBEF, APSFD
		Accompagner la création d'un mécanisme d'accès au financement pour les commerçants (fonds de solidarité) logé au sein de la CCI-CI	Ministère du commerce, CCI-CI, APSFD, APBEF
		Soutenir la mise en place des fonds de garantie destinés au financement des MPME (ex : Fonds ARIZ) et en favoriser la promotion auprès du public cible	MCIPPME, FIPME, CGECI, PTF
		Développer des offres de méso-finance liées au besoin de financement spécifique des PME non couvert par les banques commerciales	APBEF, APSFD,
		Renforcer les activités du bureau d'Information crédit afin de réduire l'asymétrie d'information entre les PME et les banques	CGECI, FIPME, APBEF, APSFD
Niveau d'équipement limité	Appuyer les MPME dans l'acquisition d'équipements modernes	Promouvoir des solutions adaptées de financement du matériel/équipement des MPME (crédit-bail, leasing)	APSFD, APBEF, FIPME, FIDELIS
		Mettre en place des villages artisanaux et des grappes d'entreprises permettant une mutualisation des équipements productifs	Ministère de l'Artisanat, CNMCI,
		Réduire les droits de douane sur l'importation d'équipements productifs afin de diminuer leur coût de revient pour les MPME (régime temporaire d'exemption douanière)	CCESP, Ministère de l'Économie, de l'Artisanat, Douane
		Soutenir les programmes de R&D les structures de fabrication de matériel de transformation et conservation des produit agricoles (CDT/I2T/ Ministère en charge de l'enseignement supérieur) et faire en sorte que les MPME puissent en profiter	CDT/I2T/ Ministère en charge de l'enseignement supérieur,
Faible accès au marché et aux opportunités commerciales	Favoriser l'accès aux marchés des MPME et développer des opportunités d'affaire spécifiques	Assurer la circulation de l'information au sein des différentes chaînes de valeur (agricoles, artisanales) via la mise en relation des producteurs et des acheteurs (plateforme commerciale physique ou virtuelle)	ANADER, DOPA, OPA, CNA-CI
		Lutter contre les phénomènes de vente ambulante via un meilleur encadrement par les autorités communales des activités commerciales et/ou artisanales	UVICOCI, société Coopérative, Fédération de commerçantes
		Renforcer le contrôle de l'activité commerciale et le respect des conditions de vente des produits (barèmes tarifaires, normes sanitaires et sécuritaires etc.) et lutter contre l'importation frauduleuse de produits contrefaits et/ou de contrebande	MCIPPME, OCPV, Douane, CCESP
		Promouvoir les produits locaux via l'organisation de foire commerciale et la participation des MPME à des salons internationaux	Ministère du Tourisme, l'Artisanat, MCIPPME
		Opérationnaliser le dispositif législatif réservant une quote-part des marchés publics aux MPME (clause du « local content »), s'assurer de son application effective via un comité de suivi (Agence CI PME) et promouvoir l'allotissement systématique des marchés	ARMP, Agence CIPME, FIPME
		Renforcer les activités de la bourse de sous-traitance et de partenariat (BSTP) afin de favoriser l'accès des PME aux marchés publics et mettre en place des dispositifs similaires dans d'autres secteurs d'activité	Ministère de la construction ARMP, BSTP
		Permettre aux détenteurs du statut de l'entrepreneur d'accéder à des marchés publics de petite taille via des dispositions juridiques préférentielles	ARMP, Agence CI PME, BSTP

4.3 La composante représentation et dialogue social

Cette composante « représentation et dialogue social » est de portée plus large que les deux composantes précédentes qui étaient focalisées sur les MPME. En effet, elle s'intéresse davantage à la prise en compte institutionnelle des différents acteurs de l'économie informelle (entrepreneurs, travailleurs, organisations professionnelles) au niveau des structures d'encadrement du secteur privé et des mécanismes existants de dialogue et de concertation avec l'administration publique. Cette composante repose sur quatre indicateurs décrits plus en détail ci-après :

- a) **La structuration des différents secteurs d'activité et le niveau d'encadrement des MPME** qui évalue si les règles de libre concurrence et les lois du marché sont bien respectées au sein des secteurs d'activité (lutte contre la concurrence déloyale, la fraude, le dumping tarifaire), si les différentes filières/chaines de valeur sont bien organisées et que la redistribution de la valeur produite est bien répartie entre ses différents maillons (lutte contre les monopoles, les cartels et les abus de position dominante, etc).
- b) **La présence d'organisation professionnelles**, dynamiques, crédibles et représentatives des différents secteurs d'activité et des différentes catégories d'entreprises formelles comme informelles. Cet indicateur prend en compte la qualité de la gouvernance des organisations professionnelles, leur capacité à fédérer/mobiliser une base de membre élargie et régulière et à leur dispenser des prestations attractives et diversifiées.
- c) **La représentation syndicale au sein des MPME et la capacité des structures syndicales existantes de défendre les intérêts spécifiques des travailleurs de l'économie informelle** au sein des plateformes de négociation avec le patronat. Cet indicateur cherche notamment à évaluer la présence des syndicats au niveau de l'économie informelle, le taux d'adhésion des travailleurs informels à ceux-ci et les capacités des premiers à améliorer les conditions d'emploi des seconds.
- d) **La présence de cadres de dialogue et de concertation public-privé dynamiques et inclusifs vis-à-vis des MPME.** Cet indicateur s'intéresse à savoir si les cadres existants sont performants et s'ils permettent une réelle prise en compte des intérêts spécifiques des MPME par les pouvoirs publics contribuant ainsi à lever leurs principales contraintes de fonctionnement.

Les initiatives nationales visant à améliorer la représentation des MPME et l'efficacité du dialogue social

Depuis 2011, l'Etat de Côte d'Ivoire a souhaité procéder à de nombreuses réformes de ses institutions afin d'améliorer la gouvernance du secteur privé d'une part et la mise en place de cadre de dialogue et de concertation public/privé d'autre part. Dans cette optique, la structure centrale demeure le Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP) dont les activités ont été réorganisées en 2013¹², les prérogatives renforcées et les moyens d'action sensiblement augmentés. Cette structure constitue l'organe d'exécution de la Stratégie Nationale de Dialogue Public/Privé (SNDPP 2016-2020) et elle sert d'intermédiaire préférentiel contribuant à l'effectivité des mécanismes de concertation public/privé au niveau sectoriel comme transversal. Cette position stratégique lui permet d'avoir un regard sur ce qui se fait en matière (a) d'encadrement des MPME, (b) de renforcement de la gouvernance des organisations professionnelles, (c) de représentation des travailleurs et (d) de dialogue social qui constitue les quatre indicateurs de référence de la SNIT-EF. Dans ces quatre domaines, les initiatives les plus significatives sont décrites ci-après :

(a-b)La structuration des secteurs d'activité, l'encadrement des MPME et la gouvernance des Organisations Professionnelles

Dans ce domaine, le secteur d'activité ayant fait l'objet du plus grand nombre d'initiatives est celui de l'agriculture qui demeure une composante importante de l'économie ivoirienne. Dans une approche chaîne de valeur, ces initiatives ont permis :

- La mise en place de plateformes multi-acteurs au sein des différentes filières agricoles (Riz, Anacarde, Manioc, etc.) favorisant la convergence des intérêts des producteurs, transformateurs et commerçants de denrées agricoles
- La mise en application de la nouvelle loi sur les Sociétés Coopératives de l'OHADA afin de moderniser le mode de gestion et la professionnalisation des coopératives agricoles au niveau des cultures de rente comme des cultures vivrières

¹² La réorganisation du CCESP par le gouvernement a été effectué à travers le Décret n°2013-462 du 19 Juin 2013

- Le renforcement des moyens d'action de la Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA) qui, en collaboration avec l'ANADER, l'OCPV et le FIRCA fournis un appui institutionnel aux SCOOPS
- La création, par la DOPA, du logiciel de suivi-évaluation Logiscoop adapté à la gouvernance des SCOOPS et son déploiement, en phase pilote, dans certaines filières agricoles en pleine émergence (Anacarde)

Au niveau du secteur privé, le patronat ivoirien cherche également à contribuer à l'amélioration du niveau d'encadrement des MPME, à la bonne gouvernance des Organisations Professionnelles et au renforcement de leur attractivité via leur organisation de référence, la FIPME. Celle-ci a conduit les initiatives suivantes :

- Organisation des Journées Nationales de Promotion des PME (7^{ème} édition) pour d'une part, mettre en lumière les préoccupations spécifiques de ce segment entrepreneurial et réunir l'ensemble des organismes d'appui au secteur privé et d'autre part, de renforcer sa visibilité/attractivité et élargir la base de ses adhérents (stratégie de recrutement)
- Mise en place d'un programme stratégique de diversification de ses activités visant à renforcer son attractivité (formation de 100'000 femmes en entrepreneuriat, mise en place d'un Centre d'innovation et de Technologie (incubateur à start-up)
- Projet de création d'une Banque des PME au service des PME membres de son réseau
- Mise en place d'une collaboration avec le CNCGA pour dispenser des modules de formation en gestion associative/coopérative aux OP membres de son réseau

(c) Le renforcement de la représentation syndicale au sein des MPME

Des initiatives ont été menées pour élargir le périmètre d'intervention des centrales syndicales en se tournant davantage vers les MPME et notamment la défense des intérêts des travailleurs informels. Les principales initiatives mises en place sont :

- Les efforts entrepris pour installer des syndicats dans les branches d'activités les plus précaires et comptant le plus de travailleurs informels (travailleurs domestiques, pousseurs de brouette, gérants de cabine, transporteurs etc.). En prolongement, les centrales syndicales (Dignité et UNATRCI) souhaitent mettre en place une agence de placement des travailleurs domestiques afin d'avoir une supervision plus étroite de leurs conditions d'emploi
- Les programmes d'assistance technique, juridique et financière des centrales syndicales aux travailleurs dont les droits ne sont pas garantis et la dénonciation des entreprises fautives à l'Inspection du Travail (IT)
- La mise en place d'une caisse sociale de soutien aux travailleurs affiliés à des centrales syndicales, à jour de leur cotisation (mutuelle) pour les cas de décès, d'accident de travail, de compensation de perte de salaire en cas de grève
- L'organisation des premières élections professionnelles en Côte d'Ivoire pour répondre à la question de la représentativité des syndicats de travailleurs et l'inclusion renforcée des acteurs de l'économie informelle

(d) Les cadres de concertation publics privés et de dialogue social

La réorganisation du CCESP et le renforcement de son ancrage institutionnel (rattachement direct à la primature) ont permis de redynamiser le dialogue public privé en Côte d'Ivoire. Cette redynamisation s'est traduite par les initiatives suivantes :

- L'instauration de la « Journée Nationale du Partenariat (JNP) » qui a pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs des deux bords afin de faire le bilan annuel des actions posées dans le cadre du partenariat public-privé (3^{ème} édition). Ce rassemblement a ainsi permis en Octobre 2017 d'aborder la thématique de l'amélioration des dispositifs d'encadrement du secteur informel et de proposer un certain nombre de levier d'action.
- La mise en place de rencontres sectorielles publiques/privées qui permettent de faire un état des lieux régulier des difficultés/contraintes rencontrées par les acteurs de ces secteurs dans la conduite de leurs activités

Dans le cadre de la SNDPP, le CEESP entend également mettre en place les projets suivants :

- L'inclusion plus forte des préoccupations des MPME dans les cadres de concertation public-privé via la participation accrue de la Fédération Ivoirienne des PME (FIPME) qui fait office de porte-voix de ce segment entrepreneurial
- Le déploiement d'ici 2020, de mécanismes de coordination du dialogue public-privé au niveau central, décentralisé et sectoriel afin d'élargir la portée de ses actions et de garantir le caractère inclusif de ce mécanisme.
- La mise en place d'un système de suivi-évaluation de la SNDPP (Stratégie Nationale de Dialogue Public-Privé) en Côte d'Ivoire pour mesurer régulièrement sa performance et favoriser l'atteinte de résultats concrets en matière de dialogue public-privé

Les mesures favorables à l'encadrement des MPME et la représentation de leurs intérêts dans le cadre de la SNIT-EF

Au cours de l'atelier, les membres de la composante « Représentation et Dialogue Social » ont fait le constat que le dispositif institutionnel ivoirien de concertation et de dialogue public-privé est bien implanté et qu'il témoigne d'un intérêt marqué du gouvernement pour l'amélioration de l'environnement des affaires et le développement du secteur privé. Cependant, dans la pratique le fonctionnement de ces différentes plateformes peut être amélioré afin de rendre ce dialogue public-privé plus efficace en y intégrant plus fortement la problématique de la transition vers l'économie formelle qui demeure pourtant crucial à l'essor de l'économie ivoirienne. Le caractère inclusif de ces différentes cadres de concertation mérite également d'être renforcé afin d'intégrer davantage les revendications des MPME et non plus seulement des grandes entreprises ivoiriennes et internationales qui, jusqu'à présent, focalisaient les initiatives et les dispositifs d'accompagnement. Pour atteindre ces objectifs de représentativité, d'effectivité et d'inclusivité, la SNIT-EF préconisent les mesures suivantes :

Tableau 6: Principales mesures à intégrer dans la SNIT-EF au sein de la composante Représentation et dialogue social (indicateurs structuration des secteurs, encadrement des MPME et gouvernance des Organisations Professionnelles)

Situation de référence (Septembre 2018)	Objectif général à atteindre	Mesures à mettre en place dans le cadre de la SNIT-EF	Structures à impliquer
Faible structuration des secteurs d'activité et déficit d'encadrement des MPME	Structurer les secteurs d'activité et améliorer les dispositifs d'encadrement des MPME	Développer une bonne coordination entre les différentes catégories d'acteurs des chaînes de valeur agricole et assurer une meilleure régulation des prix des produits vivriers sur les marchés	OCPV, DOPA, ANADER, CNA-CI
		Aider le secteur de l'artisanat et ses différentes branches d'activités à mieux se structurer et s'organiser par le biais de programmes mis en place par la CNM-CI	Ministère de l'Artisanat, CNMCI, ONG (AVSI),
		Améliorer la gouvernance des chaînes de sous-traitance dans le secteur du BTP via des dispositifs de contrôle plus régulier et performant	Ministère de la Construction, ARMP, BSTP, BNEDT
		Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation coordonné par le comité de pilotage de la SNIT-EF et organisé autour de points focaux des structures publiques et des organisations privées chargées de l'encadrement des MPME	Ministère de l'Emploi, FIPME, Agence CIPME
		Mettre en place un réseau des chambres de l'économie informelle élues dans toutes les municipalités de Côte d'Ivoire (cf modèle Afrique du Sud)	UVICOCI, DGDDL, Ministère de l'Emploi,
Problème de gouvernance et d'attractivité des Organisations Professionnelles	Améliorer la gouvernance des Organisations Professionnelles et des structures faïtières	Appuyer la transition juridique des coopératives vers les SCOOPS conformément aux dispositions de l'OHADA	MINADER, CCESP
		Former les SCOOPS à la bonne gouvernance et au respect des principes coopératifs de base avec un suivi annuels des bilans d'activité	DOPA, OCPV, CGA, CNA-CI
		Aider à la professionnalisation des organisations sectorielles et à la constitution de structures faïtières (fédération)	Ministère de l'Artisanat, de l'Agriculture, CNMCI, DOPA, CNA-CI
		Créer une plateforme de collaboration entre les différents niveaux d'acteurs représentatifs des intérêts du secteur privé	MCIPPME, CGECI, FIPME,
		Développer des outils de suivi-évaluation de la gouvernance des organisations professionnelles artisanales et commerciales sur le modèle du logiciel Logisccop de la DOPA pour les filières agricoles	MCIPPME, Ministère de l'Artisanat,
		Renforcer les capacités des organisations professionnelles et syndicales des secteurs d'activité marqué par un taux élevé d'informalité afin d'offrir un meilleur encadrement des acteurs (sécurité, industrie chimique, la restauration)	CNMCI, CCI-CI, ONG AVSI

Tableau 7: Principales mesures à intégrer dans la SNIT-EF au sein de la composante Représentation et dialogue social (indicateurs représentation des travailleurs et cadres de dialogue public/privé)

Situation de référence (Septembre 2018)	Objectif général à atteindre	Mesures à mettre en place dans le cadre de la SNIT-EF	Structures à impliquer
Faible présence des syndicats au sein des MPME et représentation insuffisante des travailleurs de l'économie informelle	Renforcer la présence syndicale au sein des MPME et accroître le taux de syndicalisation de leurs travailleurs	Encourager la création d'organisations syndicales dans les secteurs d'activités où ils sont traditionnellement peu présents (ex : commerce de détail, artisanat)	Ministère de l'emploi (DGT), BIT, Centrales Syndicales
		Inciter les organisations syndicales à communiquer davantage sur leurs actions auprès des MPME et à faire coïncider entre elles leur programme de revendication (création d'une quinzaine syndicale destinée aux travailleurs informels)	Ministère de l'emploi (DGT), BIT, Centrales Syndicales, FIPME
		Mettre en place un mécanisme d'adhésion individuelle et collective aux organisations syndicales auprès des MPME et mettre en place un mécanisme spécifique d'adhésion des travailleurs contractuels qui souffrent d'un déficit de représentation	Centrales Syndicales, FIPME
		Renforcer la réglementation pour le respect de la liberté syndicale des travailleurs contractuels et pour leur accès à un régime de retraite satisfaisant (frein aux durées de cotisation)	Ministère de l'Emploi (DGT)
		Œuvrer à la création d'associations et organisations de travailleurs de l'économie informelle à l'exemple de la TUC (confédération des Syndicats) au Ghana	Centrales syndicales
		Créer un réseau des travailleurs à domicile en vue de défendre leurs droits et normaliser leurs conditions de travail (cf Programme HomeNet en Thaïlande)	Centrales Syndicales,
Inclusion limitée des MPME au sein des cadres de dialogue et de concertation public-privé	Garantir la participation des organisations professionnelles au dialogue social et veiller à leur inclusion dans les cadres de concertation public-privé	Créer une plateforme décentralisée de collaboration et de dialogue sociale entre les acteurs (responsables de marché et commerçant) et les mairies (DGDDL) pour favoriser leur installation et la collecte des taxes	DGDDL, UVICOCI, Organisation de commerçants, SCOOPS
		Veiller à l'opérationnalisation de la loi portant politique nationale de promotion des PME (2014) et inclure davantage les MPME, via leurs Organisations Professionnelles, dans les cadres de dialogue et de concertation au niveau national	MCIPPME, CCESP, Centrales syndicales, Fédérations de commerçants, CNDS
		Mettre en place un secrétariat général permanent dans les ministères pour assurer la continuité de l'action ministérielle en faveur des MPME	Primature, MCIPPME, CCESP
		Reformer le CNDS en institution de la république, garantir une meilleure représentation et équité des associations de travailleurs informels (dimension genre) et renforcer son ancrage institutionnel à la primature	CCESP, FIPME, MPME, CGPME,
		Lutter contre le travail non déclaré à travers un dialogue tripartite national au CNDS permettant de trouver le bon équilibre entre accompagnement, conseils et mesures coercitives	CNDS

4.4 La composante condition d'emploi et protection

La composante, condition d'emploi et protection, en tant que quatrième et dernière composante de la SNIT-EF constitue l'aboutissement et la finalité du processus de transition vers l'économie formelle. En effet, l'objectif final de la transition est de favoriser, par le passage de l'informel au formel, l'amélioration des conditions d'emploi des travailleurs de Côte d'Ivoire. A cette fin, cette quatrième composante vise à faire fructifier les actions des 3 composantes précédentes et à s'assurer de l'effectivité de cette amélioration des conditions d'emploi et de la présence d'un système performant de protection des travailleurs issus de l'économie formelle comme informelle. La prise en compte globale de ces travailleurs formels/informels constitut un des principes directeurs de cette SNIT-EF qui souhaite inclure ces deux catégories d'acteurs dans son périmètre d'intervention. En effet, les R202 et R204 indiquent toutes deux que les travailleurs de l'économie informelle, malgré l'absence de codification de leur relations professionnelles (contrat de travail), peuvent également bénéficier d'un socle minimal de protection (assurance maladie, prévoyance sociale, politique préventive de SST, garantie des PDFT, etc.).

Pour le cas de la Côte d'Ivoire, le diagnostic consolidé a fait ressortir quatre indicateurs constitutifs de cette composant. Il s'agit de (a) l'application effectives des dispositions du code du travail, (b) la couverture sociale et médicale des entrepreneurs et des travailleurs des MPME, (c) les politiques préventives en matière de Santé et de Sécurité au Travail (SST) et l'atténuation des risques d'Accident du Travail et de Maladies Professionnelles (ATMP) et (d) la promotion au sein des MPME des Principes et Droits Fondamentaux des Travailleurs (PDFT). Par conséquent, l'objectif de cette quatrième composante est de faire en sorte qu'il y ait un respect plus grand de ces quatre indicateurs décrits plus en détails ci-dessous :

(a) Application des disposition du code du travail au sein des MPME à travers le respect réciproque par l'employeur et le travailleur de l'ensemble des lois régulant les relations de travail. Cette codification passe dans un premier par l'établissement d'un contrat de travail (écrit ou oral) qui spécifie les termes de la collaboration professionnelle notamment concernant le minimum salarial, les horaires de travail, le défraiement des heures supplémentaires et du travail de nuit, les congés payés, etc.

(b) Couverture sociale et médicale des promoteurs de MPME et de leurs travailleurs afin que ceux-ci puissent bénéficier de diverses prestations visant à les prémunir de certains risques professionnels et/ou privés. Plus spécifiquement, cet indicateur évalue si les promoteurs sont couverts par une assurance maladie, s'ils sont inclus dans un système de prévoyance sociale (retraite), s'ils bénéficient d'une prise en charge extérieure, sous forme d'assurance perte de gain, en cas d'indisponibilité professionnelle (maternité, accident, maladie).

(c) Politique préventive en matière de Santé et Sécurité au Travail au sein des MPME à travers la mitigation des risques d'accident et de maladie découlant de son activité professionnelle. Cet indicateur repose sur l'identification par le promoteur et les travailleurs des principaux risques liés à leur activité, à la mise en pratique de dispositifs d'atténuation de ses différents risques via l'utilisation d'équipements de protection (EPI) et de formations appropriées et à l'instauration d'un comité SST chargé du suivi-évaluation, au sein de la MPME, de ces pratiques préventives.

(d) Promotion des Principes et Droits Fondamentaux des Travailleurs au sein des MPME via le respect d'un ensemble de règles et de dispositions du code du travail s'appliquant aux catégories de travailleurs les plus vulnérables. Ces PDFT s'axent autours de quatre points que sont la lutte contre le travail des enfants et l'interdiction effective des travaux lourds et dangereux, l'interdiction du travail forcé et/ou exercé sous diverses contraintes (physiques, psychologiques, financières), la réduction des discriminations professionnelles et des inégalités de traitement (basées sur le genre, le handicap physique, l'appartenance ethnique ou religieuse, etc.), la garantie du respect de la liberté syndicale et la promotion des mécanismes de négociation collective

Les initiatives nationales visant à améliorer les conditions d'emplois et les système de protection des travailleurs

La prise en compte des travailleurs de l'économie informelle dans le cadre des politiques publiques et des dispositifs de protection a longtemps été ignoré par l'Etat de Côte d'Ivoire et ce que très récemment que des initiatives ont été déployés pour y inclure cette catégorie spécifique d'acteurs. Cette réorientation des politiques sociales part du constat que les dispositifs de protection pour avoir une portée élargie ne doivent pas être uniquement destinés aux travailleurs formels, issu de la fonction publique ou du secteur privé formel, mais doivent également intégrer les auto-entrepreneurs (travailleurs indépendants) et les travailleurs du secteur informel. Ces politiques plus inclusives ont débouché sur un certain nombre d'initiatives nationales en cours ou en projet visant à améliorer les conditions d'emploi des travailleurs informels et leur offrir un socle minimal de protection et ce quel que soit leur statut. Ces différentes initiatives concernent les quatre indicateurs retenus dans le cadre de la SNIT-EF

(a)L'application des disposition du code du travail au sein des MPME

La Direction Générale du Travail (DGT), via ses différentes directions techniques (Inspection du Travail, Direction de la Santé et de la Sécurité au travail, Direction des normes et de la législation du Travail) est chargée de faire respecter au niveau national le code du travail en collaboration avec les partenaires sociaux. Traditionnellement cantonnée au secteur formel de l'économie, son action s'étend de plus en plus au secteur informel où les violations du code du travail sont beaucoup plus nombreuses et sévères et où le déficit de travail décent est beaucoup plus manifeste. Plusieurs initiatives récentes, menées par elle et/ou en collaboration avec des partenaires sociaux (centrales syndicales, ONG), témoignent de cet élargissement au-delà de son périmètre habituel d'intervention :

- Élaboration d'un manuel méthodologique favorisant l'intervention de l'inspection du travail au sein des MPME (formelles comme informelles) et formation des agents de contrôle de la DGT à sa bonne utilisation
- Conception d'un plan d'action stratégique triennal visant à renforcer l'intervention de l'Inspection du Travail au sein de trois secteurs prioritaires du domaine de l'artisanat (coiffure-esthétique, menuiserie, BTP) DGT / BIT
- Tenue de formation des formateurs en approche WISCON qui se doit d'être dupliquée à l'ensemble des Inspecteurs en vue d'une meilleure prise en charge des

acteurs du secteur BTP (démarche identique dans le secteur de l'Esthétique/Coiffure) (DGT/BIT)

- Programmes de vulgarisation et de promotion du code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA (AVSI /CNMCI) par le biais de la formation de 5000 artisans au niveau national. Le code de l'artisanat reprend certaines dispositions du code du travail (contrat, conditions d'emploi, apprentissage) en les adaptant aux spécificités des métiers artisanaux
- Organisation de 50 agences de placements affiliées formées sur la conception d'un contrat simplifié de travail et l'intégration effective des droits et devoirs des travailleurs (Centrale syndicale DIGNITE)

(b) L'extension du socle de protection sociale et médicale

A l'heure actuelle, le système de protection sociale et médicale demeure fortement polarisé en Côte d'Ivoire entre une minorité de travailleurs qui sont très bien couverts et protégés (entre 5 et 10% de la population active) et la grande majorité des travailleurs, pour la plupart informel, qui ne disposent de peu voir daucune protection sociale et médicale. Pour dépasser ce système de protection à deux vitesses préjudiciables au bien-être de sa population, à la cohésion sociale et au développement de son capital humain, le gouvernement entend mettre en place deux projets ambitieux visant à rendre universel le droit à l'assurance maladie et à la prévoyance sociale conformément à ses différents engagements internationaux.

- La **Couverture Maladie Universelle (CMU)** a été promulguée par la loi n°2014-131 du 24 mars 2014, mais il a fallu attendre le 25 avril 2017 pour que celle-ci entre dans sa phase opérationnelle. La CMU est un service d'utilité publique dont la gestion est confié à un Institut de Prévoyance Sociale, la Caisse National d'Assurance Maladie (CNAME). Lassujetissement à la CMU de lensemble des résidents en Côte d'Ivoire est obligatoire (nationaux et étrangers) et il coûte 1000 CFA par mois pour le régime contributif et demeure gratuit pour le régime non contributif¹³. Le processus d'enrôlement à la CMU est graduel et la phase test, démarrée en 2018, concerne les étudiants des universités publiques de Côte d'Ivoire. La généralisation du processus d'enrôlement aux autres segments de la population est prévue pour l'année 2019 avec le démarrage du prélèvement des cotisations en juillet 2019 et la délivrance des prestations de soins à compter du mois d'octobre 2019.
- **L'extension du socle de protection sociale aux travailleurs indépendants** qui est une initiative de la CNPS et qui vise à réaliser les engagements pris dans le cadre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS). Cette initiative s'est matérialisée en Juillet 2019 par l'adoption d'une ordonnance portant institution de régimes de

¹³ Le régime non contributif va concerner 600'000 personnes vulnérables (indigents) dont la prise en charge sera intégralement payée par l'Etat

prévoyance sociale des travailleurs indépendants¹⁴. Cette extension cible les travailleurs indépendants du secteur formel et informel qui pourront sur une base volontaire s'immatriculer à la CNPS, verser un montant trimestriel de cotisation proportionnel à leur revenu déclaré et bénéficier en retour de diverses prestations visant à couvrir leur risque en matière de retraite, de maternité, d'accident du travail et de maladie professionnelle et non professionnelle. Ce projet vient d'être institué sur le plan législatif et institutionnel. Il cible particulièrement les auto-entrepreneurs formels comme informels (commerce de détail, petites unités artisanales, exploitants agricoles) qui, pour l'heure, ne peuvent pas s'immatriculer aux différents régimes de la CNPS réservés aux travailleurs salariés.

En amont et/ou complément de ces deux projets de grande envergure un certain nombre d'initiatives ont été mises en place par les partenaires sociaux afin d'élargir le socle de protection sociale et médicale des travailleurs de l'économie informelle :

- La mise en place par l'ONG Avsi International d'une mutuelle sociale de santé en partenariat avec la compagnie d'assurance STAN
- L'Identification et sensibilisation de 500 travailleurs informels sur les avantages de la CMU assurées par des centrales syndicales (Dignité) et des organisations professionnelles (Gamby)
- La réalisation de différentes études diagnostiques visant à déterminer les capacités contributives des artisans à la CNPS et à la CMU (AVSI) et de favoriser leur adhésion ultérieure à celles-ci

Ces différentes initiatives des partenaires sociaux gravitent autour des deux initiatives structurantes de la CMU et d'extension de la CNPS. Elles mettent en évidence la nécessité pour la CNAM et la CNPS de collaborer fortement avec les structures d'encadrement de l'économie pour pouvoir toucher leur public cible, favoriser leur adhésion au système et s'assurer du prélèvement régulier de leur cotisation. Cette approche synergique se doit d'être promue et soutenue dans le cadre de la SNIT-EF à travers une mise en commun des moyens d'actions et des campagnes de communication et d'enrôlement concertées.

Les politiques préventives en matière de SST

Les deux principales structures chargées de s'assurer du respect des disposition en matière de SST sont la CNPS et la DGT à travers la Direction de la Santé et de la Sécurité au Travail (DSST). Depuis l'adoption d'un nouveau code du travail en 2015, ces deux structures

¹⁴ L'ordonnance N°2019-637 du 17 Juillet 2019 a été suivi de l'adoption d'une loi le 24 Octobre 2019 d'un régime de base et d'un régime complémentaire destiné aux travailleurs indépendants

disposent d'un cadre réglementaire renforcé et plus précis pour conduire leurs activités. En prolongement, des collaborations ont été conclues avec différents partenaires sociaux afin de réaliser des actions de sensibilisation et de supervision des pratiques de SST au sein des MPME. Plusieurs initiatives sont à relever :

- La collaboration de la CNPS avec l'ONG AVSI pour assurer la formation de 350 artisans sur les SST
- La Formation de 500 coiffeuses sur le dispositif WISE de prévention des risques d'ATMP et sur l'utilisation raisonnée des produits chimiques (DIGNITÉ). Ces formations seront par la suite complétées par des modules spécifiques aux IST-MST.
- Le Renforcement des capacités opérationnelles des inspecteurs du travail en SST du fait de leur positionnement national et de leur dispositif élargi par rapport à la DSST
- Les visites de terrain des inspecteurs du travail et des médecins-inspecteur dans les unités informelles en vue de s'enquérir des réalités et des problèmes clés et la réalisation de journées de sensibilisation de masse sur les risques SST et les PDFT

En plus de ces initiatives déjà réalisées d'autres sont en projet pour toucher un plus grand nombre de MPME et vulgariser les enjeux de SST :

- La création d'antennes régionales de la DSST dans les villes secondaires afin d'assurer un meilleur maillage territorial et la délivrance de prestation de proximité pour les MPME évoluant hors de la ville d'Abidjan
- La signature d'une convention de partenariat en la CNPS et la DGT dans le cadre de la lutte contre le travail clandestin/dissimulé/au noir
- La création d'une troisième zone industrielle initiée par le Ministère en charge de l'Environnement en vue de désengorger les deux Z.I. existantes et permettre de garantir de meilleures conditions de travail (SST et PDFT) aux travailleurs de ces unités industrielles

La promotion des PDFT au sein des MPME

Contrairement aux indicateurs précédents qui possèdent chacun des structures de référence chargé de protéger les intérêts des travailleurs (l'IT se charge du respect du code du travail, la CNAM et la CNPS de la protection sociale et médicale, etc.), les PDFT sont une problématique plus diffuse et transversale dont la supervision est assurée par plusieurs acteurs. A-t-elle seule, la lutte contre le travail des enfants est une problématique centrale de l'économie ivoirienne qui dispose de plateforme multi-acteurs regroupant des acteurs publics comme privés, nationaux comme internationaux. De nombreuses initiatives ont été mis en place afin de réguler le travail des enfants et le travail forcé et la grande majorité de celles-ci concernent les zones rurales et les cultures de rente (filière du café-cacao en particulier). Du

fait de leur multiplicité et de leur public cible bien spécifique (enfants travaillant dans les plantations), il ne serait pas opportun de les énumérer toutes. Par conséquent, il convient de ne retenir uniquement que les initiatives qui se rapportent à la population ciblée (les MPME) et qui sont en rapport avec les autres composantes de la transition.

- Promulgation d'un arrêté (2 Juin 2017) déterminant la liste des travaux légers et la liste des travaux dangereux à abolir pour les travailleurs mineurs
- Mise en place du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) permettant de collecter en permanence des données sur le phénomène et d'optimiser les moyens d'action visant à l'endiguer. La responsabilité de ce logiciel est dévolue à la DLTE
- Désignation de points focaux de lutte contre le travail des enfants dans toutes les régions et départements du pays et renforcement du système de référencement pour les situations urgentes et délictueuses détectées.
- Conception d'un spot télé sur les pires formes de travail des enfants, initiation de cours d'alphabétisation et de promotion des PDFT auprès de 1120 menuisiers (GAMBY) et sensibilisation de 5000 artisans sur les pires formes de travail des enfants à Yamoussoukro (AVSI)
- Sensibilisation des femmes de 48 marchés à Yopougon sur le traitement et la lutte contre les pires formes de travail des enfants (DIGNITE)
- Application de la loi sur l'école obligatoire pour les enfants jusqu'à 16ans qui permet de prolonger la durée de scolarisation des élèves et de prévenir le démarrage précoce et forcé d'activité professionnelle contraignante (outils de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé)
- Programme de vulgarisation des contrats d'apprentissage dans le cadre de la formation des apprentis dans le secteur informel en conformité avec le respect des PDFT (AVSI)

*Les mesures de sécurisation des conditions d'emploi
et de protection des travailleurs préconnisées dans le
cadre de la SNIT-EF*

Au cours de l'atelier, les membres de la composante « condition d'emploi et protection » ont mis en évidence que beaucoup restent à faire pour améliorer sensiblement les conditions d'emploi des travailleurs des MPME. Ce travail est d'autant plus conséquent, que le domaine d'intervention de la SNIT-EF inclue également les travailleurs du secteur informel qui, en plus de leur emploi plus précaire, souffrent d'une absence quasi-totale de système de protection. Partant de ce constat, la SNIT-EF se doit d'accompagner les projets de CMU et de

déploiement de la CNPS aux travailleurs indépendants en veillant à ce que ces systèmes de protection soit suffisamment inclusif pour bénéficier également aux travailleurs précaires de l'économie informelle. Pour ce faire, les mesures suivantes sont préconisées :

Version Finale

Tableau 8: Principales mesures à intégrer au sein de la composante « Condition d'Emploi et protection » (indicateurs respect du code du travail et promotion des PDFT)

Situation de référence (Septembre 2018)	Objectif général à atteindre	Mesures à mettre en place dans le cadre de la SNIT-EF	Structures à impliquer
Faible application des dispositions du code du travail au sein des MPME	Promouvoir une codification plus forte des relations professionnelles et inciter au respect plus grand des dispositions du code du travail	Élaborer un contrat type d'apprentissage simplifié à promouvoir auprès des entrepreneurs et mettre sur pied une commission d'inspection de l'apprentissage	CNMCI, Ministère de l'Artisanat, Ministère de la formation professionnelle, DGT
		Vulgariser le Code du travail et sensibiliser tous les acteurs de l'économie informelle à son application	CNMCI, Ministère formation professionnelle, DGT
		Elaborer des contrats types de travail à promouvoir dans les différents secteurs d'activité via notamment des campagnes de communication des organisations intermédiaires défendant les intérêts des travailleurs informels	CNMCI, Ministère formation professionnelle, DGT
		Mettre en place des conseils tripartites pour l'emploi des travailleurs informels dans certains secteurs précaires d'activité (exemple du travail domestique)	Ministère de l'Emploi (DGT)
		Soutenir le projet d'identification des emplois informels au sein des entreprises et d'immatriculation facilitée des travailleurs à la CNPS	MEPS (DGPS), CNPS, Centrales syndicales
		Suivre l'adoption des textes réglementaires (décrets et arrêtés) relatifs au Code du Travail de 2015 et en assurer la vulgarisation auprès des centrales syndicales et organisations de travailleurs informels (DGT)	Ministère de l'Emploi, (DGPS), CNPS,
Absence de mécanismes de Promotion des Principes et Droits Fondamentaux des Travailleurs au sein des MPME	Promouvoir les Principes et Droits Fondamentaux au Travail	Sensibiliser les auto-entrepreneurs sur les nouvelles dispositions en matière de travail des enfants	DLTE, DGT
		Sensibiliser les TPE-PME y compris de l'économie informelle sur le respect des PDFT et sur la lutte contre le harcèlement des femmes	IGT, Ministère de la Femme
		Faire des contrôles réguliers dans des zones de production afin de s'assurer de la conformité des activités assurées par les mineurs	DLTE, DGT, (IGT), OPA
		Faire des programmes de sensibilisation auprès des OPA concernant les dispositifs légaux différenciant les travaux légers et les travaux dangereux à interdire	DLTE, DGT (IGT), CNM-CI, OPA, CNM-CI
		Promouvoir les activités de la SOSTECI dans le secteur de l'artisanat et du commerce de détail et organiser des visites d'inspection dans les marchés, les unités artisanales	CNMCI, CCI-CI, DGT, OPA
		Institutionnalisation de la plateforme de collaboration du CIAPOL pour renforcer leur synergie d'action (CIAPOL) dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants (DLTE)	DLTE, DGT, IGT, CNPS

Tableau 9 : Principales mesures à intégrer au sein de la composante « Condition d'Emploi et protection » (indicateurs protection sociale et politique préventive de SST)

Situation de référence (Septembre 2018)	Objectif général à atteindre	Mesures à mettre en place dans le cadre de la SNIT-EF	Structures à impliquer
Faible taux de couverture sociale et médicale des promoteurs de MPME et de leurs travailleurs	Favoriser l'accès des auto-entrepreneurs et des travailleurs des MPME à la couverture sociale et médicale	Déployer les dispositifs d'enrôlement de la CMU dans tous les secteurs d'activité en y intégrant les couches vulnérables via un régime non contributif (CNAM/ CNMCI/ Centrales syndicales)	CNAM, CNMCI, Centrales syndicales, OP
		Suivre l'adoption des textes réglementaires (loi, décrets, arrêtés) sur l'extension de la couverture sociale des travailleurs indépendants (DGPS / CNPS)	Ministère de l'Emploi (DGPS), CNPS
		Accompagner le déploiement de la couverture sociale à tous les travailleurs indépendants (y compris travailleurs contractuels et saisonniers) par l'organisation de campagne conjointe de communication (CNPS-CNAM-OPA)	DGPS, CNPS, CNAM, OP
		Faire un plaidoyer pour que la Côte d'Ivoire puisse ratifier la convention relative au droit à la maternité au travail (Convention 183 datant de 2000) et faire en sorte que celle-ci puisse être étendue aux formes atypiques de travail (contractuel, temporaire)	Ministère de l'Emploi (DGPS), CNPS, Ministère de la femme
		Soutenir le dialogue social entrepris entre la CNPS et les organisations de travailleurs indépendants en vue de procéder à l'enrôlement de leurs membres et le recouvrement de leurs cotisations	CCESP, DGPS, CNPS, SCOOPS, Fédérations de commerçants
		Déterminer les avantages sociaux dévolus au statut de l'entrepreneur en matière de couverture social et en assurer la vulgarisation auprès du public cible	Agence CI PME, CNPS, MEPS, CNAM
Politique préventive limitée en matière de SST au sein des MPME	Promouvoir les politiques préventives en matière de SST au sein des MPME et mettre en place des dispositifs de suivi de l'état de santé des travailleurs	Œuvrer à l'assainissement et à l'entretien des infrastructures économiques (ex : marchés communaux) et renforcer les connaissances sociales des commerçants en matière d'hygiène et de salubrité	IEEF, Autorités communales, Organisation de commerçants
		Mise en place du Service Médical Inter-Entreprises (SMIE) pour les entreprises qui ont moins de 50 personnes et formation des délégués du personnel en SST	DSST, MEPS
		Exiger le port des EPI dans les différents secteurs d'activité en particulier dans les métiers à risque au sein du secteur de la construction	DGT, CNPS, CNMCI, OP, DSST
		Améliorer le dispositif réglementaire sur le contrôle médical obligatoire destiné aux employés et l'élargir aux travailleurs indépendants	CNPS, DSST
		Accompagner les MPME dans la validation du programme de certification MASE (EPI adaptés au secteur) et vulgariser le programme Wisecom du BIT pour la prévention des ATMP	BIT, CNPS, DSST, FIPME
		Décentraliser les activités de la Direction de la Santé et de la Sécurité au Travail (DSST) à travers l'augmentation de ses effectifs (médecins-inspecteurs) et leur présence effective dans les villes secondaires	MEPS, DSST, DGT
		Institutionnaliser la plateforme de collaboration CNPS / IGT pour renforcer leur synergie d'action (CIAPOL) en matière de SST	DGT, DGPS, CNPS, IGT DSST,

5. Principaux facteurs de risque et opportunités à saisir dans le cadre du déploiement de la SNIT-EF

La SNIT-EF souhaite apporter une réponse intégrée et systémique à la problématique multi-dimensionnelle et transversale de l'emploi informel en Côte d'Ivoire. Souhaitant mettre en application les principes fondamentaux de la R204 en les adaptant au contexte socioéconomique de la Côte d'Ivoire, cette Stratégie poursuit plusieurs objectifs complémentaires visant **à améliorer le respect de la réglementation par les MPME (composante 1)**, **renforcer leur productivité (composante 2)**, **assurer une meilleure représentation de leurs intérêts dans les cadres de dialogue et de concertation public-privé (composante 3)** pour, au final, **améliorer les conditions d'emploi et la protection de leurs travailleurs (composante 4)**. Cette approche intégrée de l'informalité, si elle constitue la force, la pertinence et l'originalité de cette SNIT-EF, présente un certain nombre de défis et de facteurs de risque qui se doivent d'être pleinement appréhendés sous peine d'aboutir à des résultats insatisfaisants voire contre-productifs.

Le **premier facteur de risque** est **la multiplicité des acteurs en présence** qui ne possèdent pas tous les mêmes priorités, les mêmes agendas et les mêmes moyens d'action. La mise en commun et en synergie de ces différentes structures impliquées nécessite un important travail de coordination et de suivi-évaluation. La constitution de groupe de travail spécifique à chacune des quatre composantes, regroupant des acteurs qui ont l'habitude de travailler sur des problématiques similaires, représente un moyen d'atténuer ce risque d'avoir des perceptions trop antagonistes et clivantes de la transition.

Le **second facteur de risque**, corolaire du premier, réside dans **les conflits de compétences et de leadership** qui peuvent intervenir entre les différentes structures impliquées dans la conduite de la SNIT-EF. Bien que possédant des intérêts communs et convergents, il est fréquent d'observer que les structures ont du mal à mutualiser leurs ressources et mener des projets en commun. Pour atténuer ce facteur de risque propre à tout projet, il est nécessaire de mettre sur pied un comité de pilotage suffisamment inclusif et équilibré pour que toutes les catégories d'acteurs s'y sentent représentées (administration publique, secteur privé, partenaires sociaux, représentant de l'économie informelle).

Le troisième facteur de risque, est lié à la **forte culture de l'informalité** prévalant au sein des MPME en Côte d'Ivoire. Outre les facteurs économiques et la peur de la fiscalité, cette informalité se nourrit grandement de la méfiance voire de la défiance des entrepreneurs vis-à-vis de l'Etat et de ses différents démembrements, tant au niveau national que local. Cette méfiance s'est construite à travers la multiplication des crises sociopolitiques, les problèmes de mauvaise gouvernance et la généralisation des pratiques corruptives qui ont contribué à décrédibiliser et délégitimer l'action publique. A cet égard, la composante 3 de la SNIT-EF joue un rôle primordial car elle doit contribuer à restaurer le contrat social, promouvoir le dialogue public/privé pour, au final, faire en sorte de redorer l'image de l'Etat aux yeux des MPME.

Le quatrième facteur de risque est lié aux **caractéristiques du public cible (entrepreneurs et travailleurs informels)** qui pour une grande partie d'entre eux possède un niveau d'instruction limitée, évolue de manière cloisonnée et ne dispose pas d'un accès régulier à l'information. La prise en compte de ces caractéristiques nécessite d'avoir une politique de communication de proximité, qui passe par des leaders d'opinion reconnus et légitimes et qui fait recours aux langues nationales. Dans cette optique, la collaboration avec les organisations professionnelles, actives sur le terrain et en prise directe avec les acteurs de l'économie informelle, s'avère stratégique.

Le cinquième facteur de risque se rapporte à l'ampleur de l'emploi informel (93.6% de la population) et du travail à accomplir pour assurer la transition d'une part importante d'entre eux dans l'économie formelle. Devant l'immensité de la tâche, il est nécessaire d'avoir une approche progressive et segmentée de l'économie informelle qui puisse identifier les catégories d'acteurs les plus enclin à la transition et les mesures spécifiques qui doivent être prises pour favoriser l'atteinte des objectifs. Dans cette optique, les secteurs ciblés dans la phase pilote du Plan d'Action Opérationnel (PAO) doivent être choisis avec soin afin d'obtenir des résultats rapides « quick win » et créer une dynamique positive, un effet d'entraînement pour les autres segments de l'économie informelle.

L'exposition de ces différents facteurs de risque témoigne de la nécessité d'avoir un portage institutionnel de la SNIT-EF qui soit adapté à son approche intégrée, à la multiplicité et à la diversité des structures impliquées et à l'inclusion effective des organisations représentatives des MPME et des travailleurs de l'économie informelle.

6. Proposition technique de comité de pilotage de la SNIT-EF

Le présent document a procédé à la description des multiples initiatives qui sont menées ou vont être très prochainement déployées pour promouvoir les quatre composantes de la transition vers l'économie formelle. Ces initiatives constituent des acquis devant être intégrées à la SNIT-EF afin de les approfondir et/ou d'élargir leur portée. Parmi les mesures phares, citons :

- **Sur le plan réglementaire** : l'instauration prochaine du statut de l'entrepreneur au sein de l'agence Côte d'Ivoire PME, le lancement prochain de la carte professionnelle de commerçant par le Ministère du Commerce (partenariat CCI-CI), le projet de dématérialisation de la collecte des taxes municipales conduit par la DGDDL
- **Sur le plan productif** : le déploiement du programme Phénix comprenant 50 mesures en faveur des PME, la multiplication des fonds publics et/ou privés d'investissement destinés aux MPME, la création de l'agence Côte d'Ivoire PME et la délivrance d'un package élargi de prestation d'appui, l'ouverture prochaine de nombreux incubateurs à start-ups dans un nombre croissant de secteur d'activité et de localités
- **Sur le plan de la représentation et du dialogue social** : les dispositifs d'appui de la DOPA et de l'OCPV en vue de professionnaliser le mode de gouvernance des SCOOPS agricoles, l'inclusion plus forte des MPME dans les cadres de concertation public-privés via la JNP organisée par le CCESP, la réforme prochaine du CNDS afin de le rendre plus inclusif et efficace
- **Sur le plan des conditions d'emploi et de la protection** : le déploiement en cours de la CMU par la CNAM et l'extension du socle de protection sociale aux travailleurs indépendants par la CNPS, la stratégie de déploiement, sous l'égide du projet Gouvernance du BIT, de l'Inspection du Travail au sein des TPE-PME, la mise en phase pilote des programmes Wise et Wisecom du BIT pour promouvoir l'amélioration des pratiques de SST (CNPS, DSST)

Ces actions sont souvent menées de manière cloisonnée par une structure spécifique et elles ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une stratégie globale de transition. Cette absence de synergie est déplorée autant par les structures impliquées que par les bénéficiaires qui dénotent une faible lisibilité et cohérence de ces interventions. Pour améliorer la portée, la coordination et l'efficacité de ces initiatives et identifier les mesures complémentaires à

mettre en place, il est nécessaire de mettre en place des organes de pilotage, de coordination et de suivi aux fonctions, responsabilités et composition clairement définies.

6.1 LA COMPOSITION DES ORGANES DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET DE SUIVI

1. COMITE DE PILOTAGE (dix membres)

Le comité de pilotage chargé de donner les grandes orientations en faveur de la mise en œuvre de la SNIT-EF est composé comme suit :

- un (1) représentant de la Primature, Présidence
- un (1) représentant de l'Intersyndicale de l'économie informelle (*membre de l'intersyndicale des 5 centrales syndicale*), vice-présidence
- un (1) représentant du MEPS, membre
- un (1) représentant du MEF, membre
- un (1) représentant du Secrétariat d'Etat en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, membre
- un (1) représentant du CCESP, membre
- un (1) représentant de la CGECI, membre
- un (1) représentant de la FIPME, membre
- un (1) représentant du BIT, membre
- un (1) représentant d'ONGs œuvrant dans l'économie informelle, membre

2. SECRETARIAT EXECUTIF (onze membres)

Le secrétariat exécutif chargé de coordonner la mise en œuvre de la SNIT-EF est composé comme suit :

- trois (3) représentants du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
 - *Direction Générale de l'Emploi (DGE), coordonnateur*
 - *Direction Générale du Travail (DGT), membre*
 - *Direction Générale de la Protection Sociale (DGPS), membre*
- un représentant (1) du Ministère du Commerce et de l'Industrie, membre
- un (1) représentant du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de la Promotion de l'Investissement Privé, membre
- un (1) représentant du Ministère de la Promotion des PME, membre
- un (1) représentant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, membre ;
- un (1) représentant du Ministère en charge de la Formation Professionnelle (DAIP), membre ;
- un (1) représentant de la CNPS, membre ;
- un (1) représentant des organisations de travailleurs.

3. COMITE TECHNIQUE (38 membres)

Le comité technique chargé du déploiement des mesures spécifiques relatives à chacune des quatre composantes est constitué comme suit :

- **Au titre de la composante « REGLEMENTAIRE » (*dix membres*)**

- un (1) représentant de Côte d'Ivoire PME, responsable
- un (1) représentant de la CCI-CI, membre
- un (1) représentant du CEPICI, membre
- un (1) représentant de la DGI, membre
- un (1) représentant de l'UVICOCI, membre
- un (1) représentant de la CNM-CI, membre
- un (1) représentant de la Chambre Nationale d'Agriculture, membre
- UN (1) représentant des organisations de travailleurs, membre
- un (1) représentant de la FENACCI, membre
- un (1) représentant de la FENASCOVI, membre.

- **Au titre de la composante « PRODUCTIVE » (*dix membres*)**

- un (1) représentant de la DGE (MEF) , responsable
- un (1) représentant de la DOPA (MINADER) , membre
- un (1) représentant de la CGECI, membre
- un (1) représentant de la FIPME, membre
- un (1) représentant de Côte d'Ivoire PME, membre
- un (1) représentant de l'AEJ, membre
- un (1) représentant du FDFP, membre
- un (1) représentant de l'AGEFOP, membre
- un (1) représentant du BCP-Emploi, membre
- un (1) représentant des organisations de travailleurs, membre.

- **Au titre de la composante « REPRESENTATION ET DIALOGUE SOCIAL » (*onze membres*)**

- un (1) représentant du CCESP, responsable
- un (1) représentant du CNDIS, membre
- un (1) représentant de la DGDDL, membre
- un (1) représentant de l'ARDCI, membre
- un (1) représentant de la CGECI, membre
- un (1) représentant de la FIPME, , membre
- un (1) représentant de la FESACI, , membre
- un (1) représentant de la centrale DIGNITE, membre
- un (1) représentant de la centrale HUMANISME, membre

- un (1) représentant de la centrale UGTCI, membre
 - un (1) représentant de la centrale UNATR-CI, membre.
- **Au titre de la composante « CONDITIONS D'EMPLOIS ET PROTECTION »**
(sept membres)
 - un (1) représentant de la DIT (DGT) , responsable
 - un (1) représentant de la DSST (DGT) , membre
 - un (1) représentant de la DLTE (DGT) , membre
 - un (1) représentant de la CNPS, membre
 - un (1) représentant des organisations de travailleurs, membre
 - un (1) représentant de l'ONG AVSI, membre
 - un (1) représentant de l'ONG GAMBY, membre.

6.2 LES PRINCIPALES MISSIONS DES DIFFERENTS ORGANES

1. Comité de Pilotage

Organe d'orientation de décisions de la mise en œuvre de la SNIT-EF, le Comité de Pilotage est chargé de :

- Donner les orientations stratégiques nécessaires à la bonne exécution de la SNIT-EF ;
- Soumettre au Premier Ministre, le PAO budgétisé de la SNIT-EF en vue de sa validation ;
- Valider le programme d'activités du Secrétariat Exécutif et du Comité Technique ;
- Valider le projet de budget soumis par le Secrétariat Exécutif ;
- Valider le bilan d'activités du Secrétariat Exécutif.

2. Secrétariat Exécutif

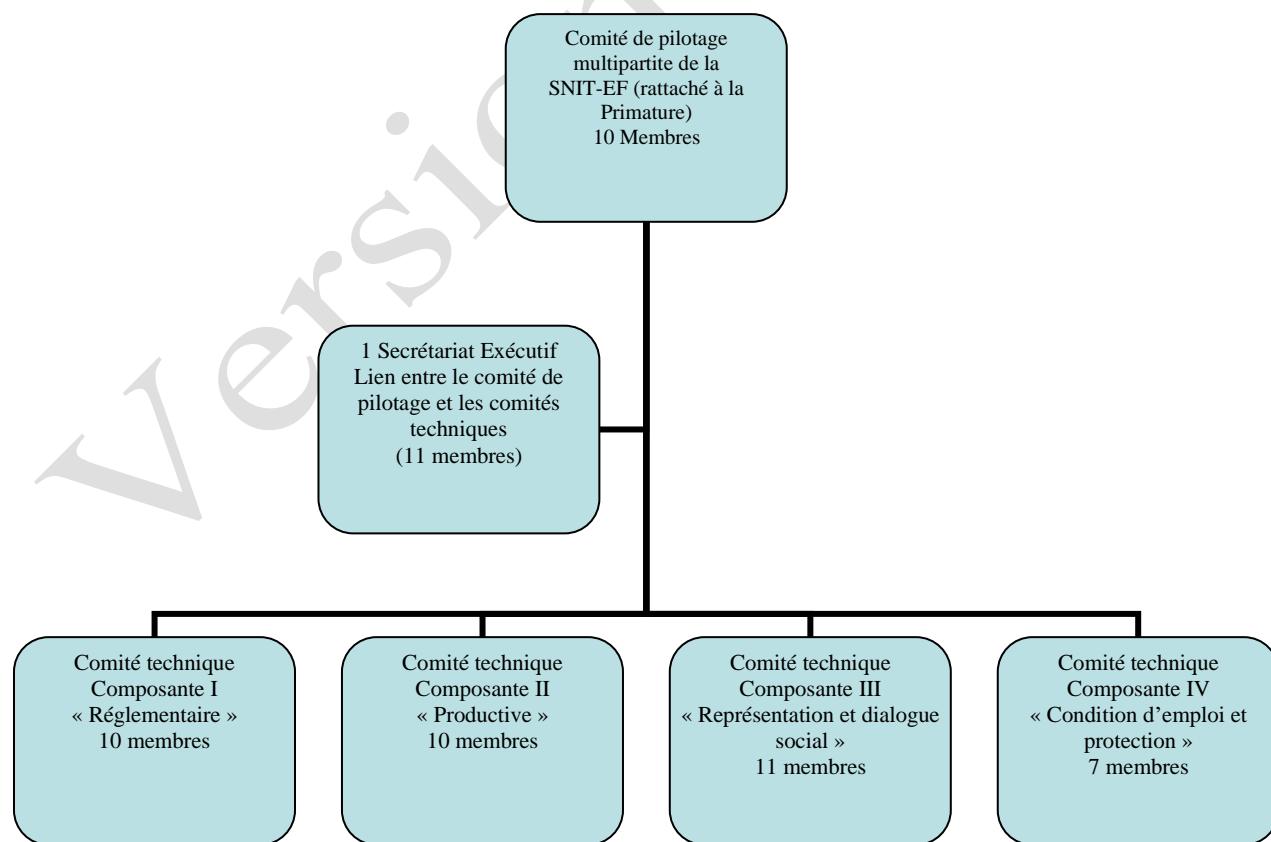
Dans le cadre de la mise en œuvre du PAO de la SNIT-EF, le Secrétariat Exécutif est chargé globalement de :

- Assurer la coordination des activités administratives, financières et techniques de la SNIT-EF ;
- Vulgariser la SNIT-EF auprès des acteurs concernés ;
- Veiller à la bonne exécution des activités adoptées par le Comité de Pilotage ;
- Assurer le secrétariat du Comité de Pilotage ;
- Préparer le budget des activités programmées et le faire adopter par le Comité de Pilotage en vue de son exécution ;
- Rédiger les rapports d'activités.

2.3. Comité Technique

Sur le plan technique, la SNIT-EF reposant sur quatre composantes complémentaires il s'avère nécessaire que l'approche opérationnelle de la SNIT-EF intègre cette considération. A cet effet, il est proposé par le consultant que la présente stratégie soit décomposée en quatre comités techniques qui supervisent les actions spécifiques à chaque composante. La composition de ces comités techniques s'inscrira en prolongement du travail d'élaboration de la SNIT-EF qui a déjà mis sur pied des commissions spécifiques à chaque composante (cf liste des participants à l'atelier d'élaboration de la SNIT-EF en annexe) et qui sont à l'origine des différentes mesures à mettre en place. La constitution de ces quatres comités techniques facilitera le travail de calibrage budgétaire et temporaire du Plan d'Action Opérationnel (PAO) ainsi que sa bonne appropriation par l'institution leader. Elle sera également vectrice du renforcement de la synergie d'action entre ces différentes catégories d'acteurs autour d'un objectif commun bien délimité.

Figure 13. Schématisation de la proposition de structure de pilotage de la SNIT-EF



7. Principes directeurs de l'élaboration du Plan d'Action Opérationnel (PAO)

La SNIT-EF est un document d'orientation stratégique de portée générale qui permet de définir les quatre composantes principales favorables à la transition vers l'économie formelle en se basant sur le contexte spécifique des conditions d'emploi dans l'économie informelle établies à partir du diagnostic consolidé (atelier national du mois de Septembre 2018). Cette vision globale et systémique de la transition vers l'économie formelle a été renforcée par la méthode inclusive et participative retenue par le MEPS et le BIT pour élaborer ce document. Cette approche participative a eu pour fonction de tenir compte de la grande diversité de considérations et de points de vue des différentes catégories d'acteurs impliquées dans ce processus (administration publique, partenaires sociaux, représentant de l'économie informelle). Cette démarche intégrée constitue l'originalité et le point fort de cette SNIT-EF favorisant par la suite sa bonne compréhension et appropriation par les acteurs chargés de mettre en œuvre cette stratégie.

Cependant, cette orientation globale présente également des défis pour sa mise en œuvre pratique causés par la grande diversité des objectifs ciblés, des mesures proposées et des acteurs impliqués qui nécessiteront un travail considérable de coordination, de partage d'information et de synergie d'action. La mise en place d'un comité de pilotage multipartite vise à répondre partiellement à ces différents défis mais il s'avère également primordial que le Plan d'Action Opérationnel effectue une priorisation de l'ensemble des composantes constitutives de la SNIT-EF et resserre le cadre d'intervention autours d'objectifs ciblés réalisables à atteindre. Cette délimitation plus concrète est d'autant plus nécessaire vu l'ampleur de l'économie informelle ivoirienne occupant 93.6% de la population active, de sa forte hétérogénéité (identification de 3 segments entrepreneuriaux distincts¹⁵) et de l'impératif d'obtenir des résultats rapides justifiant le bienfondé et l'efficacité de la SNIT-EF.

¹⁵ Informel de subsistance, informel à potentiel de formalisation et gros informel

Afin de tenir compte de cette réalité pratique, l'élaboration du PAO reposera sur les principes suivants :

- **L'approche segmentée de la transition** ciblant spécifiquement deux catégories distinctes d'entreprises soit (a) les auto-entrepreneurs et/ou travailleurs indépendants et (b) les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et leurs travailleurs
- **Le choix pour chaque segment d'entreprise de secteur/branche d'activités pilotes et d'une zone spécifique d'intervention** pour mettre en route le plan d'action au sein d'une catégorie d'acteurs aux caractéristiques de fonctionnement et aux besoins préalablement identifiés au travers d'études sectorielles. Cette phase pilote prévue sur une durée de 2ans a pour but de pouvoir juger de l'efficacité des mesures mises en place au sein d'une sous-population d'entreprises dont ont connaît déjà la situation de référence et les acteurs à impliquer.
- **La prise en compte de la dimension genre** dans le choix du segment entrepreneurial et de la branche d'activités ciblés afin de pouvoir favoriser l'amélioration des conditions d'emploi féminin, résorber les inégalités de genre et garantir une certaine justice sociale. La prise en compte de cette approche paritaire pourra s'effectuer en ciblant spécifiquement une branche d'activité contenant une forte proportion de femmes (entrepreneurs/travailleurs) et également en adaptant les dispositifs d'accompagnant aux contraintes spécifiques de la condition féminine en Côte d'Ivoire.
- **La volonté de capitaliser un maximum sur les initiales nationales déjà en cours** afin de les renforcer, de les mettre en synergie et de les orienter vers les objectifs ciblés dans le cadre du PAO. Ces initiatives nationales sont nombreuses et elles constitueront l'ossature du PAO autour desquelles viendront se greffer de nouvelles initiatives propres à la SNIT-EF. Le PAO opérera une nette différenciation entre les ressources déjà engagé en faveur de la transition vers l'économie formelle et les ressources extérieures à mobiliser à travers une stratégie bien établie de recherche de financement.
- **Le séquençage logique des interventions mise en pratique dans la phase pilote afin de favoriser l'adhésion des entrepreneurs et travailleurs de l'économie informelle au bien fait de la transition.** A cet égard, il est prévu que le PAO axe premièrement ses interventions sur le renforcement de la productivité des entreprises (Composante 2) et la protection élargie des droits des travailleurs (Composante 4) afin d'engager des démarches pour viser un respect plus des différents indicateurs de la formalité (Composante 1) ou de la réglementation professionnelle (Composante 4).

- **La nécessité de disposer d'un mécanisme de suivi-évaluation performant** qui sera basé sur une bonne connaissance de la situation de référence des catégories d'entreprises cibles, de l'estimation réaliste des objectifs à atteindre à l'aide d'indicateurs précis et mesurables et de l'intégration dans le schéma organisationnel d'un comité technique de suivi-évaluation capable d'apprécier à cadence régulière le niveau d'avancement du PAO. La quantification de la population cible à toucher, des objectifs spécifiques à atteindre et des activités à mener pour y arriver se basera sur les indicateurs du marché du travail disponible au travers des enquêtes nationales récentes sur le marché du travail en Côte d'Ivoire (ENSESI 2016, ERI-ESI 2018).
- **La mise en place d'une stratégie de communication multiniveau** assurant (i) une bonne circulation de l'information entre les différents organes de la SNIT-EF (comité de pilotage, secrétariat exécutif, quatre comités techniques de mise en œuvre) (ii) une intégration renforcée des partenaires sociaux (organisations patronales et professionnelles, centrales syndicales, structures représentatives des acteurs de l'économie informelle) dans les mécanismes de déploiement du PAO et (iii) une certaine proximité avec les acteurs de l'économie informelle afin de rendre attractive et crédible cette transition
- **La définition d'une stratégie de financement du PAO qui soit suffisamment réaliste, précise et convaincante** pour susciter un engouement des différents partenaires nationaux et internationaux pour investir dans le déploiement de celui-ci. A cet égard, la volonté de mettre en évidence les initiatives nationales déjà en cours qui rentrent dans le cadre des objectifs de la SNIT-EF est un moyen de justifier le bien-fondé de cette stratégie et de démontrer la volonté des structures impliquées de mettre en œuvre les différentes composantes de cette transition.

Annexes

Annexe 1: Liste des 32 participants, par composante, de l'atelier d'élaboration de la SNIT-EF
(13 au 15 Mai 2019, Grand Bassam)

Composante	Nom de la Structure	Type de structure
Réglementaire	Côte d'Ivoire PME	Organisme public
Réglementaire	CEPICI	Organisme public
Réglementaire	DGI-MEF	Administration Publique
Réglementaire	UVICOCI	Collectivité territoriale
Réglementaire	CCI-CI	Chambre Consulaire
Réglementaire	CNM-CI	Chambre Consulaire
Réglementaire	FENACCI	Organisation Profesionalle
Réglementaire	SYNACECI	Organisation Profesionalle
Composante Réglementaire	NB de membres du groupe de travail	8
Productive	DGE-MEPS	Administration Publique
Productive	Agence Emploi Jeune (AEJ)	Organisme public
Productive	AGEFOP	Organisme public
Productive	FDFP	Organisme public
Productive	FIRCA	Organisme public
Productive	Côte d'Ivoire PME (Abidjan Factory)	Organisme public
Productive	CGECI	Organisation Patronale
Productive	APSFD	Organisation Profesionalle
Composante Productive	NB de membres du groupe de travail	8
Représentation et dialogue social	CCESP	Organisme public
Représentation et dialogue social	CNDES	Organisme public
Représentation et dialogue social	DOPA-MINADER	Administration Publique
Représentation et dialogue social	DGDDL	Administration Publique
Représentation et dialogue social	FESACI	Centrales Syndicales
Représentation et dialogue social	UNATR-CI	Centrales Syndicales
Représentation et dialogue social	FIPME	Organisation Patronales
Représentation et dialogue social	PACA	Organisation Profesionalle
Composante Représentation et Dialogue Social	NB de membres du groupe de travail	8
Conditions d'emplois et Protection	DGT-MEPS	Administration Publique
Conditions d'emplois et Protection	CNPS-(Extension Protection Sociale)	Institution de Prévoyance Sociale
Conditions d'emplois et Protection	CNAM	Institution de Prévoyance Sociale
Conditions d'emplois et Protection	DSST-MEPS	Administration Publique
Conditions d'emplois et Protection	Dignité	Centrales Syndicales
Conditions d'emplois et Protection	AVSI	ONG
Conditions d'emplois et Protection	Gamby	Organisation Profesionalle
Conditions d'emplois et Protection	CODIPROVY	Organisation Profesionalle
Composante Conditions d'emploi et Protection	NB de membres du groupe de travail	8
Ensemble des composantes	NB total de participant des quatre groupes de travail	32

Annexe 2 : Matrice complète des mesures de la composante réglementaire

Situation de référence (Diagnostic consolidé, Septembre 2018)	Initiatives nationales en cours ou en projet pour atteindre les objectifs en termes de localisation des MPME	Mesures additionnelle à mettre en place pour atteindre les objectifs en termes de localisation des MPME
<p>Implantation spontanée et exercice précaire de l'activité des MPME</p> <p>51% des marchés d'Abidjan situés dans des zones précaires non reconnues par les plans d'aménagement urbain et 70% d'entre eux sont peu aménagés (construction en matériaux temporaires) ou pas aménagés (absence d'infrastructure commerciale)</p> <p>Foisonnement de l'activité commerciale hors des marchés et le long des principaux axes de circulation entraînant une occupation anarchique du domaine public et la généralisation des activités itinérantes et/ou effectuées à domicile</p> <p>Absence de sites dédiés au développement des activités des MPME (marché, zones artisanale) avec un retrait massif de l'Etat et des collectivités territoriales dans la construction d'infrastructures économiques de base</p> <p>Non-respect du Schéma Directeur d'Urbanisation du Grand Abidjan (SDUGA) et prolifération des modes informelles d'implantation</p> <p>Complaisance des services techniques communaux vis-à-vis de l'occupation anarchique des terrains non constructibles et potentiellement dangereux</p>	<p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Création de la ``case moderne d'Abobo'', site dédié à l'exercice des activités des ferrailleurs (CNM-CI)</p> <p>Création d'un centre d'incubation à Bouaké pour accompagner et encadrer les porteurs de projets et les start-ups dans leur processus de croissance et à termes les appuyer à s'installer à leur propre compte dans des locaux décents (CCI-CI)</p> <p>Initiatives San-Pedro pour le renforcement de capacités des micro-entreprises, leur équipement et leur accès à des locaux professionnels (CCI-CI)</p> <p>Mise en place d'un centre d'incubation spécifique aux activités de tourisme, des TICs, de la santé (CEPICI)</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Construction de villages artisanaux pour accueillir à tarification sociale les unités artisanales ne disposant pas de locaux adaptés à leurs activités (sur les sites de Grand Bassam, Abobo, Anyama)</p> <p>Création de champs école pour l'installation des micro-entreprises pour favoriser le développement d'unités économiques locales (UVICOCI en partenariat avec le Canada)</p>	<p>Fixer et sécuriser la localisation des activités des MPME</p> <p>Appuyer les associations professionnelles (OPA) et structures d'encadrement (CNMCI) dans l'identification des artisans et l'évaluation des besoins, par branche d'activité et corps de métiers, en terme de localisation/stabilisation des activités artisanales</p> <p>Créer des zones artisanales conformément aux dispositions du code de l'artisanat (2014) qui répondent aux besoins exprimés dans l'enquête auprès des artisans et en s'assurant de leur accessibilité géographique et financière pour les micro-unités informelles (tarification subventionnée)</p> <p>Mettre en place un fonds d'appui et d'aide à l'installation des artisans, sous l'égide du Ministère en charge de l'Artisanat et de la CNM-CI pour favoriser leur accès à des locaux décents et stables (priorité accordée aux OPA constituées)</p> <p>Associer les autorités communales à l'élaboration des schémas directeurs d'urbanisation et les sensibiliser à la nécessité de définir des espaces dédiés aux activités commerciales et artisanales et procéder à leur viabilisation</p> <p>Faire en sorte que chaque commune urbaine de Côte d'Ivoire dispose d'un plan de localisation des activités artisanales et commerciales et faire en sorte que celui-ci soit respecté (appui nécessaire de la DGDDL et de l'UVICOCI)</p> <p>Veiller à la construction de marchés modernes dans les zones prévues par le Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA 2030)</p> <p>Définir un modèle type de contrat de construction BOT à respecter pour toute construction de nouveaux marchés en Côte d'Ivoire permettant un accès des micro-entrepreneurs à ces infrastructures commerciales</p>

Situation de référence (Diagnostic consolidé, Septembre 2018)	Initiatives nationales en cours ou en projet pour atteindre les objectifs en termes de d'enregistrement administratif des MPME	Mesures additionnelles à mettre en place pour atteindre les objectifs en termes de localisation des MPME
<p>Faible respect de la réglementation administrative et multiplicité des procédures d'enregistrement des MPME</p> <p>Bas niveau d'enregistrement des activités commerciales de détail (ex : seul 6,9% des commerçant(e)s de produits vivriers détiennent le RCCM)</p> <p>Faible taux d'enregistrement des unités artisanales au Registre des Métiers (RM) et non déclaration des entreprises artisanales au niveau du Guichet Unique du CEPICI</p> <p>Nombre limités de coopératives agricoles qui possèdent le statut de SCOOPS et qui en respectent les principes de fonctionnement</p> <p>Non-reconnaissance administrative du statut de commerçant (collectivités territoriales) et absence à ce jours de carte professionnelle dédiée</p> <p>Multiplicité des procédures d'enregistrement des MPME (Chambre des Métiers, Chambre du Commerce, RCCM au niveau du CEPICI) et confusion dans l'attribution des différents rôles et niveau de responsabilité</p> <p>Absence de politique de communication de proximité visant à favoriser un processus de formalisation des unités informelles</p>	<p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Mise en place d'un guichet unique d'enregistrement des entreprises au sein du CEPICI (Centre de Formalité des Entreprises) qui a simplifié le processus d'enregistrement au RCCM et la création de sociétés</p> <p>Dématerrialisation et baisse sensible du coût d'enregistrement des entreprises individuelles et/ou des sociétés via le programme E-Regulation</p> <p>Création de l'agence Côte d'Ivoire PME qui vise à soutenir les MPME formelles via un package de prestations d'appui et qui a la charge de l'opérationnalisation du statut de l'Entreprenant</p> <p>Phase pilote du projet de Carte Professionnelle du Commerçant pour favoriser l'enregistrement des petits commerçants et l'accès à des offres de services financiers et sociaux de ceux-ci (Ministère du Commerce, CCI-CI)</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Décentralisation des activités du CEPICI au niveau des différentes communes d'Abidjan et des grandes régions de Côte d'Ivoire précédée par le déploiement de caravanes de sensibilisation et d'information menées dans les villes pilotes (San-Pedro, Korhogo, Bouaké)</p> <p>Opérationnalisation du statut de l'entreprenant par l'agence Côte d'Ivoire PME destiné principalement aux auto-entrepreneurs informels</p>	<p>Recenser et enregistrer les activités des MPME pour qu'elles n'échappent plus au contrôle de l'État et des collectivités territoriales</p> <p>Favoriser les initiatives des différentes chambres consulaires (CCI-BF, CNM-CI, CNA) visant à enregistrer sur le plan national les opérateurs économiques évoluant dans leur secteur d'activité respectif</p> <p>Simplifier les procédures d'enregistrement des MPME au niveau du Guichet Unique du CEPICI et mener une campagne de communication de proximité à l'endroit des opérateurs informels</p> <p>Soutenir le processus de décentralisation du CEPICI afin de permettre aux MPME opérant dans les autres localités de Côte d'Ivoire (hors Abidjan) de pouvoir créer leur entreprise à proximité du lieu de leur activité</p> <p>Opérationnaliser le statut de l'entreprenant en CI et assortir celui-ci d'avantages attractifs (couverture sociale, formation et renforcement des capacités, accès aux crédits) puis appuyer l'Agence CI PME dans le déploiement de ce nouveau statut (campagne de communication et d'enrôlement)</p> <p>Accompagner le Ministère du Commerce et la CCI-CI dans les opérations de délivrance de la Carte Professionnelle de Commerçant en finançant des campagnes de communication dans les principaux marchés d'Abidjan et des localités secondaire en y associant les organisations de commerçants</p> <p>Réduire et harmoniser les sources d'enregistrement juridiques et les processus spécifiques à chaque secteur et définir avec précision et clarté le rôle et les prérogatives de chaque structure d'enregistrement</p> <p>Veiller à promouvoir l'interopérabilité (identifiant unique) et l'échange automatique d'information entre les différents répertoires d'entreprises détenus par les structures d'enregistrement afin de limiter les démarches superflues pour la MPME et favoriser la délivrance de services d'appui</p>

Faible taux d'identification fiscale, absence de tenue régulière d'une comptabilité formelle et tendance à la sous déclaration des activités des MPME	Initiatives passées et/ou en cours	Améliorer le niveau de civisme fiscal des entreprises via une taxation juste, claire et transparente
97% des commerçantes s'acquittent des taxes municipales sans que leur statut de contribuable ne soit reconnu par les services fiscaux (délivrance d'un NIF ou NCC)	Déploiement décentralisé des CGA (83) dans les différentes localités de Côte d'Ivoire afin de favoriser le civisme fiscal des MPME et les soutenir dans leurs différentes démarches comptables et financières (mode de taxation à taux préférentiel avec exonération partielle de certaines taxes durant les deux premières années)	Mener des campagnes de sensibilisation auprès des opérateurs informels sur les différents types de taxes et impôts qui les concernent directement (taxe municipales, impôt synthétique) reposant sur des supports de communication adaptés au public cible (DGI)
Méconnaissance par les MPME de la procédure d'enregistrement fiscal, des dispositions spécifiques du code des impôts et des différents régimes d'imposition	Exonération du paiement des impôts pour les nouvelles sociétés durant leurs deux premières années d'exploitation (cf code des investissements 2012 plus attractif)	Reconnaitre le statut de contribuable aux commerçants et/ou artisans s'acquittant des taxes communales via la délivrance d'une carte de contribuable et en parallèle renforcer les capacités des agents fiscaux communaux pour mener des campagnes de lutte contre le segment du « gros informel »
Conformité fiscale et sociale irrégulière dépendant de l'activité et de la volonté de postuler aux marchés publics	Mise en place de campagnes sur le civisme fiscal de DGI à travers les communes d'Abidjan et les villes de l'intérieur et utilisation des médias de masse pour promouvoir le civisme fiscal des populations (Émission dédiée sur la RTI)	Créer des guichets de services d'information destinées aux MPME au sein des centres d'impôts dont la mission principale serait d'orienter les opérateurs sur les obligations et les avantages propres à chaque régime d'imposition afin de les guider dans leur choix
Absence de tenue d'une comptabilité écrite au niveau des petites unités artisanales ou commerciales	Réforme du code des impôts instituant le régime forfaitaire des petits commerçants dédié aux opérateurs dont le chiffre d'affaires oscille entre 0 et 5 millions (DGI) et l'impôt synthétique qui est un impôt libératoire du BIC, de la TVA et de la patente, auxquels sont soumis les opérateurs dont le chiffre d'affaire est compris entre 5 et 50 millions	Accompagner les structures d'appui comptable et fiscale (CGA) et les orienter vers le segment des MPME via notamment des incitatifs fiscaux attractifs et le déploiement de services d'appui-conseil
Sous-déclaration fiscale des revenus des activités de commerce de gros et affiliation à un régime d'imposition non approprié	Formation des agents des impôts pour une meilleure connaissance de l'identification unique dans le cadre du projet de formalisation des entreprises (CEPICI)	Associer les syndicats et associations professionnelles dans la vulgarisation de l'information sur l'existence de mesures d'exonération accordées aux MPME
Phénomènes de double taxation (DGI + Mairie) et de démultipliation des taxes et impôts touchant les MPME	Initiatives en projet Dématérialisation du paiement des taxes forfaitaires journalière, via Mobile Money, au sein de certaines mairies et collectivités territoriales	Poursuivre les actions initiées en matière de la dématérialisation et d'informatisation de la collecte des taxes et impôts communaux via notamment l'utilisation facilitée des solutions innovantes de paiement (Mobile Money)
Insuffisance des incitatifs publics visant à un plus grand civisme fiscal des MPME (ex : conditionnement de l'accès à certains marchés publics)		

Annexe 3 : Matrice complète des mesures de la composante productive

Situation de référence (Diagnostic consolidé, Septembre 2018)	Initiatives nationales en cours ou en projet pour atteindre les objectifs en termes de d'enregistrement administratif des MPME	Mesures additionnelles à mettre en place pour atteindre les objectifs en termes de localisation des MPME
<p>Faible niveau d'instruction des promoteurs de MPME et faible évolution des savoir -faire pratiques</p> <p>Faible niveau d'instruction des promoteurs de MPME, en particulier dans les secteurs du commerce de détail ou de l'artisanat (81% des commerçantes de vivriers possèdent un niveau primaire ou inférieur, 70% des artisans)</p> <p>90% des artisans et près de 95 % des commerçantes ont acquis leurs compétences métiers par l'apprentissage informel « sur le tas » d'où une capacité limitée à bien faire fonctionner leur entreprise et à adopter un mode formel de gestion (comptabilité, gestion de stock, littératie financière)</p> <p>Faible compréhension de la réglementation chez les MPME de même que leur capacité à pouvoir identifier les opportunités de marché</p> <p>Capacité réduite d'innovation des entrepreneurs, dû à l'absence de mise à jour régulière des pratiques en fonction de l'évolution technologique (électronique, mécanisation et/ou digitalisation de certaines branches</p>	<p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Mise en place de la CGECI-Academy (Septième édition) qui offre aux entrepreneurs des formations, des rencontres d'affaires et du networking</p> <p>Création en 2014 de l'Agence Côte d'Ivoire PME (opérationnelle depuis 2017) qui propose des services d'appui aux MPME (formation de 200 promoteurs, mise en place de Cluster Vert, accès de 7 PME à la BRVM)</p> <p>Formation en comptabilité simplifiée et gestion de jeunes entrepreneurs par l'Agence Emploi Jeune (AEJ) en amont du financement de leur projet</p> <p>Mise en place de programme d'appui-conseil des MPME assuré par les Centres de Gestion Agréés (CGA) via des formation en comptabilité, en fiscalité, à l'éducation financière etc.</p> <p>Programme d'alphabétisation fonctionnelle des 27 OPA membre du PROPACOM OUEST (FIPME)</p> <p>Création de l'incubateur de l'agence Côte d'Ivoire PME (Dream Factory) dont les activités consistent à encadrer et accompagner les start-ups et porteurs de projets ,</p> <p>Mise en place d'un pôle agro-industriel dans la région du Bélier (Programme 2PAI-BELIER) visant la transformation du secteur agricole par le renforcement des capacités et organisation/structuration des acteurs</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Projet de modernisation du secteur des transports en Côte d'Ivoire par la restructuration et le renforcement de la capacité des acteurs (prise de contact avec les services techniques du</p>	<p>Relever le niveau d'instruction et renforcer les compétences techniques et managériales des promoteurs de MPME :</p> <p>Instaurer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle à proximité des marchés et des sites artisanaux (cible : auto-entrepreneurs pas ou faiblement alphabétisés)</p> <p>Délivrer des modules de formation GERME destinée aux MPME afin d'améliorer leur compétence de gestion et d'entrepreneuriat</p> <p>Permettre à un plus grand nombre d'entrepreneurs de bénéficier du programme de formation initié par le patronat (CGECI -Academy)</p> <p>Organiser des journées portes-ouvertes des Structures d'accompagnement des entreprises (Agence CI PME/FDFP) afin de vulgariser/démocratiser leur programmes de formation</p> <p>Promouvoir la démarche qualité auprès des MPME en leur permettant de profiter des programmes de formation de CODINORM</p> <p>Promouvoir la numérisation et la digitalisation des MPME via les dispositifs de formation du Ministère en charge de l'Économie Numérique (partenariat ANSUT/Agence CI PME/CEPICI)</p>

<p>d'activité)</p> <p>Faible niveau d'instruction des travailleurs de MPME et non-reconnaissance de leurs compétences métiers</p> <p>Faible niveau d'instruction de la main d'œuvre dans les métiers à fort intensité de main d'œuvre (BTP, Services aux particuliers), nuisant à la compétitivité de l'entreprise et à la qualité des ouvrages finaux</p> <p>Non-reconnaissance du mode d'apprentissage informel par le système éducatif formel; la grande majorité des opérateurs informels ne possède aucune certification de leur compétence (titre de formation professionnelle)</p> <p>Forte fluctuation de la qualité des biens et services, produit de manière empirique par les MPME; ce qui nuit à leur attractivité (bas de gammes) auprès de la clientèle et à la diversification de leur marché</p>	<p>Ministère du Transport pour la documentation)</p> <p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Programme d'alphabétisation fonctionnelle des femmes commerçantes au sein des Institutions de Formation et d'Éducation des Femmes (IFEF) situées à proximité des principaux marchés de la commune d'Abidjan (Adjamé, Yopougon)</p> <p>Programme d'alphabétisation fonctionnelle à l'aide du numérique de 520 femmes commerçantes piloté par l'UNESCO et MTN</p> <p>Formation qualifiante et renforcement des capacités des travailleurs assuré par l'AGEFOP dans le cadre de projets d'appuis financés en partie par le FDFP</p> <p>Déploiement par la CNMCI en collaboration avec le Ministère de la Formation Professionnelle de programme de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les artisans ne disposant pas de certification formelle de leur compétence métier</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Projet de modernisation du secteur des transports en Côte d'Ivoire par la restructuration et le renforcement de la capacité des acteurs (prise de contact avec les services techniques du Ministère du Transport pour la documentation)</p> <p>Projet de certification des compétences métier via l'élaboration d'un Répertoire Opérationnel des Métiers et</p>	<p>Relever le niveau d'instruction des travailleurs des MPME et renforcer leurs capacités techniques d'exécution</p> <p>Instaurer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle à proximité des marchés et des sites artisanaux (cible : travailleurs faiblement alphabétisés)</p> <p>Assurer une meilleure supervision des modes informels d'apprentissage et la certification des compétences des apprentis</p> <p>Assurer un meilleur déploiement du dispositif de formation professionnelle qualifiante via l'élargissement de l'offre de formation et la création de nouveaux référentiels adaptés aux besoins des entreprises (CQB, 36+CQP, BQP)</p> <p>Promouvoir la formation par alternance, la formation duale et le recyclage des compétences des travailleurs des MPME au sein des centres de formation professionnelle (ex : métiers de l'artisanat et du BTP)</p> <p>Mettre en œuvre des incitatifs à la formation/renforcement des capacités à travers l'aide à l'insertion professionnelles des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, etc.)</p> <p>Initier un programme d'apprentissage tout au long de la vie (le ministère en charge de la formation professionnelle/AGEFOP/CODINORM/UNESCO</p> <p>Opérationnaliser la Valorisation des Acquis de l'Expérience" (VAE) et la commission spéciale pour la certification des apprentis</p>
---	--	--

<p>Faible accès des MPME au financement</p> <p>Faible taux d'inclusion financière des MPME en particulier dans le secteur du commerce de détail (17%) et de l'artisanat (15%)</p> <p>Développement du mobile money dans certaines filières commerciales qui facilitent les transactions commerciales et financières (circulation de l'argent au sein des différents acteurs de la filière) et représente un moyen de paiement et de sécurisation des fonds</p> <p>Conditions d'emprunt désavantageuses des MPME auprès des établissement financiers (montant alloué réduit, taux d'intérêt élevé, délais de remboursement sur 12-18 mois, etc.)</p> <p>Faible diversification des offres de services financiers; les produits spécifiques ne sont pas accessibles aux MPME (leasing, factoring, etc.)</p>	<p>des Emplois (ROME)</p> <p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Développement de solution de pico et de micro-crédit via les solutions de Mobile Money des opérateurs Orange et MTN</p> <p>Ouverture au sein de l'Agence Emploi Jeune d'un Fonds d'appui à l'insertion professionnel et à l'emploi des jeunes</p> <p>Création de plusieurs fonds destinés spécifiquement au segment des MPME (Fonds BACI pour les femmes entrepreneures, Fond CORIS de 10 milliards de FCFA)</p> <p>Mise en place d'un fonds de garantie ARIZ par l' Agence Française de Développement qui permet de couvrir entre 50 et 75% des risques d'un prêt destiné au MPME allant d'un montant de 10'000 à 300'000 Euros</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Projet de promotion de l'agriculture sous contrat (MINADER) par la mise à disposition de crédits aux entreprises agricoles, y compris les petits exploitants agricoles (DGE) et renforcement des capacités et compétences des institutions financières à financer le secteur agricole</p> <p>Lancement du logiciel Compta.com en vue d'améliorer les performances économiques et financières des PME/PMI et renforcer la gouvernance et le pilotage pour faciliter l'accès aux financements et aux marchés publics des entreprises de la zone OHADA</p> <p>Projet de la Maison de la PME par l'Agence CI PME et la Société Générale en vue de favoriser l'accès au crédit bancaire des MPME</p>	<p>Favoriser l'inclusion financière et l'accès au crédit des MPME</p> <p>Élaborer des Programmes de littératie financière (« Financial literacy ») et d'appui à la comptabilité des micros entreprises en vue de pouvoir produire des états financiers viables</p> <p>Promouvoir la délivrance de micro-crédit via les solutions de mobile money</p> <p>Soutenir le déploiement des produits de microfinance calqué sur le modèle communautaire de l'épargne informelle (ex: Produit awalé de la Poste Côte d'Ivoire)</p> <p>Accompagner la création d'un mécanisme d'accès au financement pour les commerçants (fonds de solidarité) logé au sein de la CCI-CI</p> <p>Soutenir la mise en place des fonds de garantie destinés au financement des MPME (ex : Fonds ARIZ) et en favoriser la promotion auprès du public cible</p> <p>Développer des offres de méso-finance liées au besoin de financement spécifique des PME non couvert par les banques commerciales</p> <p>Renforcer les activités du bureau d'Information crédit afin de réduire l'asymétrie d'information entre les PME et les banques</p>
--	---	---

<p>Niveau d'équipement limité</p> <p>Absence d'équipement de stockage et de conservation des produits ce qui induit des pertes d'un part importante du stock de marchandises (ex : filières vivrières)</p> <p>Mode artisanal de transformation des produits agricoles effectuée à petites échelles et sans équipement adapté (ex : transformation de produits locaux)</p> <p>Difficulté à assurer l'entretien et les maintenances des équipements (ex : secteur de l'artisanat) fonctionnant par intermittence et entraînant des coûts importants et régulier de réparation</p> <p>Sous-capitalisation de l'entreprise avec modicité et/ou désuétude de l'équipement utilisé (faible productivité) et/ou nécessité de sous-louer une partie de leurs équipements auprès de prestataires privés (induisant la réduction significative de la marge bénéficiaire)</p> <p>Efforts de mutualisation des équipements et/ou du matériel de production observés au sein de certaines grappes de MPME ou de groupements professionnels (ex : secteur de l'artisanat)</p>	<p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Renforcement des capacités de 30 organisations professionnelles des PME à l'utilisation du leasing pour l'acquisition d'outils de production</p> <p>Adoption en Décembre 2017 d'une loi définissant les modalités d'octroi du crédit-bail et les conditions contractuelles à respecter entre le crédit preneur (MPME) et le crédit bailleur (Organisme de crédit)</p> <p>Programme de développement des unités mécanisées d'agro-transformation à bas coût proposées par le Centre de Démonstration et de Transformation (CDT) et Institut des Technologie Tropicale (I2T)</p> <p>Projet de pôle agro-industriel dans la région du Bélier (2PAI-BELIER) www.2paibelier.ci avec l'appui de la BAD visant la transformation du secteur agricole par la restauration et le développement du capital productif (axe mécanisation/motorisation des activités agricoles)</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Construction de villages artisanaux pour accueillir les unités artisanales et leur offrir sous forme mutualisée des équipements productifs performants (sur les sites de Grand Bassam, d'Abobo et d'Anyama)</p>	<p>Appuyer les MPME dans l'acquisition d'équipements modernes</p> <p>Promouvoir des solutions adaptées de financement du matériel/équipement des MPME (crédit-bail, leasing)</p> <p>Mettre en place de villages artisanaux et de grappes d'entreprises permettant une mutualisation des équipements productifs</p> <p>Réduire les droits de douane sur l'importation d'équipements productifs afin de diminuer leur coût de revient pour les MPME (régime temporaire d'exemption douanière)</p> <p>Soutenir les programmes de R&D les structures de fabrication de matériel de transformation et conservation des produit agricoles (CDT/I2T/ Ministère en charge de l'enseignement supérieur) et faire en sorte que les MPME puissent en profiter</p>

<p>Faible accès au marché et aux opportunités commerciales</p> <p>Diversification réduite des opportunités commerciales des MPME centrées sur la clientèle des particuliers au pouvoir d'achat faible et volatile</p> <p>Saturation croissante des marchés causée par une surabondance de l'offre, la pratique du dumping tarifaire et de la vente ambulante</p> <p>Mise en concurrence avec les produits importés et les grossistes qui opèrent dans la vente au détail (concurrence déloyale)</p> <p>Accès restreint des PME aux marchés publics (ex : BTP) et opacité des chaînes de sous-traitance non profitables aux PME</p> <p>Difficulté à accéder, pour des raisons de normes et de certifications, aux marchés de la grande distribution et/ou de l'exportation</p> <p>Faible capacité des MPME à exécuter certains marchés de taille plus conséquente notamment dans les branches d'activités nécessitant des ressources longues (agro-industrie, BTP etc) en raison tensions de trésorerie</p>	<p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Adoption en 2014 d'une loi portant orientation de la politique nationale de promotion des PME visant à favoriser l'accès des PME aux marchés publics (article 18-20)</p> <p>Mise en place de la bourse de sous-traitance et de partenariat (BSTP) qui a pour objectif de favoriser l'accès des PME aux marchés publics</p> <p>Programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale (PACIR II) financé par l'UE</p> <p>Initiative « Going Global », programme de CI PME pour le renforcement de la productivité et de la compétitivité des PME afin de favoriser leur accès au marché</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Projet de convention entre l'Agence CI PME et l'Import Promotion Desk, une structure publique Allemande pour l'accompagnement de 50 producteurs et transformateurs fruits, légumes et ingrédients naturel sur les marchés allemands et de l'UE (Agence CI PME)</p>	<p>Favoriser l'accès aux marchés des MPME et développer des opportunités d'affaire spécifiques aux MPME</p> <p>Assurer la circulation de l'information au sein des différentes chaînes de valeur (agricoles, artisanales) via la mise en relation des producteurs et des acheteurs (plateforme commerciale physique ou virtuelle)</p> <p>Lutter contre les phénomènes de vente ambulante via un meilleur encadrement par les autorités communales des activités commerciales et/ou artisanales</p> <p>Permettre aux structures en charge du contrôle de l'activité commerciale d'assurer un suivi accru des conditions de vente des produits (respect des barèmes tarifaires, normes sanitaires et sécuritaires etc.) et Lutter contre l'importation frauduleuse de produits contrefaits et/ou de contrebande</p> <p>Promouvoir les produits locaux via l'organisation de foire commerciale et la participation des MPME à des salons internationaux</p> <p>Opérationnaliser le dispositif législatif réservant une quote-part des marchés publics aux MPME (clause du « local content »), s'assurer de son application effective via un comité de suivi (Agence CI PME) et promouvoir l'allotissement systématique des marchés</p> <p>Renforcer les activités de la bourse de sous-traitance et de partenariat (BSTP) qui a pour objectif de favoriser l'accès des PME aux marchés publics et mettre en place des dispositifs similaires dans d'autres secteurs d'activité</p> <p>Permettre aux détenteurs du statut de l'entrepreneur d'accéder à des marchés publics de petite taille via des dispositions juridiques préférentielles</p>
---	--	---

Annexe 4 : Matrice complète des mesures de la composante représentation et dialogue social

Enseignements issus du diagnostic consolidé (Septembre 2018)	Initiatives nationales en cours ou en projet pour atteindre les objectifs ciblés	<i>Objectifs à atteindre (cible) dans le cadre de l'élaboration de la SNIT-EF et proposition d'actions des participants à l'atelier</i>
<p>Faible structuration des secteurs d'activité et déficit d'encadrement des MPME</p> <p>Faible degré de coordination entre les différentes catégories d'acteurs complexifiant le processus d'approvisionnement en matières premières d'un certain nombre de filières agricoles (ex : commerce de produits vivriers) ou artisanales (ex : filière des métiers du bois et de la menuiserie)</p> <p>Répartition inégalitaire des revenus à l'intérieur des filières agricoles et artisanales du fait de l'abus de position dominante de certains acteurs clé (grossistes) au détriment des autres maillons de la filière (en amont comme en aval)</p> <p>Logique de concurrence déloyale et de dumping tarifaire au sein de nombreux secteurs d'activité qui provoque un abaissement de la marge bénéficiaire et une baisse de la rentabilité des MPME (logique destructrice du moins disant)</p> <p>Opacité des chaînes de sous-traitance dans l'exécution des travaux publics défavorables aux MPME (ex : secteur du BTP) qui se retrouvent marginalisées économiquement et socialement</p>	<p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Création par la DOPA d'un logiciel de Suivi-Evaluation des Sociétés Coopératives Agricoles (SCOOP) afin de d'offrir un meilleur encadrement technique et financier de leur activité (Logiscoop)</p> <p>Mise en place des plateformes multi-acteurs ANADER/ MINADER au sein des différentes filières agricoles (Riz, Anacarde, Manioc etc.)</p> <p>Programme Flegt (UE/AVSI/CNMCI) visant à encadrer et formaliser les acteurs de la filière bois</p> <p>Audit annuel sur les passations des marchés publics de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics</p> <p>Réformes du Ministère de Transport sur les conditions d'exercice de l'activité afin d'améliorer les dispositifs d'encadrement des acteurs (carte de transport obligatoire, constitution en société)</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Projet de création d'une Bourse des Matières Premières Agricoles (Minader/BRVM)</p>	<p>Structurer les secteurs d'activité et améliorer les dispositifs d'encadrement des MPME</p> <p>Développer une bonne coordination entre les différentes catégories d'acteurs des chaînes de valeur agricole et assurer une meilleure régulation des prix des produits vivriers sur les marchés</p> <p>Aider le secteur de l'artisanat et ses différentes branches d'activités à mieux se structurer et s'organiser par le biais de programmes mise en place par la CNM-CI</p> <p>Améliorer la gouvernance des chaînes de sous-traitance dans le secteur du BTP via des dispositifs de contrôle plus régulier et performant</p> <p>Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation coordonné par le comité de pilotage de la SNIT-EF et organisé autour de points focaux des structures publiques et d'organisations d'encadrement</p> <p>Mettre en place un réseau des chambres de l'économie informelle élues dans toutes les municipalités de Côte d'Ivoire (cf modèle Afrique du Sud)</p>

Enseignements issus du diagnostic consolidé (Septembre 2018)	Initiatives nationales en cours ou en projet pour atteindre les objectifs ciblés	Objectifs à atteindre (cible) dans le cadre de l'élaboration de la SNIT-EF et proposition d'actions des participants à l'atelier
<p>Problème de gouvernance et d'attractivité des Organisations Professionnelles</p> <p>Réticence des MPME à adhérer aux organisations professionnelles qu'elles ne trouvent pas suffisamment attractives et inclusives</p> <p>Problème de gouvernance des organisations professionnelles qui ne respectent pas les principes de gestion participative et démocratique et peinent à mobiliser des ressources endogènes</p> <p>Faible qualité et diversité des services d'appui dispensés par les OPA à leurs membres ce qui nuit à leur attractivité</p> <p>Conflits de leadership entre organisations professionnelles au sein d'un secteur/d'une branche d'activité donné ce qui nuit à la mise en place de structures faîtières (ex : multiplicité des Fédération Nationales)</p> <p>Difficulté pour l'Etat de soutenir l'organisation effective du secteur privé et la mise en place de structure faîtière représentative et inclusive</p> <p>Dispositif d'appui centré directement sur les MPME et n'accordant pas suffisamment d'importance au renforcement institutionnel des organisations</p>	<p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Appui du MINADER (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural) aux Organisations Professionnelles Agricoles à travers la DOPA</p> <p>Déploiement par la DOPA de son logiciel de suivi-évaluation Logiscop dans la filière de l'anacarde (phase pilote)</p> <p>Mise en place d'un programme stratégique de diversification des activités de la FIPME afin de renforcer son attractivité (formation de 100'000 femmes en entrepreneurial, mise en place d'un Centre d'innovation et de Technologie (incubateur à start-up))</p> <p>Organisation de la Journée National de Promotion des PME (7^{eme} édition) par FIPME pour renforcer sa visibilité/attractivité et élargir la base de ses adhérents</p> <p>Programme de renforcement des compétences en gouvernance associative/coopérative assuré par le CNCGA à destination des Organisations Professionnelles</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Projet de création d'une banque populaire par la FIPME en partenariat avec un établissement financier de la place visant à lever les contraintes de financement des PME</p>	<p>Améliorer la gouvernance des Organisations Professionnelles et des structures faîtières</p> <p>Appuyer la transition des coopératives vers les SCOOPS conformément aux dispositions de l'OHADA Ministère de l'Intérieur, CCESP, Autres Ministères Techniques)</p> <p>Former les SCOOPS à la bonne gouvernance et au respect des principes coopératifs de base avec un suivi annuels des bilans d'activité</p> <p>Aider à la professionnalisation des organisations sectorielles et à la constitution de structures faîtières (fédération)</p> <p>Créer une plateforme de collaboration entre les différents niveaux d'acteurs représentatifs des intérêts du secteur</p> <p>Développer des outils de suivi-évaluation de la gouvernance des organisations professionnelles sur le modèle du logiciel Logiscop de la DOPA</p> <p>Renforcer les capacités des organisations professionnelles et syndicales des secteurs d'activité marqué par un taux élevé d'informalité afin d'offrir un meilleur encadrement des acteurs (sécurité, industrie chimique, la restauration, la téléphonie mobile)</p>

Enseignements issus du diagnostic consolidé (Septembre 2018)	Initiatives nationales en cours ou en projet pour atteindre les objectifs ciblés	Objectifs à atteindre (cible) dans le cadre de l'élaboration de la SNIT-EF et proposition d'actions des participants à l'atelier
<p>Faible présence des syndicats au sein des MPME et représentation insuffisante des travailleurs de l'économie informelle</p> <p>Présence limitée des organisations syndicales au sein des MPME commerciales ou artisanales en particulier celles opérant dans l'économie informelle</p> <p>Très faible taux de syndicalisation des travailleurs de l'économie informelle qui éprouve de l'indifférence voire de la méfiance vis-à-vis de l'action syndicale</p> <p>Prise en compte insuffisante des problématiques de l'emploi informel dans les principaux objets de revendication et de lutte des syndicats auprès de l'administration publique</p> <p>Difficultés éprouvées par les syndicats pour développer une méthodologie d'intervention adéquate pour répondre aux préoccupations complexes de l'économie informelle</p> <p>Faiblesses des moyens humains, matériels et financiers des centrales syndicales qui centrent leur action sur la défense des intérêts des travailleurs formels qui dispose déjà d'un minimum de protection (contrat de travail, délégués du personnel)</p>	<p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Initiatives déployées par certaines centrales syndicales vise à la création de syndicats dédiés aux travailleurs indépendants informels les plus précaires et moins bien protégés par le code du travail (travailleurs domestique, pousseur de brouette, gérants de cabine, transporteurs etc.)</p> <p>Programmes d'assistance technique, juridique et financière des centrales syndicales aux travailleurs dont les droits ne sont pas garantis et dénonciation des entreprises fautives à l'Inspection du Travail</p> <p>Mise en place par les centrales syndicales de délégations régionales qui assurent le relais sur l'ensemble du territoire pour les questions relatives au travail et à la protection des travailleurs notamment informels</p> <p>Mise en place d'une caisse sociale de soutien aux travailleurs affiliés aux centrales syndicales, à jour de leur cotisation (mutuelle) pour les cas de décès, d'accident de travail, de compensation de perte de salaire en cas de grève</p> <p>Organisation des premières élections professionnelles en Côte d'Ivoire pour répondre à la question de la représentativité des syndicats de travailleurs</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Projet de Plateforme des agences de placement de travailleurs domestiques (Dignité – UNATRCI)</p> <p>Projet commun d'identification des emplois informels au sein des entreprises et d'immatriculation des travailleurs (MEPS,DGT,Centrales Syndicales, CNPS)</p>	<p>Renforcer la présence syndicale au sein des MPME et accroître le taux de syndicalisation de leurs travailleurs</p> <p>Encourager la création d'organisations syndicales dans les secteurs d'activités où ils sont traditionnellement peu présents (ex : commerce de détail, artisanat)</p> <p>Inciter les organisations syndicales à communiquer sur leurs actions auprès des MPME et à faire coïncider leur programme de revendication (création d'une quinzaine syndicale destinée aux travailleurs informels)</p> <p>Mettre en place un mécanisme d'adhésion individuelle et collective aux organisations syndicales et mettre en place un mécanisme spécifique d'adhésion des travailleurs contractuels qui souffrent d'un déficit de représentation</p> <p>Renforcer la réglementation pour le respect de la liberté syndicale des travailleurs contractuels et pour leur accès à un régime de retraite satisfaisant (frein aux durées de cotisation)</p> <p>Œuvrer à la création d'associations et organisations de travailleurs de l'économie informelle à l'exemple de la TUC (confédération des Syndicats) au Ghana</p> <p>Créer un réseau des travailleurs à domicile en vue de défendre leurs droits et normaliser leurs conditions de travail (cf Programme HomeNet en Thaïlande)</p>

Enseignements issus du diagnostic consolidé (Septembre 2018)	Initiatives nationales en cours ou en projet pour atteindre les objectifs ciblés	Objectifs à atteindre (cible) dans le cadre de l'élaboration de la SNIT-EF et proposition d'actions des participants à l'atelier
<p>Inclusion limitée des MPME au sein des cadres de dialogue et de concertation public-privé</p> <p>Conflits de gouvernance et de compétence entre les autorités communales et les propriétaires privés de marchés</p> <p>Faible inclusion des intérêts de la catégorie des auto-entrepreneurs dans les cadres de dialogue et de concertation</p> <p>Discontinuité de l'action du ministère du Commerce, l'Artisanat et des PME du fait des fréquents remaniements ministériels avec déficit de pérennisation des programmes d'appui</p> <p>Faible inclusion des SCOOPS, Organisations professionnelles et des MPME dans les cadres de dialogue et de concertation public/privé</p> <p>Conflits d'intérêt récurrents entre les Ministères techniques et les PME par rapport à l'adoption de certaines dispositions législative, réglementaire et fiscale (ex : Secteur de la Construction)</p>	<p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Mise en place du Comité de Concertation État-Secteur Privé (CCESP) pour renforcer le cadre de concertation entre l'État et le Secteur Privé</p> <p>Instauration de la « Journée Nationale du Partenariat (JNP)» pour faire le bilan des actions posées dans le cadre du partenariat public-privé (3^{ème} édition)</p> <p>Mise en place du CNDS (Conseil National de Dialogue Social), cadre de concertation et de dialogue regroupant les centrales syndicales, les patronats et le gouvernement</p> <p>Inclusion des préoccupations des MPME dans les cadres de concertation public-privé via la participation de la Fédération Ivoirienne des PME (FIPME) qui fait office de porte-voix du secteur privé.</p> <p>Intégration de la dimension sociale dans les conventions de concession de construction et de gestion de marché entre collectivité et le secteur privé (DGDDL)</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Mise en place d'ici 2020, de mécanismes de coordination du dialogue public-privé au niveau central, décentralisé et sectoriel</p> <p>Projet de Plateforme des agences de placement des travailleurs domestiques (Dignité – UNATRCI)</p>	<p>Garantir la participation des organisations professionnelles au dialogue social et veiller à leur inclusion dans les cadres de concertation public-privé</p> <p>Créer une plateforme décentralisée de collaboration et de dialogue sociale entre les acteurs (responsables de marché et commerçant) et les mairies (DGDDL) pour favoriser leur installation et la collecte des taxes</p> <p>Veiller à l'opérationnalisation de la loi portant politique nationale de promotion des PME (2014) et inclure davantage les MPME, via les OP, dans les cadres de dialogue et de concertation au niveau national</p> <p>Mettre en place un secrétariat général permanent dans les ministères pour assurer la continuité de l'action ministérielle en faveur des MPME</p> <p>Reformer le CNDS en institution de la république, assurer en son sein une meilleur représentation des association de travailleurs informels et renforcer son ancrage institutionnel à la primature,</p> <p>Lutter contre le travail non déclaré à travers un dialogue tripartite national au CNDS permettant de trouver le bon équilibre entre accompagnement, conseils et mesures coercitives</p>

Annexe 5 : Matrice complète des mesures de la composante condition d'emploi et protection

Situation de référence (Diagnostic consolidé, Septembre 2018)	Initiatives nationales en cours ou en projet pour atteindre les objectifs en termes de d'enregistrement administratif des MPME	Mesures additionnelles à mettre en place pour atteindre les objectifs en termes de localisation des MPME
<p>1/ Faible application des dispositions du code du travail au sein des MPME</p> <p>Absence de codification des relations professionnelles au sein des MPME entraînant la précarisation des relations de travail de certaines catégories de travailleurs (travailleurs temporaires, apprentis)</p> <p>Non respect du salaire minimum (SMIG) au sein des secteurs du commerce de détail et de l'artisanat.</p> <p>Recours massif à de la main d'œuvre familiale et/ou des apprentis au sein des secteurs du commerce de détail et des petites unités artisanales</p> <p>Généralisation des heures supplémentaires et du travail de nuit non retribués au sein des MPME (tout secteur d'activité confondu)</p> <p>Intervention limitée de l'Inspection du Travail au sein du segment des MPME ce qui favorise la persistance de comportements délictueux en violation des dispositions du code du travail</p> <p>Opacité des chaînes de sous-traitance favorisant la flexibilisation des relations professionnelles et la précarisation des conditions de travail des ouvriers non qualifiés (ex : secteur du BTP)</p>	<p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Élaboration d'un manuel méthodologique favorisant l'intervention de l'inspection du travail au sein des MPME (formelles comme informelles) et formation des agents de contrôle de la DGT à sa bonne utilisation</p> <p>Programmes de vulgarisation et promotion du code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA (AVSI /CNMCI) par le biais de la formation de 5000 artisans au niveau national</p> <p>Organisation de 50 agences de placements affiliés formées sur la conception d'un contrat de travail et l'intégration effective des droits et devoirs des travailleurs (Centrale syndicale DIGNITE)</p> <p>Élaboration d'un plan d'action stratégique pluriannuelle visant à renforcer l'intervention de l'inspection du travail au sein de 3 secteurs prioritaires du domaine de l'artisanat (coiffure-esthétique, menuiserie, BTP) DGT / BIT</p> <p>Tenue d'une formation des formateurs en approche WISCON qui se doit d'être dupliquée à l'ensemble des Inspecteurs en vue d'une meilleure prise en charge des acteurs du secteur BTP (démarche identique dans le secteur de l'Esthétique/Coiffure) (DGT/BIT)</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Remise en fonctionnement du CIAPOL à travers un mécanisme de partage et d'information entre différentes structures de contrôle dont l'inspection du travail (CIAPOL/ DGT/ DIT/DSST)</p>	<p>Promouvoir une codification plus forte des relations professionnelles et inciter au respect plus grand des dispositions du code du travail :</p> <p>Élaborer un contrat type d'apprentissage simplifié à promouvoir auprès des entrepreneurs et mettre sur pied une commission d'inspection de l'apprentissage</p> <p>Vulgariser le Code du travail et sensibiliser tous les acteurs de l'économie informelle à son application (DGT /Organisation professionnelle employeurs)</p> <p>Elaborer des contrats types de travail à promouvoir dans les différents secteurs d'activités via notamment des campagnes de communication des organisations intermédiaires défendant les intérêts des travailleurs informels</p> <p>Mettre en place des conseils tripartites pour l'emploi des travailleurs informels dans certains secteurs précaires d'activité (exemple du travail domestique)</p> <p>Projet d'identification des emplois informel au sein des entreprises et d'immatriculation facilitée des travailleurs à la CNPS (MEPS/CNPS/ Centrales syndicales)</p> <p>Suivre l'adoption des textes réglementaires (décrets et arrêtés) relatifs au Code du Travail de 2015 et en assurer la vulgarisation auprès des centrales syndicales et organisations de travailleurs informels (DGT)</p>

Situation de référence (Diagnostic consolidé, Septembre 2018)	Initiatives nationales en cours ou en projet pour atteindre les objectifs en termes de d'enregistrement administratif des MPME	Mesures additionnelles à mettre en place pour atteindre les objectifs en termes de localisation des MPME
<p>2/ Faible taux de couverture sociale et médicale des promoteurs de MPME et de leurs travailleurs</p> <p>Faible taux de couverture médicale (<5%) et de prévoyance sociale (<3%) au sein des MPME que ce soit au niveau des employeurs que des travailleurs</p> <p>Primauté des mécanismes endogènes de prévoyance via les réseaux tontiniens et de solidarité communautaire qui permettent aux travailleurs informels de faire face à leurs dépenses de santé (ex : femmes du vivier)</p> <p>Faible portée des mutuelles de santé en raison de l'absence de structuration des branches d'activité et des problèmes de confiance et de gouvernance des mutuelles existantes</p> <p>Manque généralisée de confiance dans le système médical ivoirien (effectivité de la prise en charge, qualité des soins dispensés) qui compromet la mise en place de la CMU</p> <p>Inégalité de traitement entre les employés qualifiés permanents disposant d'une couverture médicale (assureur privé payé par l'employeur) et sociale (CNPS) face aux travailleurs temporaires (contractuels) dépourvus de toute forme d'assurance</p>	<p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Création de mutuelle sociale de santé pour les artisans par l'ONG AVSI en partenariat avec la compagnie d'assurance STAN (AVSI)</p> <p>Phase pilote d'enrôlement à la CMU (Couverture Maladie Universelle) au sein d'un public cible (étudiant) et démarrage de la distribution de la carte des assurés (CNAM)</p> <p>Identification et sensibilisation de 500 travailleurs informels sur les avantages de la CMU assurées par des centrales syndicales (Dignité) et des organisations professionnelles (Gamby)</p> <p>Réalisés de différentes études diagnostiques visant à déterminer les capacités contributives des artisans à la CNPS et à la CMU (AVSI)</p> <p>Élaboration des textes réglementaires liés aux avantages sociaux du statut de l'entrepreneur (MEPS) qui favorise l'enregistrement des auto-entrepreneurs à la CNPS</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Projet de mise en place d'un numéro unique de sécurité sociale par la CNAM en collaboration avec la CNPS et la CGRAE</p> <p>Projet d'extension de la Couverture sociale à tous les travailleurs indépendants (CNPS)</p> <p>Démarrage en juillet 2019 du prélèvement des cotisations CMU puis délivrance des prestations de soins à compter du mois d'octobre 2019 (CNAM)</p> <p>Mise en place par des organisations professionnelles artisanales (GAMBY) d'un système de recouvrement journalier de la CMU auprès de leurs membres en partenariat avec des établissements financiers</p>	<p>Favoriser l'accès des auto-entrepreneurs et des travailleurs des MPME à la couverture sociale et médicale</p> <p>Déployer les dispositifs d'enrôlement de la CMU dans tous les secteurs d'activité en y intégrant les couches vulnérables via un régime non contributif (CNAM/ CNMCI/ Centrales syndicales)</p> <p>Suivre l'adoption des textes réglementaires (loi, décrets, arrêtés) sur l'extension de la couverture sociale des travailleurs indépendants (DGPS / CNPS)</p> <p>Accompagner le déploiement de la couverture sociale à tous les travailleurs indépendants (y compris travailleurs contractuels et saisonniers) par l'organisation de campagne conjointe de communication (CNPS-CNAM-OPA)</p> <p>Soutenir le dialogue social entrepris entre la CNPS et les organisations de travailleurs indépendants en vue de procéder à l'enrôlement de leurs membres et la mise en place de système effectif de recouvrement des cotisations</p> <p>Déterminer les avantages sociaux dévolus au statut de l'entrepreneur en matière de couverture social et en assurer la vulgarisation auprès du public cible</p>

Situation de référence (Diagnostic consolidé, Septembre 2018)	Initiatives nationales en cours ou en projet pour atteindre les objectifs en termes de d'enregistrement administratif des MPME	Mesures additionnelles à mettre en place pour atteindre les objectifs en termes de localisation des MPME
<p>3/ Politique préventive limitée en matière de SST au sein des MPME</p> <p>Politiques préventives peu rependues au sein des MPME symbolisées par la faible appréhension des risques d'ATMP encourus dans l'exercice de la profession (ex : BTP, menuiserie, coiffure)</p> <p>Maladies et périodes d'indisponibilités fréquentes dues aux conditions pénibles de travail et à l'état d'insalubrité de l'environnement professionnel (ex : marchés vivriers situés en zone insalubre et dangereuses)</p> <p>Fortre exposition à certains produits nocifs et méconnaissance des risques respiratoires encourus (coiffure et menuiserie)</p> <p>Récurrence des cas d'accidents professionnels en raison de la dangerosité du matériel de travail utilisé (vétuste, mal entretenu), de la faible utilisation des EPI, et de la persistance de méthodes de travail dangereuses et inadaptées</p> <p>Très faible utilisation des EPI avec une différenciation nette entre les employés permanents (agents de supervision bien protégés) et les tâcherons contractuels faiblement protégés. La faible qualification professionnelle de la main d'œuvre au sein du secteur du BTP constituant un facteur aggravant</p>	<p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Accord de collaboration avec la CNPS/Direction Prévention pour la formation de 350 artisans sur les (SST). (AVSI)</p> <p>Formation de 50 coiffeuses et domestiques sur le dispositif WISE de prévention des risques d'ATMP et sur l'utilisation raisonnée des produits chimiques (DIGNITÉ)</p> <p>Renforcement des capacités opérationnelles des Inspecteurs du travail en SST du fait de leur positionnement national et de leur dispositif élargi</p> <p>Visites de terrain des inspecteurs du travail et des médecins-inspecteur dans les unités informelles en vue de s'enquérir des réalités et des problèmes clés et réalisation de journées de sensibilisation de masse sur les risques SST et les PDFT</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Formation sur les 3 pandémies (tuberculoses, VIH et Palu) des travailleurs de l'économie informelle et des coiffeuses domestiques (DIGNITÉ)</p> <p>Création d'antenne régionale de la DSST dans les villes secondaires afin d'assurer un meilleur maillage territorial et la délivrance de prestation de proximité</p> <p>Signature d'une convention de partenariat en la CNPS et la DGT dans le cadre de la lutte contre le travail clandestin/dissimulé/au noir</p> <p>Création d'une troisième zone industrielle initiée par le Ministère en charge de l'Environnement en vue de désengorger les deux Z.I. existantes et permettre de meilleures conditions de travail (SST et PDFT)</p>	<p>Promouvoir les politiques préventives en matière de SST au sein des MPME et mettre en place des dispositifs de suivi de l'état de santé des travailleurs</p> <p>Œuvrer à l'assainissement et à l'entretien des infrastructures économiques (marchés publics et autre lieu d'exercice des activités professionnelles) et renforcer les compétences sociales des commerçants en matière d'hygiène et de salubrité</p> <p>Mise en place du Service Médical Inter-Entreprises (SMIE) pour les entreprises qui ont moins de 50 personnes et formation des délégués du personnel en SST</p> <p>Exiger le port des EPI dans les différents secteurs d'activité en particulier dans les métiers à risque au sein du secteur de la construction</p> <p>Améliorer le dispositif réglementaire sur le contrôle médical obligatoire destiné aux employés et l'élargir aux travailleurs indépendants</p> <p>Accompagner les MPME dans la validation du programme de certification MASE (EPI adaptés au secteur) et vulgariser le programme Wisecom du BIT pour la prévention des ATMP</p> <p>Décentraliser les activités de la Direction de la Santé et de la Sécurité au Travail (DSST) à travers l'augmentation de ses effectifs (médecins-inspecteurs) et leur présence effective dans les villes secondaires</p> <p>Institutionnalisation de la plateforme de collaboration CNPS / IGT pour renforcer leur synergie d'action (CIAPOL) en matière de SST</p>

Situation de référence (Diagnostic consolidé, Septembre 2018)	Initiatives nationales en cours ou en projet pour atteindre les objectifs en termes de d'enregistrement administratif des MPME	Mesures additionnelles à mettre en place pour atteindre les objectifs en termes de localisation des MPME
<p>4/ Absence de mécanismes de Promotion des Principes et Droits Fondamentaux des Travailleurs au sein des MPME</p> <p>Utilisation d'une main d'œuvre jeune et vulnérable au sein des secteurs artisanaux (10,5% ont moins de 13ans, 36,4% ont moins de 18ans) et du commerce de détail</p> <p>Présence massive et non régulée d'enfants de moins de 16ans dans les marchés vivriers en raison de l'absence de dispositif performant de garde des enfants</p> <p>Non-respect des modalités d'apprentissage et des dispositions relatives au travail des enfants (50,5% de mineur travaillent dans la coiffure 42, 1% de mineur dans la menuiserie)</p> <p>Politique paternaliste de gestion du personnel pratiquée par les promoteurs des MPME ce qui complexifie les cas de travail forme et de toutes autres formes de discriminations</p> <p>Faible reconnaissance de la liberté syndicale au sein des MPME</p>	<p>Initiatives passées et/ou en cours</p> <p>Application de la loi sur l'école obligatoire pour les enfants jusqu'à 16ans (lutte contre le travail des enfants)</p> <p>Mise en place du SOSTECI dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants (DLTE)</p> <p>Promulgation d'un arrêté (2 Juin 2017) déterminant liste des travaux légers et la liste des travaux dangereux à abolir pour les travailleurs mineurs</p> <p>Désignation de points focaux de lutte contre le travail des enfants dans toutes les régions et départements du pays et renforcement du système de référencement pour les situations urgentes et délictueuses détectées.</p> <p>Conception d'un spot télé sur les pires formes de travail des enfants et sensibilisation de 5000 artisans sur les pires formes de travail des enfants à Yamoussoukro (AVSI)</p> <p>Sensibilisation des femmes de 48 marchés à Yopougon sur le traitement et des pires formes de travail des enfants. (DIGNITE)</p> <p>Initiation de cours alphabétisation en vue de promouvoir les principes de droits fondamentaux au travail et sensibilisation de 1120 membres de l'association GAMBI (menuiserie) sur les pires formes de travail des enfants. (AVSI)</p> <p>Initiatives en projet</p> <p>Programme de vulgarisation des contrats d'apprentissage dans le cadre de la formation des apprentis dans le secteur informel en conformité avec le respect des PDFT (AVSI)</p>	<p>Promouvoir les Principes et Droits Fondamentaux au Travail</p> <p>Sensibiliser les auto-entrepreneurs sur les nouvelles dispositions en matière de travail des enfants</p> <p>Faire des contrôles réguliers dans des zones de production afin de s'assurer de la conformité des activités assurées par les mineurs</p> <p>Faire des programmes de sensibilisation auprès des OPA concernant les dispositifs légaux différenciant les travaux légers et les travaux dangereux à interdire</p> <p>Promouvoir les activités de la SOSTECI dans le secteur de l'artisanat et du commerce de détail et organiser des visites d'inspection dans les marchés, les unités artisanales</p> <p>Institutionnalisation de la plateforme de collaboration du CIAPOL pour renforcer leur synergie d'action (CIAPOL) dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants (DLTE)</p>